

L'AGENCE
D'URBANISME
DE LA
RÉGION
GRENOBLOISE

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2022

(SE) CONNAÎTRE ET (SE) COMPRENDRE C'EST CAPITAL

— V — V — V — V — V —
OBSERVER PLANIFIER PROJETER ANIMER PARTAGER

Sommaire

L'ÉDITO du PRÉSIDENT

L'Agence partenariale

p4

Un collectif d'élus
La carte du partenariat
Le résumé des instances
Le rapport financier

Le socle

p10

Modes de vie / Parlon'ZAN / Le RARRe

Observer

p14

Planifier

p30

Projeter

p42

Animer

p58

Partager

p70

Ressources & équipe

p81

Notre stratégie de valorisation
Nos collections
La doc' et ses services
Une équipe à vos côtés
Ils-Elles sont vos interlocuteurs

Légende



À télécharger sur

En savoir plus sur

À voir
sur www.aurg.fr

À lire
MÉTHODO ANALYSE
DES BESOINS SOCIAUX
Un outil pour aiguiller
les politiques
sociales locales

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2022

L'Édito du Président



L'année 2022 est derrière nous. Sans regrets.

Entre les soubresauts de la pandémie, les pics de chaleur et de sécheresse, la guerre en Ukraine, les pénuries de carburant et les tensions énergétiques, le recul du pouvoir d'achat... La crise est devenue normalité. Dans un monde de moins en moins stable et prévisible, notre société fait face à son moment de vérité, et nos collectivités à leurs responsabilités.

De fait oui, nous avons, les uns et les autres, mais surtout les uns avec les autres, un rôle crucial à jouer pour mener à bien la Transition, avec un grand T, tant le champ d'action est large et insécable.

À force d'en user, le terme s'est banalisé. Or il invite à une transformation radicale de nos organisations, de nos imaginaires et de nos pratiques. La transition n'est pas un effet de langage : c'est « un processus au cours duquel un système passe d'un régime d'équilibre à un autre » ; c'est une « reconfiguration fondamentale du fonctionnement et de l'organisation du système ». En simultané et sur tous les plans : écologique, technologique, économique, socio-culturel et institutionnel, comme le veut la définition du ministère de la transition écologique et de la solidarité. L'ambition est élevée.

Pour autant, ne cédon pas aux syndromes de l'impuissance et de la procrastination. Pour conduire cette transition, les acteurs des territoires doivent sans plus attendre identifier, organiser, coordonner et renforcer leurs compétences. Certes chaque territoire a ses spécificités. Mais tous cumulent les mêmes difficultés : temporalités de la transition écologique Vs échéances électorales, intérêts contradictoires liés à l'économie locale, manque d'autonomie administrative, directions techniques en silos...

Il faut dépasser les blocages, et pour cela, réinventer nos modes de gouvernance, dépasser nos clivages et nous appuyer sur nos outils. L'Agence en est un.

L'Agence réaffirme son positionnement en 2022.

Dans ce contexte complexe et mouvant, et après avoir bien résisté au choc de la pandémie, l'Agence en 2022 montre à nouveau qu'elle est pour ses membres un interlocuteur sur

lequel et avec lequel compter.

Son activité est globalement revenue « à la normale ». Une activité dense et plurielle, qui réaffirme la diversité du partenariat. C'est ce qui confère à notre agence sa singularité. Car, en comparaison d'autres agences de taille comparable, elle n'est pas l'outil d'une Métropole prééminente. Elle est d'abord celui d'un ensemble de territoires certes interdépendants, mais aux identités marquées et aux besoins propres. La

Métropole grenobloise reste bien évidemment un partenaire central et historique. Mais l'expertise déployée à toutes les échelles, dans les autres EPCI, les communes, ou aux côtés de partenaires institutionnels comme le Crous, l'EPFL ou l'Epora, contribue largement à l'enrichissement des savoir-faire, des méthodes, des observations, au service de tous.

En 2022, du conseil stratégique aux portes de l'opérationnel, l'Agence conforte son positionnement, affirmé et réaffirmé dans les différents actes de son Projet. Si le programme d'activité voté chaque année constitue bien sa feuille de route partagée, chacun sait aujourd'hui que les imprévus et les aléas toujours plus nombreux nécessitent d'adapter vite et souvent nos trajectoires. Écoute, agilité, souplesse et sens du service sont tout aussi constitutifs de l'ADN de l'Agence que son expertise. Les évolutions du programme en cours d'année en témoignent, autant que le large spectre de son offre de services, ancrée sur le « faire » ; le « faire avec » ; et le « faire savoir ». Auxquels doivent désormais s'ajouter le « faire autrement ».

Le socle est gage de confiance et de transformation.

Évolution majeure de l'année écoulée, il devrait avoir posé des jalons importants pour la suite. Le « socle », comme son nom l'indique, forme cette base partagée sur laquelle le programme de l'Agence peut s'édifier solidement. C'est notre « commun », là où se rassemblent et s'éprouvent nos valeurs, nos connaissances, nos expertises et nos compétences, là où se forment les idées neuves, où s'expérimentent les pratiques nouvelles, où se partagent les expériences. Grâce au socle, financé par le partenariat, l'Agence se met en capacité de se renouveler, de s'élever, de mobiliser d'autres acteurs et de s'ouvrir plus significativement



BRUNO CATTIN

à l'impératif prospectif. Encore une fois, au service et au bénéfice de tous, dans cet esprit de solidarité entre territoires, entièrement contenu dans notre phrase vocation : (se) connaître et (se) comprendre, c'est capital. Aujourd'hui plus que jamais. Avoir réussi à faire évoluer le socle de l'Agence à ce niveau d'ambition en 2022 atteste de la confiance de ses membres et constitue une avancée collective dont nous sommes fiers. Elle illustre le fort besoin d'éclairages et de transformation qui anime les décisionnaires. Trois principaux axes de travail ont été engagés. L'Atelier des Futurs, plateforme des stratégies et des perspectives de l'aire grenobloise, va se focaliser en 2023 sur la réalisation d'un Rapport annuel sur les risques et la résilience [le RARRe], directement inspiré du Global Risk Report de Davos. Parlon'ZAN, centre de ressources et espace de dialogue politique et technique, est indispensable pour accompagner les territoires dans la mise en œuvre de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), et par effet rebond, dans la reconsidération de leurs politiques publiques. L'observation enfin, en s'ouvrant et en s'élargissant à de nouvelles formes, est un investissement indispensable. Il ne peut s'entendre que sous une forme mutualisée, pour nous donner les clés de compréhension sans lesquelles nous ne pourrions mener et surtout coordonner, ces politiques. Assis sur ces trois piliers, le socle nous permet d'envisager l'avenir.

2023 est l'année des défis et des challenges.

L'injonction à conduire les transitions, à accélérer le basculement des territoires vers un modèle plus durable et plus solidaire, semble enfin former un cap commun. Nous devons désormais nous inscrire dans une double trajectoire : le Zéro émissions nettes (ZEN), pour parvenir à la neutralité carbone, et le ZAN, pour parvenir à la neutralité foncière. Cette double trajectoire de transition révolutionne nos pratiques en matière d'aménagement du territoire et vient instruire nos politiques publiques. Si le « pourquoi » et le « quoi » ne font plus guère débat, le « comment » en revanche est plus délicat, soumis au poids lourd des inégalités et des tensions. Sur qui vont porter les efforts ? Comment emmener tout le monde, sans abandonner personne ? L'acceptabilité sociale des logiques de sobriété et de frugalité n'ira pas sans heurts. On le voit avec la mise en œuvre de la Zone à faibles émissions (ZFE). Quant aux inégalités entre territoires, elles se confrontent au caractère uniforme des normes. On ne construira pas une société nouvelle sans mettre au cœur de nos réflexions et de nos actions les impératifs de solidarité, de coopération et les facteurs systémiques.

Pour l'Agence en 2023, c'est un fil rouge.

Elle a su gagner et maintenir la confiance de ses membres, pour lesquels elle constitue un point d'ancrage et d'assurage. La conduite des transitions, je le disais, nécessite de dépasser les blocages. Cela passe par l'ouverture de scènes de dialogue et de partage. L'Agence en est une, légitime et indispensable. Dans l'esprit rassembleur qui est le sien, en confortant ses relations avec la recherche, avec les services des collectivités, avec les autres acteurs de l'ingénierie publique. La conduite des transitions, c'est aussi la capacité à faire des choix, à les partager, à les assumer et à les mettre en œuvre, collectivement. Le cap n'est pas négociable mais les chemins sont loin d'être clairement tracés. La compétition n'est plus de mise. Nous allons tous au même endroit, autant que possible au même rythme et sans flâner. Nous perdrons trop de temps - et nous nous perdrons tout court - à vouloir explorer chacun nos propres chemins. Comme pour une course exigeante en montagne, munissons-nous des bons outils, allégeons-nous du superflu, accordons-nous sur les étapes à franchir, en tenant compte de l'état de forme de chacun et en nous entraînant. Personne ne réussira seul.

Dans cette ascension, l'Agence accompagne les territoires et leurs acteurs ; elle les munit de jumelles, explore la voie, informe, alerte, équipe. En 2023, en poursuivant les travaux inscrits au socle, elle entend progresser sur le terrain de l'observation et de la prospective, mieux accompagner les territoires dans l'élaboration de visions, de planifications et de stratégies au service de la construction des futurs, sur des modèles de développement plus vertueux. Ce qu'elle s'applique à elle-même, en perfectionnant son organisation, pour toujours plus d'efficacité et de transparence.

J'ai confiance dans l'Agence et en l'avenir auquel nous travaillons tous ensemble.

LA GOUVERNANCE : UN COLLECTIF D'ÉLU·E·S

Xavier CÉREZA
Directeur de la DDT Isère, représentant du Préfet

Thierry CHAPEL
Directeur de la DDT Hautes-Alpes, représentant du Préfet

Jean-Philippe DENEUVY
Directeur de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes

Les membres du bureau
Mise à jour mars 2023

Anne GÉRIN

Joëlle HOURS

Franck LONGO

Sandrine MARTIN-GRAND
Vice-présidente

Bernard PERAZIO

Christophe SUSZYLO

Laurent AMADIEU

Pierre BEJAJI
Trésorier

Ludovic BUSTOS
Vice-président

Émilie CHALAS

Guy GÉNÉT

Pierre LABRIET

Bertrand SPINDLER

Anne ROCHE

Guy SOTO

Bruno CATTIN
Président

Serge PAPILLON

Nadine REUX

Henri BAILE
Vice-président

Jean-François CLAPPAZ

Laurence THÉRY

Martial SIMONDANT
Membre du Bureau

Roger VALTAT
Secrétaire

Arnaud MATHIEU
Membre du Bureau

Williams DUFOUR

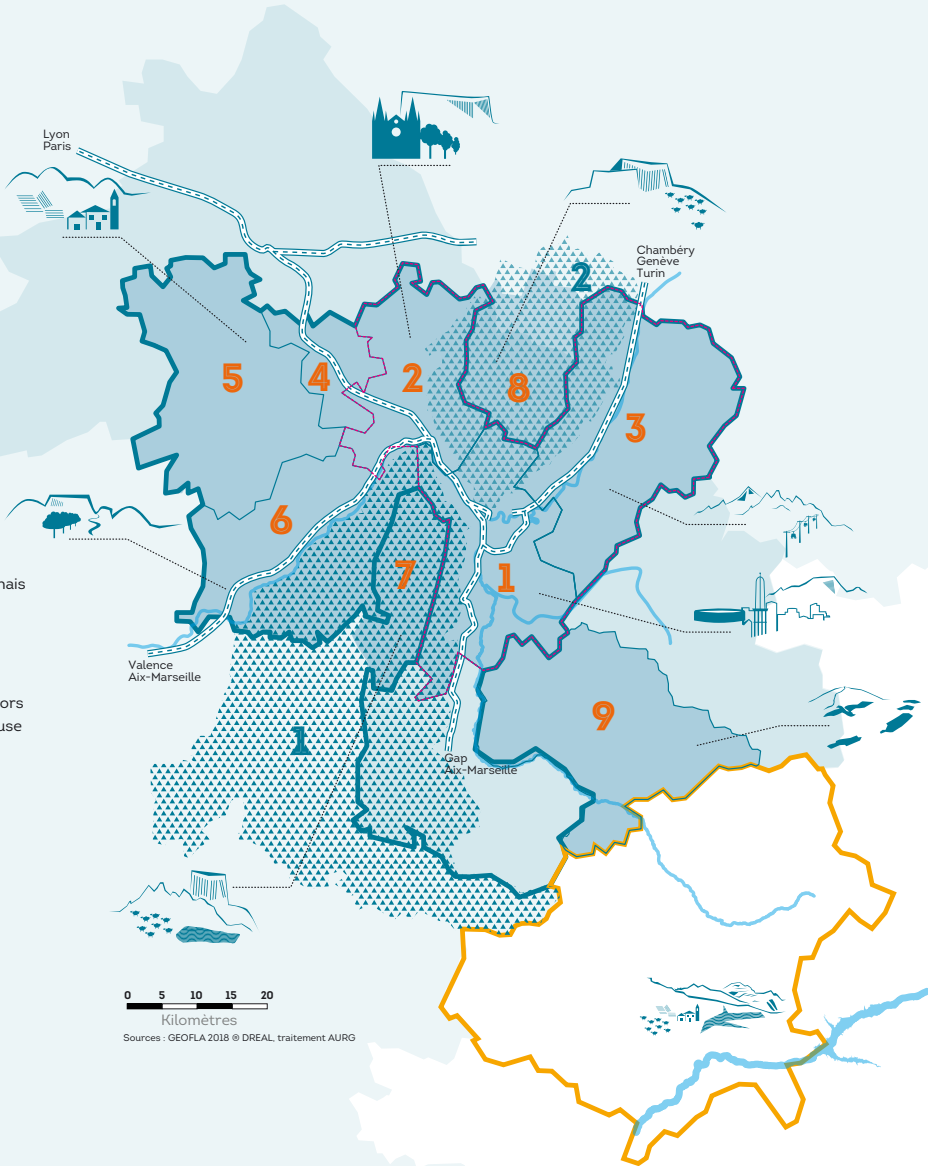
Franck GONNORD

Philippe ROSAIRE

PARTENARIAT : LA DIVERSITÉ

- État (dont Dreal, DDT38, DDT05, Ademe, ARS...)
- Département de l'Isère
- EP SCoT de la Grande Région de Grenoble
- Syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise
- Smmag : Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise
- EPCI
- 1 Grenoble-Alpes Métropole
- 2 Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
- 3 Communauté de communes Le Grésivaudan
- 4 Communauté de communes Bièvre Est
- 5 Bièvre Isère Communauté
- 6 Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
- 7 Communauté de communes du Massif du Vercors
- 8 Communauté de communes Cœur de Chartreuse
- 9 Communauté de communes de la Matheysine
- 160 communes

- EPFL - Établissement public foncier du Dauphiné (EPFL D)
- EPORA - Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (Epora)
- UGA - Université Grenoble Alpes (UGA)
- Crous Grenoble Alpes
- L'Agence est membre de la Fnau et d'urbA4, le réseau des quatre agences d'urbanisme Auvergne-Rhône-Alpes



LES INSTANCES 2022 EN BREF

CA du 28 mars

Les comptes de l'année 2021 ont été arrêtés, permettant de clôturer un budget en léger excédent. Une information a été donnée sur le programme d'activité partenarial 2022, version I-Évolution à hauteur de 7 040 jours d'activité, dont 1 635 jours de socle partenarial, et sur le budget prévisionnel 1^{ère} visée-Évolution. Les trois chantiers du socle partenarial 2022 (ZAN, Atelier des futurs, Observation renouvelée) ont été présentés. Un avis favorable a été rendu concernant les résultats obtenus par l'Observatoire local des loyers (OLL) pour la collecte 2020. Il a été estimé que les résultats étaient clairs et permettaient une bonne vision des loyers métropolitains.

AG et CA du 29 juin

Les comptes de l'exercice 2021, les rapports général et spécial 2021 du commissaire aux comptes, le rapport moral 2021 du Président, le rapport d'activité 2021, ont été adoptés. Le programme d'activité partenarial 2022 version II et le budget prévisionnel 2^{ème} visée ont été validés. Enfin la note d'enjeux pour l'élaboration du programme d'activité 2023, débattue et consolidée par les élus du Bureau, a été adoptée.

CA du 10 octobre

Le programme d'activité partenarial version III et le budget prévisionnel 3^{ème} visée ont été validés. L'état d'avancée des trois chantiers du socle partenarial a été présenté.

- AG Assemblée générale
- CA Conseil d'administration

AG et CA du 14 décembre

Information a été donnée sur la clôture des comptes 2022. La présentation des orientations stratégiques du programme d'activité partenarial 2023 version I, dont l'évolution du socle partenarial avec la poursuite des trois chantiers identifiés en 2021, ainsi que le budget prévisionnel 2023 1^{ère} visée, ont été adoptés.

Bureaux

En 2022, le bureau s'est réuni quatre fois. Outre les questions d'actualité et de gestion courante, les ordres du jour ont porté principalement sur les trois chantiers du socle partenarial (action / bilan / perspectives), dont la mise en œuvre du RARRE, et sur la note d'enjeu pour l'élaboration du programme d'activité 2023.

LE RAPPORT FINANCIER

Le programme 2022, particulièrement riche et diversifié, est la première traduction du Projet d'Agence 2021-2026. Il s'exprime par la poursuite de l'investissement dans la planification territoriale (SCoT, mise en œuvre des PLUi, élaboration du PLUi de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté), dans le contexte nouveau de traduction locale de la loi Climat et résilience, intégrant l'objectif ZAN qui incite à revoir radicalement l'approche du développement territorial et de l'aménagement de l'espace. Ce sujet est un élément-clé du socle partenarial afin que les acteurs partagent les éléments juridiques, méthodologiques et d'observation leur permettant d'appréhender collectivement ce défi. Le programme d'activité 2022 traduit également la poursuite de l'engagement de l'Agence dans les stratégies territoriales (Contrat de relance et de transition écologique et projets de territoire), les projets urbains et l'urbanisme de projet, la redynamisation des centralités à travers plusieurs dispositifs (Petites villes de demain et Opération de revitalisation de territoire), l'accompagnement des démarches pour répondre au défi climatique (Plan Climat-Air-Énergie territorial), ainsi que les autres expertises thématiques (habitat, foncier, économie, commerce, mobilité, biodiversité, agriculture et alimentation, tourisme et loisirs...). Enfin les dispositifs d'observation thématique (Observatoire des loyers, Observatoire du logement étudiants, Observatoire foncier partenarial de l'Isère, Enquête mobilité certifiée Cerema, stationnement, biodiversité...), transversale (OBS'y Baro'Métropole) ou en réseau (GT mutualisation urbA4) se poursuivent.

COTISATIONS

La cotisation d'adhésion permet à l'ensemble des membres de l'Agence de bénéficier des services du socle commun et d'inscrire des missions au programme partenarial qui font l'objet d'une subvention.

Intercommunalités

la cotisation est fixée à **85 centimes d'euro par habitant**, à l'exception de Grenoble-Alpes Métropole pour laquelle elle s'élève à **1,30 euro par habitant**

Communes membres d'une intercommunalité adhérente.

comprise dans l'adhésion de l'intercommunalité.

Communes non-membres d'une intercommunalité adhérente.

1,30 euro par habitant

Autres membres (Département, syndicats mixtes, PNR...) : la cotisation représente le quart de leur participation totale.

25 %

Personnes morales

(Caf, Ademe, Université...)

500 euros

Le montant d'une journée d'activité est fixé à **760 euros**

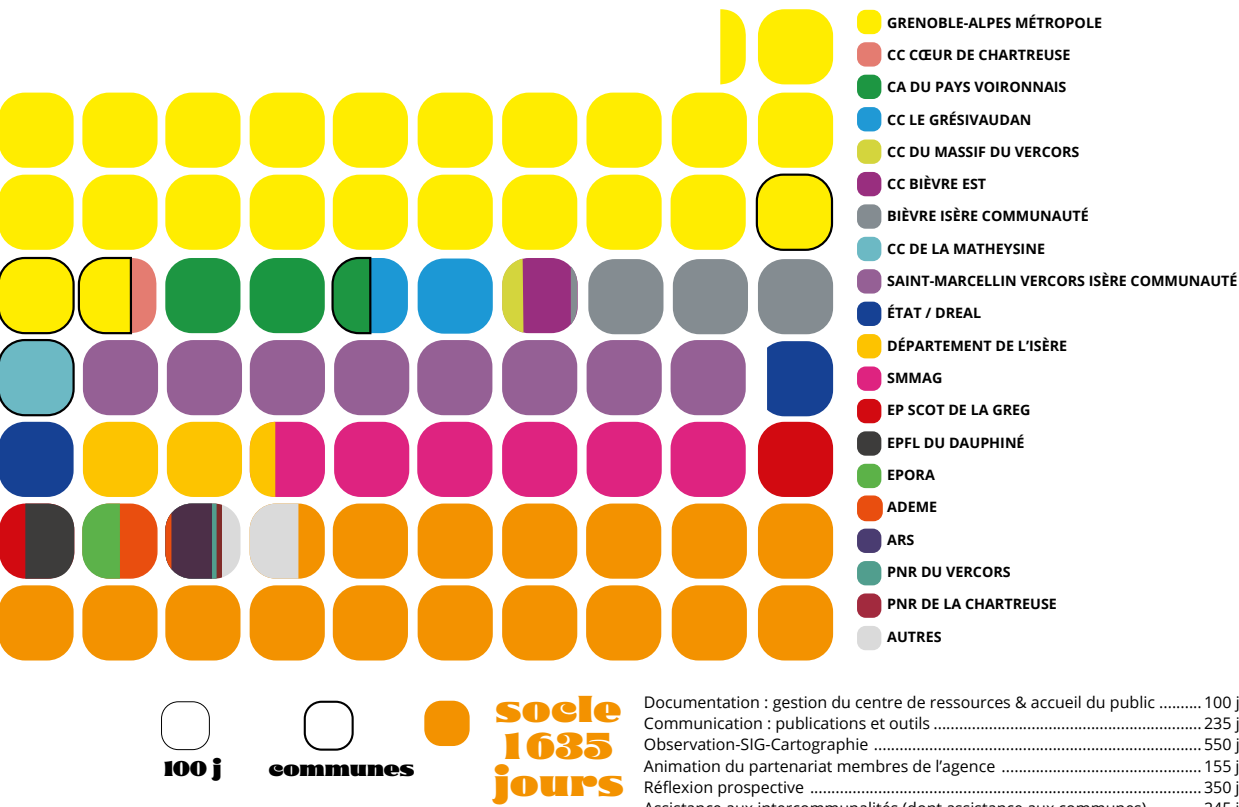
7 130 jours
affichés dans la version
définitive du programme 2022 dont
1 635 jours socle

CLÔTURE 2022

Cotisations	1 216 K€
Subventions des partenaires	3 830 K€
Sous-total	5 046 K€ de recettes
Recettes taxables	5 K€
Diverses, dont reprises de provisions	237 K€
Frais de personnel (masse salariale)	4 156 K€
Frais de fonctionnement	926 K€
Sous-total	5 082 K€ de dépenses
Dotation aux provisions	0 K€
Résultat	206 K€
TOTAL	5 288 K€
206 K€ de résultat en 2022	

RÉPARTITION DES JOURS D'ACTIVITÉ PAR MEMBRE EN 2022

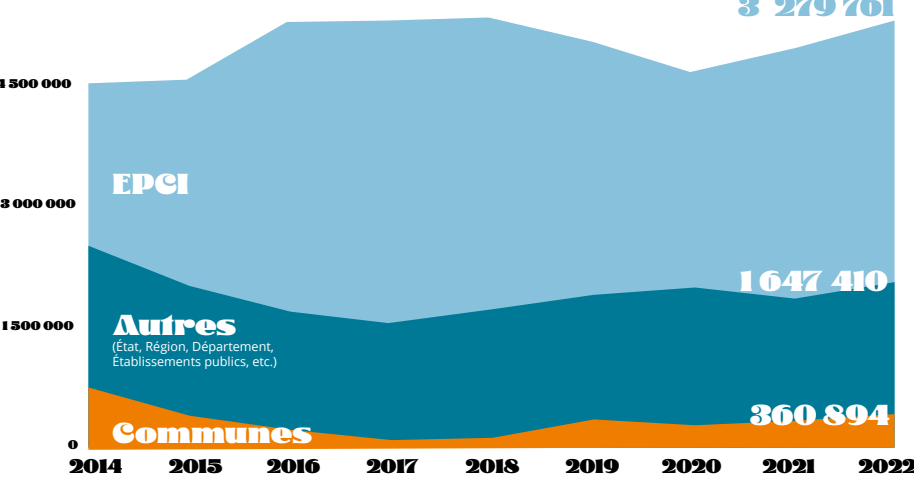
7 130 jours d'activité (JA) environ dont 1 635 de socle partenarial (adhésions)



RÉPARTITION DES RECETTES PAR MEMBRE EN 2022

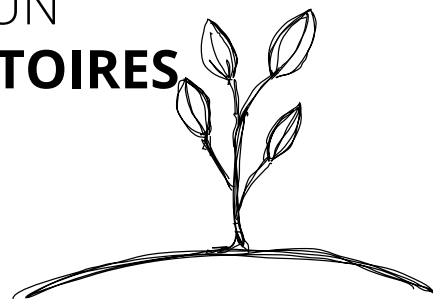


ÉVOLUTION DU FINANCEMENT PAR TYPE DE MEMBRE



LE SOCLE, CE BIEN COMMUN TROIS GRANDS SUJETS EXPLORATOIRES

LA REFONDATION DU SOCLE PARTENARIAL « CE BIEN COMMUN » AU CŒUR DU PROGRAMME CONSTITUE UN PARI D'IMPORTANCE ET UNE AVANCÉE MAJEURE POUR LES MEMBRES DE L'AGENCE. AVEC TROIS GRANDS SUJETS, C'EST UNE OPPORTUNITÉ UNIQUE POUR MENER DES ACTIONS MUTUALISÉES QUI FAVORISENT L'INTELLIGENCE COLLECTIVE, LA MONTÉE EN CONNAISSANCE ET LA VISION PROSPECTIVE, DANS UNE LOGIQUE INTERTERRITORIALE ET INTERACTEURS RENFORCÉE.



MODES DE VIE : OBSERVER PLUS POUR MIEUX COMPRENDRE

Comme la prospective, l'observation, sous toutes ses formes, à toutes les échelles et multi thématiques, donnant lieu à des éclairages, à des évaluations, à des croisements et à des comparaisons à partir d'indicateurs communs, est une nécessité vitale pour les territoires en mutation. C'est une boussole indispensable pour constater, décrypter, comprendre, débattre et in fine, décider.

À l'aune des enjeux planétaires et des interdépendances territoriales, observer seul et conserver pour soi ses observations a peu de sens. C'est pourquoi les membres de l'Agence ont souhaité investir dans une **observation mutualisée**, favorisant une lecture systémique des tendances et des enjeux, à l'échelle de leur territoire de vie commun. Ils en ont fait l'un des trois volets prioritaires du socle partenarial, encourageant l'Agence à explorer de nouveaux champs et à développer de nouvelles méthodes, plus fines et plus qualitatives, pour se construire un bagage de connaissances plus solides et plus fiables et mieux aborder les transitions environnementales, sociétales et économiques.

Pour cela, **deux axes de travail ont été privilégiés qui perdureront en 2023 : la mutualisation des données immobilières (dont en particulier l'accession à la propriété des jeunes ménages) et l'approfondissement du lien entre modes de vie et mobilités (dans un cadre collaboratif avec l'Université). Un troisième axe est prévu : modes de vie et habitat (avec le lancement d'une réflexion peuplement et habitat, pour apprécier**

l'évolution des besoins en logements et équipements).

Les membres et partenaires attendent en retour que l'Agence leur propose des **temps d'information, de restitution et d'échanges dédiés**. Outre ses diverses publications ou ressources, notamment **Nos données en image** et **Vos territoires à la carte**, elle a mis en place un cycle de rencontres baptisé **OBS'Élu-e-s**, dans l'objectif de croiser les regards experts issus des études et la parole politique issue du terrain, pour favoriser les ajustements et affiner les recherches.

Concernant la **démarche d'observation grand territoire** instaurée en 2017, après la construction de deux typologies (sociodémographique et économique) apportant une vision synthétique de la situation des territoires de la région grenobloise et des études menées sur la précarité énergétique, l'Agence prévoit en 2023 **l'actualisation du Focus de l'aire grenobloise** qui permettra de situer les onze EPCI au prisme d'indicateurs thématiques comme l'habitat, la démographie, le niveau de vie, l'emploi, la santé, etc. En fonction des données disponibles, cette nouvelle version pourrait être enrichie d'un thème « cadre de vie ».

Enfin, plus globalement, l'Agence est très investie dans l'animation d'un **système local d'observation territoriale** qui favorise les temps de partage d'études et de débats entre partenaires. Elle a présenté dans ce cadre plusieurs études ou expérimentations, comme

« Mesurer la consommation foncière et l'artificialisation dans le cadre de la loi Climat et résilience », le jeu sérieux « *Transitions sociétales du SCoT de la Grande Région de Grenoble* » ou « *Les chiffres-clés 2021 de l'observatoire des déplacements de la grande région grenobloise* ». De nouveaux choix d'études et de sujets pour 2023 seront communiqués.

L'Agence au cœur de l'observation territoriale

L'OBS'y (le réseau des observatoires de la région grenobloise)

L'observatoire foncier partenarial de l'Isère, l'Ofpi

L'observatoire des déplacements

L'observatoire local des loyers (OLL)

L'observatoire territorial du logement étudiant du Sillon alpin (OTLE)

PARLONS PEU MAIS PARLON'ZAN : UN CENTRE DE RESSOURCES POUR SE FORMER ET S'INFORMER

EN AOÛT 2021, L'ADOPTION DE LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE A DONNÉ LE SIGNAL DE L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE D'UNE TRAJECTOIRE QUI DOIT CONDUIRE À L'ABSENCE DE TOUTE ARTIFICIALISATION NETTE EN 2050. L'AGENCE A ÉTÉ SAISIE PAR SES MEMBRES POUR LES ACCOMPAGNER DANS LA LECTURE DE LA LOI ET SON APPLICATION. UN TEMPS DE PARTAGE ET D'ACCULTURATION ÉTANT NÉCESSAIRE, ELLE A PROPOSÉ D'OUVRIR UN ESPACE-RESSOURCES COMMUN, BAPTISÉ PARLON'ZAN. APRÈS LE DÉCRYPTAGE ET L'OBSERVATION, EN 2023 L'ACCENT SERA MIS SUR L'EXPLORATION ET SUR LES ACTEURS.



UN CENTRE DE RESSOURCES ET D'ÉCHANGES POUR DÉCRYPTER ET SENSIBILISER

Décrypter le ZAN, proposer une aide méthodologique, partager les expériences, croiser les regards d'experts, telle est la vocation du centre de ressources accessible sur le site internet de l'Agence, en réponse aux attentes. Des articles, des définitions, des témoignages, des liens vers des publications, une veille juridique et documentaire... : l'espace web Parlon'ZAN propose un décryptage des lois et des outils d'expertise. L'objectif : partager un vocabulaire commun, se nourrir des expériences et acculturer un large public aux enjeux d'application locale du ZAN.

FIABILISER ET PARTAGER L'OBSERVATION AUTOUR DES DONNÉES DE CONSUMMATION D'ESPACE

Le **lancement des scènes d'acteurs**, en parallèle des travaux menés au sein du réseau Fnau et des réseaux de partenaires, a permis à l'Agence de contribuer au décryptage fin des bases de données existantes [voir le Théma MOS] pour l'observation de l'évolution de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Une information partagée et débattue avec les partenaires dans le cadre du **Club Observation ZAN**, animé et réuni régulièrement par l'Agence, qui se poursuivra en 2023.

En parallèle, **une scène d'échanges sur le lancement des inventaires des zones d'activités économiques (ZAE)** a réuni en septembre 2022 les onze EPCI de l'aire grenobloise,

l'EP SCoT de la GREG et la DDT de l'Isère. L'Agence a présenté les attendus de la loi, mais aussi les opportunités liées en termes d'optimisation du foncier économique. Sur le sujet des inventaires, les participants ont décidé d'engager **une méthodologie et une organisation communes à l'échelle du SCoT** et confié à l'Agence le rôle de « garant méthodologique grand territoire ». Les participants se retrouveront au premier semestre 2023 pour suivre l'avancée des travaux et s'assurer qu'ils répondent bien d'une part, aux attendus de la loi et d'autre part, au canevas méthodologique commun.

LES VOLETS « CHAÎNE D'ACTEURS » ET « LEVIERS OPÉRATIONNELS » AMORCÉS

La mise en œuvre du ZAN implique la mobilisation et l'articulation de l'ensemble des acteurs de la fabrique territoriale : acteurs de la construction résidentielle, de l'aménagement économique et touristique ; aménageurs, acteurs de la maîtrise foncière ; acteurs du monde agricole et de la préservation de la nature... Ils peuvent interagir à plusieurs titres : connaissance, aménagement, recyclage foncier, densification, rénovation du bâti existant, préservation de la nature, compensation et renaturation... Une première réflexion a conduit à l'identification des acteurs concernés par le ZAN autour d'un ensemble de champs : Résidentiel | Foncier - aménagement | Économie - tourisme | Infrastructures - réseaux | Naturel - agricole - forestier. **Des entretiens exploratoires devraient permettre d'approfondir une toile d'acteurs** autour du ZAN,

l'identification de sujets ou retours d'expériences pouvant faire l'objet de scènes d'échanges techniques spécifiques.

Enfin l'Agence est sollicitée, avec celle de Lyon, par les services de la DDT de l'Isère et de l'État, pour appuyer une démarche partenariale à l'échelle de l'Isère, en mobilisant les SCoT et les EPCI dans la recherche de nouveaux modèles d'aménagement dans un contexte de sobriété foncière.

Pour atteindre l'objectif ZAN, des leviers sont à mobiliser par les territoires. L'Agence amorce un chantier exploratoire et développe son expertise, en focalisant sur **la fonctionnalité des sols et sur la séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC) l'artificialisation des sols.**

À suivre en 2023.

Notes juridiques et d'information www.aurg.fr

L'ATELIER DES FUTURS EN QUÊTE DE LA PERLE RARRe

DANS UN MONDE EN PLEINE MÉTAMORPHOSE, LES MEMBRES ONT SOUHAITÉ QUE L'AGENCE SE MOBILISE ET MOBILISE SES PARTENAIRES LOCAUX POUR SE Doter d'une capacité collective à imaginer, à se projeter et à agir au plus juste.

C'EST AINSI QU'EST NÉ L'ATELIER DES FUTURS, PLATEFORME DES STRATÉGIES ET DES PROSPECTIVES DE L'AIRe GRENObloise, QUI SE VEUT TOUT À LA FOIS CREUSET D'EXPERTISES ET LABORATOIRE D'IDÉES ET DE SOLUTIONS NEUVES POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES. UN PROJET EXPÉRIMENTAL EST NÉ DE CE COLLECTIF : LE RAPPORT ANNUEL SUR LES RISQUES ET LA RÉSILIENCE (LE RARRe).

UN BAROMÈTRE LOCAL POUR IDENTIFIER LES RISQUES SYSTÉMIQUES, VULNÉRABILITÉS ET LEVIERS DE RÉSILIENCE

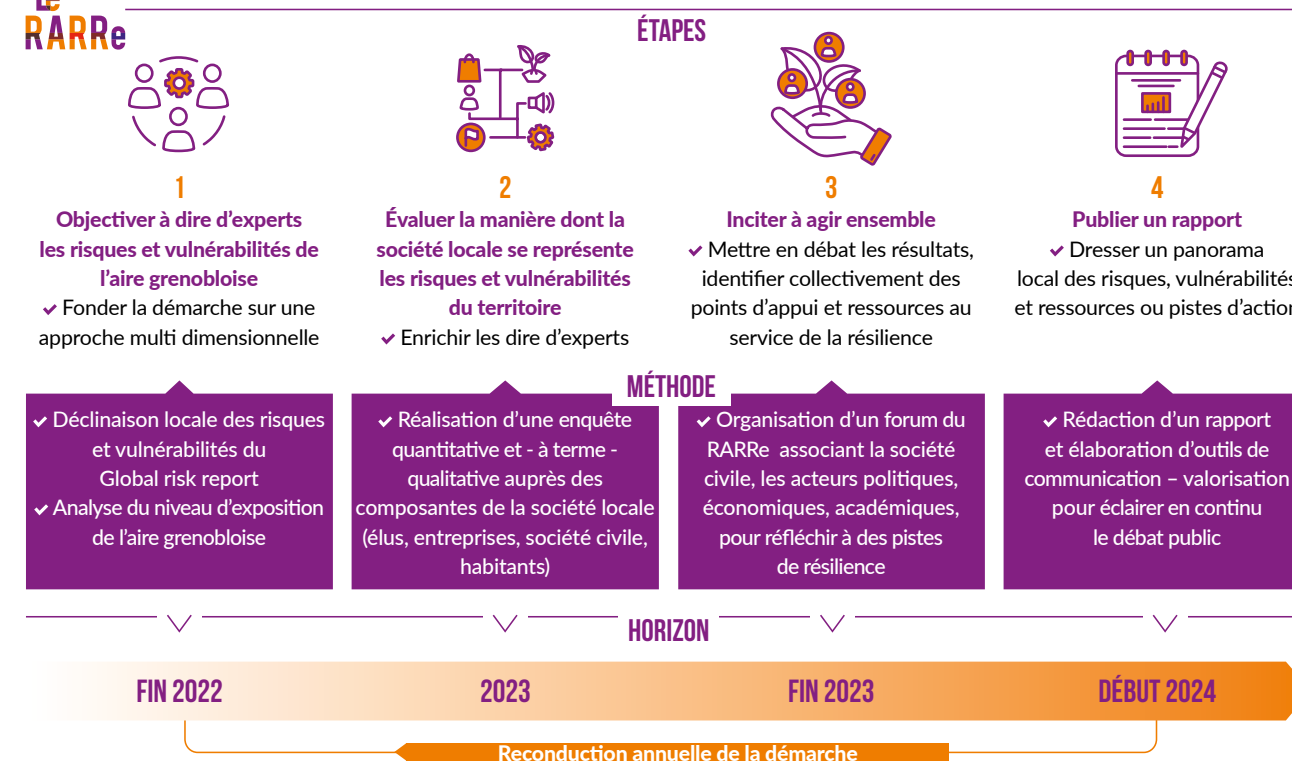
L'objectif du RARRe est de construire et alimenter une représentation partagée et éclairée des risques et vulnérabilités économiques, sociales et environnementales de l'aire grenobloise, ainsi que des ressources à mobiliser pour les anticiper. Il est conçu comme une déclinaison locale de la démarche éprouvée du Global Risk Report réalisé chaque année par le Forum économique de Davos. S'il s'en inspire dans la méthode, il veille à cibler les vulnérabilités et les ressources propres à nos territoires et à en suivre les évolutions.

45 RISQUES ET FRAGILITÉS SYSTÉMIQUES DANS L'AIRe GRENObloise, SOMMES-NOUS PRÊTS À FAIRE FACE ?



Une première liste de 45 risques répartis en 6 familles a été pré-identifiée par le groupe de travail en 2022. En 2023, elle sera passée au crible d'une grande enquête menée par l'Agence auprès de différents panels (habitants, élus, acteurs économiques, associatifs...), avant d'être restituée et mise en débat en fin d'année dans le cadre du **Forum du RARRe**, ouvert aux parties prenantes. Il donnera lieu à la publication du premier rapport.

Le RARRe



À noter, pour mener le travail d'objectivation des risques pré-identifiés, l'Agence, en partenariat avec l'UGA, mobilise au premier semestre **trois stagiaires** en Master 1 Geopoesice (laboratoire Pacte).

À L'AGENDA

Des ateliers RARRe lors de la Biennale des villes en transition (juin) et des Rencontres de la Fnau (novembre)

L'AGENDA DES CROQ'FUTURS 2022



À voir
sur www.aurg.fr



0 (TEST) LE 7 JUIN

Le « jeu sérieux » développé par l'Agence pour l'EP-SCoT dans le cadre du chantier transitions sociétales



1 LE 27 SEPTEMBRE

Scenarios prospective neutralité carbone



2 LE 19 OCTOBRE

Prospective de l'action publique, retour sur la séance de théâtre forum organisée dans le cadre du forum international du bien vivre



3 LE 22 NOVEMBRE

Sentiments d'injustice, une ressource pour la transformation de l'action publique ?
Carte blanche à Manon Loisel

BREVES

16 & 17

Les fiches friches de la CAPI

22 & 23

Une évaluation des biens économiques pour l'EPFL-D

28

Un observatoire des charges foncières dans la métropole

Une première analyse de la filière BTP dans la métropole

Deux OBS'y Flash en 2022

Vers un premier baromètre métropolitain de la biodiversité

Suivi et analyse des locations touristiques meublées

Enquête loyers de l'OLL

Course au logement étudiant : l'OTLE éclaire le marché local

Précarités rurales en Isère : le diagnostic social

Le programme de renouvellement urbain des Villeneuve(s) sous observation

Quels impacts démographiques de la construction neuve en Pays voironnais ?

Observatoire transversal de Grenoble

L'observation du stationnement

Stratégie locale des données : les résultats de l'enquête

FOCUS

19, 24 & 27

Logements : l'accessibilité financière dans la métropole

Tourisme : que sait-on du marché immobilier et foncier en Isère ?

ZAN : l'observation de la consommation d'espace a son club

EXPERTISE

18, 25 & 26

L'analyse des besoins sociaux, une boussole pour les politiques sociales

Fin des passoires thermiques et trajectoire ZAN : comment aborder cette (délicate) question ?

Comprendre la dynamique démographique communale pour objectiver la production de logement

PUBLI

20 & 21

Un diagnostic social du territoire de Grenoble-Alpes Métropole

GROS PLAN

29

L'usage du sol sur le territoire du PAiT

Observer

L'observation dans toutes ses dimensions, spatiales, géographiques et thématiques, quantitatives et qualitatives, est au fondement de l'activité de l'Agence qu'elle contribue à nourrir et dont elle se nourrit en continu. Mettre en perspective le local et le global, suivre les tendances au long cours, mutualiser la connaissance en mouvement, croiser et partager les analyses : c'est un gage de clairvoyance et d'efficacité pour la conduite des politiques publiques.



Les fiches friches de la CAPI

Depuis 2018, l'Agence recense, pour le compte de l'Epora, les friches économiques sur les communautés de communes de Bièvre Isère, Vals du Dauphiné, Balcons du Dauphiné, Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné et le SCoT des Rives du Rhône. En 2022, il s'agissait de poursuivre le travail d'identification, de qualification et de classification des friches économiques actuelles et en devenir sur le territoire de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI). Une étude menée en partenariat avec UrbaLyon. La CAPI n'ayant retenu qu'un faible nombre des friches pré-identifiées, seules cinq fiches ont été produites.

Une évaluation des biens économiques pour l'EPFL-D

Afin d'aider l'EPFL-D dans ses actions de maîtrise foncière et de reconversion de friches industrielles et urbaines, l'Agence l'accompagne pour mieux connaître les valeurs du marché foncier et immobilier. Afin de mener des évaluations de biens économiques, elle a réalisé en 2022 une exploration méthodologique de la base de données DV3F. Ce travail exploratoire avait pour but de mieux catégoriser le profil des acquéreurs et le type de biens. Il a permis également de tester les potentialités de plusieurs bases de données (Sirene, observatoire de l'immobilier tertiaire métropolitain, PC Détails Sitadel...) afin d'identifier leurs plus-values. Les tests ont été menés en priorité sur certaines zones ciblées à enjeux par l'EPFL-D : centres-villes (Tullins, Voiron, Vizille), ZAE (Cent'alp, La Biolle, Glairons-Sablons, Les Sagnes) et tissu urbain mixte (GrandAlpe, secteur Sud Échirolles / Nord Pont-de-Claix). Le travail exploratoire a apporté un éclairage sur les valeurs des biens, même si les prix communiqués par la FNAIM 38 entreprises restent la référence. Il a été en revanche peu concluant concernant le profil des acquéreurs.

Éclairer et objectiver la décision

Un observatoire des charges foncières dans la métropole

Grenoble-Alpes Métropole a confié à l'Agence en 2019 une mission pour créer un référentiel dynamique des charges foncières. Objectif : l'établissement d'un état initial pour mesurer à terme les effets du PLUi, et l'opérationnel pour se positionner sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA). L'étude s'est poursuivie en 2022 pour finaliser et stabiliser la méthode d'évaluation des charges foncières résidentielles. Grâce aux données PC Détails Sitadel, l'Agence a également élaboré une méthode d'évaluation pour les charges foncières des opérations d'immobilier d'entreprises. À ce titre, des explorations méthodologiques ont été menées sur les résultats possibles d'un observatoire des charges foncières économiques. Le nombre de projets économiques étant moins important que les projets résidentiels, cela interroge néanmoins sur la fiabilité des résultats de cet observatoire. La Métropole doit trancher sur la réalisation ou non d'un observatoire sur les projets économiques.



Une première analyse de la filière BTP dans la métropole

La filière BTP est une filière support à l'activité économique ; son emprise interroge la capacité à mobiliser du foncier. Afin d'identifier sa géographie, l'Agence a entamé en 2021 et finalisé en 2022 un recensement des établissements dotés d'une emprise foncière importante (carriers, recyclage des matériaux, commerce de gros...) au sein de la métropole. Des cartographies, des chiffres clés et un benchmark ont été réalisés pour mieux appréhender la filière. Ce travail a vocation à s'intégrer dans un « observatoire foncier et immobilier métropolitain » (aux côtés du tertiaire, des locaux d'activité et du foncier économique).



Deux OBS'y Flash en 2022

Adossé à l'OBS'y, l'observatoire économique partenarial de la région de Grenoble-Alpes a été lancé en début d'année 2021. Son objectif est de proposer une analyse économique partagée et enrichie de la région de Grenoble. L'Agence contribue à la réalisation de notes de conjoncture, l'une des actions collectives menées en partenariat avec les trois collectivités du Pacte Économique Local (Grenoble-Alpes Métropole, Le Grésivaudan et le Pays Voironnais), la CCI de Grenoble, l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise. En 2022, deux notes de conjonctures ont été publiées : la première en mai (sur la conjoncture de l'année 2021) témoignant d'une dynamique de reprise économique mondiale très favorable à la région Grenoble-Alpes (+ 4,7 % de croissance de l'emploi contre + 3,7 % en France) ; la seconde en novembre, portant sur le bilan 2021 / 1^{er} semestre 2022, avec le témoignage de trois grands industriels du territoire. La bonne dynamique économique de la région a connu un ralentissement au 3^e trimestre, un peu plus prononcé qu'en région Auvergne-Rhône-Alpes ou en France qui conservent une croissance d'emploi privé faible mais positive. L'Agence contribue à ces notes à travers les représentations des flux issues de sa publication *Vos territoires en mouvements*, le traitement et l'analyse des données (emploi et chômage dans la note de novembre notamment).

N°3 www.aurg.fr

N°4 www.aurg.fr

Vers un premier baromètre métropolitain de la biodiversité

En 2022, l'Agence a poursuivi son assistance à la convention cadre 2020-2022 signée avec Grenoble-Alpes Métropole pour mettre en œuvre l'objectif « Préserver et mettre en valeur les ressources naturelles du territoire », dans la continuité des missions de construction de l'observatoire de la biodiversité métropolitaine et de mise en œuvre du Contrat vert & bleu (CVB). Dans le cadre de l'assistance à la consolidation et la mise en œuvre de l'observatoire, l'Agence a contribué à la préparation du premier baromètre de la biodiversité métropolitaine grâce à un travail sur les indicateurs de l'état de la biodiversité, avec l'identification de retours d'expérience à mettre en valeur et la mobilisation d'un groupe de travail de partenaires naturalistes locaux. Un projet détaillé est désormais entre les mains de la Métropole qui finalisera le document en vue de sa publication.



EXPERTise

QUESTIONS À **LUCAS JOUNY**,
CHARGÉ D'ÉTUDES OBSERVATION SOCIALE

L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX, UNE BOUSSE POUR LES POLITIQUES SOCIALES

Depuis 2016, les Centres communaux d'action sociale (CCAS) doivent réaliser une Analyse des besoins sociaux (ABS) au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux. Mais plus encore qu'une obligation réglementaire, l'ABS est surtout un outil permettant de mieux connaître les problématiques sociales d'un territoire et d'appréhender les besoins de ses habitant·e·s, en les croisant avec les grands enjeux comme l'environnement ou la santé, au service des stratégies des territoires. L'Agence s'en est fait une spécialité, portée par Lucas Jouny.

« Plusieurs approches permettent d'appréhender la fragilité sociale et économique d'une population : celle liée aux conditions de vie (emploi, logement, santé...) ou de ressources, ou encore celle liée à la situation administrative (bénéficiaires de minima sociaux)... »

ABS « les précarités », Grenoble 2020

À lire
METHODO ANALYSE
DES BESOINS SOCIAUX
Un outil pour aiguiller
les politiques
sociales locales

L'article L.116-1 du Code de l'action sociale et des familles définit les principaux objectifs de l'ABS : « L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. »

L'ABS : de quoi parle-t-on et comment procédez-vous ?

Mon métier, c'est le porter à connaissance sur les questions sociales et sociétales. Pour cela j'utilise différentes sortes de données qui sont soit quantitatives, issues de différentes bases de données, de statistiques publiques ou d'enquêtes, soit qualitatives, issues du recueil de la parole d'acteurs, d'habitants, d'élus et de techniciens. Parmi mes missions d'observation, il y a la réalisation de diagnostics sociaux dont l'ABS. L'objectif est d'apprécier au plus près les besoins des habitantes et des habitants, en particulier au sein des populations dites vulnérables, de tous âges (des tous petits aux plus âgés) et de tous types (les personnes dépendantes et leurs aidants, les familles avec enfants, les personnes en situation de rue, de handicap...). Cette approche des besoins sociaux par le chiffre ou par la parole est un précieux matériau pour conduire une politique communale plus efficace, plus en prise avec la réalité des besoins des habitants.

Pourquoi l'Agence est-elle bien positionnée pour accompagner les CCAS dans leur ABS ?

Après le Pays Voironnais (2021) et Échirolles (2021), l'Agence a coréalisé l'ABS de Grenoble en 2022. Elle cumule plusieurs atouts pour mener à bien ce type d'analyse. À commencer par sa bonne connaissance territoriale cumulée sur la durée et par un système d'information territorial (SIT) solide. Cela lui permet de réaliser facilement des comparaisons d'échelles et d'observer les évolutions dans le temps, ce qui est très utile aux communes. D'autant plus pour celles qui ne sont pas dotées de ce type d'outil ou de techniciens formés à

l'observation. L'autre atout repose sur le fait qu'aujourd'hui une ABS ne peut pas être exclusivement centrée sur les besoins sociaux. Ils doivent pouvoir s'approcher par la santé, par l'environnement, par les mobilités, par l'habitat et de plus en plus, par le cadre de vie, pour répondre à des questions comme : en quoi habiter en tissu dense avec des îlots de chaleur impacte ma santé et m'amène à reconsidérer mes besoins ? C'est une force de l'Agence que de pouvoir croiser les thématiques au sein d'approches transversales. À ce titre, le sujet de l'étude menée à Échirolles est parlant : « Questions environnementales et questions sociales, quels effets mutuels sur les conditions de vie des Échirollois-es ? » L'Agence a accompagné l'ensemble de la démarche, de la réflexion autour des indicateurs sociaux et sanitaires à mobiliser pour l'observation quantitative, au montage du protocole d'enquête qualitatif auprès des habitants et des acteurs, jusqu'aux différentes instances de restitution des résultats, auprès des élus, des habitants et des techniciens.

Quels autres types d'intervention sont proposés par l'Agence ?

L'ABS peut être menée à l'échelle intercommunale, à l'image de celle conduite par le Centre intercommunal d'action social (CIAS) du Pays Voironnais. Cela favorise le lien entre les communes de l'intercommunalité, permet d'échanger et d'objectiver les situations des habitants. Nous accompagnons également la construction de dispositifs permanents d'observation sociale, pour améliorer la connaissance globale au service de l'ABS, ou proposons un appui sur des études spécifiques, quantitatives ou qualitatives : l'accompagnement de l'Agence peut prendre des formes diverses.

FOCUS

Logements L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE DANS LA MÉTROPOLE

Comment ont évolué les inégalités liées au logement ces dernières années ? Pour quels types de ménages ces inégalités sont-elles les plus prégnantes ? À quel point la propriété immobilière est-elle concentrée ? Grenoble-Alpes Métropole a interrogé l'Agence pour l'aider à construire son futur PLH 2025-2030. L'ambition : améliorer l'accessibilité financière des logements sur son territoire.

À lire
METHODO ANALYSER
L'ACCESSIBILITÉ
FINANCIÈRE des logements
de mon territoire



AFFINER LA CONNAISSANCE

À travers son prochain Programme local de l'habitat (PLH) 2025-2030, en cours d'élaboration, Grenoble-Alpes Métropole a l'ambition d'améliorer l'accessibilité financière des logements sur son territoire, tant en accession qu'en location. Souhaitant pour cela territorialiser finement les orientations relatives au développement des divers produits immobiliers (accession libre / logement social / accession sociale), elle a sollicité l'Agence pour affiner la connaissance des ressources des ménages selon leurs caractéristiques et ainsi, leur accessibilité aux logements. À l'inverse de toutes les autres dépenses, celles liées au logement (loyer, énergie, eau, entretien et réparation, etc.) pèsent en effet de plus en plus dans les budgets des ménages en France. Elles représentaient en 2021, 28 % de leurs dépenses, soit deux fois plus qu'en 1970. Les taux d'effort des ménages (dépenses liées au logement rapportées aux revenus) sont par ailleurs inégalement répartis selon leur statut d'occupation : le taux d'effort représente 10 % pour les propriétaires ayant fini de

payer leur logement, contre 29 % pour les locataires du parc privé. En outre, la propriété immobilière est particulièrement concentrée en France : les ménages propriétaires d'au moins 5 logements représentent 3,5 % des ménages, mais détiennent 50 % des logements en location possédés par des particuliers.

INÉGAUX FACE AU COÛT DU LOGEMENT

Dans la métropole grenobloise, le coût résidentiel, qui intègre les dépenses liées au logement et celles liées aux mobilités quotidiennes, est plus important pour les ménages habitant en dehors du centre-ville ; il l'est davantage encore pour les ménages habitant en dehors de la métropole. Le logement est ainsi de plus en plus un facteur d'inégalités économiques entre les ménages et renforce encore l'enjeu de disposer de politiques de logement adaptées et abordables. Pour illustration, les locataires du parc social, les personnes seules et les jeunes sont bien davantage tributaires du coût du logement dans leur choix d'habitation.

UNE MÉTHODOLOGIE « AGENCE »

Après un panorama national et local des évolutions récentes et des enjeux autour de l'accessibilité financière des logements, l'Agence a développé une méthodologie spécifique, construite à partir de diverses estimations, pour analyser les ressources des ménages au regard des prix immobiliers et des loyers au sein de la métropole. Des fiches de synthèse (classement en fonction de l'âge, de la composition familiale ou du statut d'occupation) ont ainsi été produites, présentant, par profil de ménages, d'une part les chiffres clés, les logements occupés et leur localisation dans la métropole et d'autre part, la distribution des revenus et du budget théorique allouable à la location ou à l'achat, et l'accessibilité des marchés.

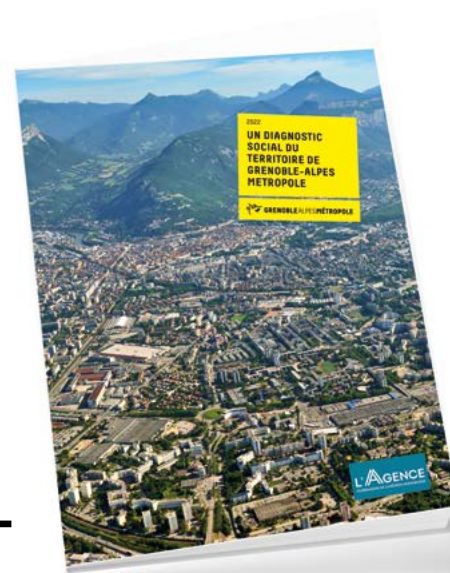
Les conclusions de ces analyses ont permis de préciser les enjeux des politiques résidentielles de la Métropole. Elles alimenteront en 2023 les orientations et actions formulées dans le prochain PLH 2025-2030 de Grenoble-Alpes Métropole.

UN DIAGNOSTIC SOCIAL DU TERRITOIRE DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

À LA DEMANDE DU PÔLE COHÉSION SOCIALE DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE, L'AGENCE A POURSUIVI EN 2022 LE DIAGNOSTIC SOCIAL MÉTROPOLITAIN ENGAGÉ EN 2021 POUR RENSEIGNER LES DIVERSES FORMES DE PRÉCARITÉS SOCIALES VÉCUES, AU-DELÀ DE LA STRICTE PAUVRETÉ MONÉTAIRE.

COHÉSION SOCIALE : OBJECTIVER LES FORMES DE PAUVRETÉ À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

Présenté en bureau lundi 4 octobre 2022, le diagnostic social métropolitain doit aider au dimensionnement du Fonds d'accompagnement social aux transitions (FAST) lancé en 2022 pour succéder au Fonds de cohésion sociale et territoriale, ainsi qu'au fléchage des populations et communes les plus concernées par des problématiques de pauvreté.

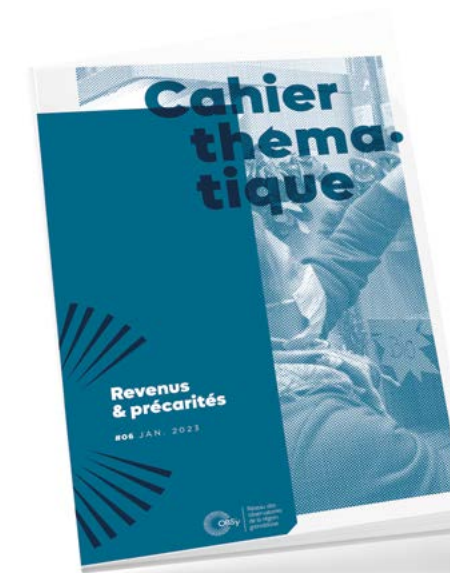


UN TRAVAIL D'OBSERVATION EN DEUX VOILETS POUR ENGLOBER UN VASTE PRISME DE LA PRÉCARITÉ

Volet observation quantitative : le choix des formes de pauvreté vécues a donné lieu à l'analyse de huit indicateurs clés de la précarité métropolitaine (voir encadré). Ce travail s'est couplé avec l'actualisation du Cahier thématique *Revenus et précarités* par l'OBS'y datant de 2014, à paraître en 2023. Un comité de rédaction trimestriel rassemblant l'équipe OBS'y, la Caf, la Ville de Grenoble et la Métropole a permis de nourrir mutuellement les deux chantiers.

Volet observation qualitative : la récolte de la parole des professionnels (société civile et associations) est issue d'une vingtaine d'entretiens conduits avec le chargé de mission de Grenoble-Alpes Métropole en 2021 puis analysés en 2022. Des entretiens collectifs auprès des communes de typologie urbaine similaire ont également été menés, ainsi que des rencontres bilatérales avec les institutions en charge des questions sociales et sanitaires (Département, Caf, etc.). Elles ont permis d'aborder en complément les effets de la crise sur les conditions de vie des habitants, traitées en partie 2 du diagnostic.

L'Agence va poursuivre son implication en 2023 dans le champ de l'observation sociale, cette fois à l'échelle départementale, avec la réalisation d'un diagnostic social pour le Département sur la fragilité et la précarité des jeunes, pour comprendre les risques de bascule et identifier des axes de prévention.



4 GRANDS OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC SOCIAL

- 1.** Approcher la pauvreté vécue par les conditions de vie (santé, habitat, éducation, sociabilité, citoyenneté, sécurité physique, alimentaire...)
- 2.** Étudier les indicateurs de précarité invisibles aux statistiques (observations et ressentis des personnes ressources, perceptions des tendances, rapports d'activité...)
- 3.** Adopter une posture d'observation par public et par thématique (personnes en situation de rue, victimes de violences, issues d'un parcours migratoire, demandeurs d'asile...)
- 4.** Apprécier le ressenti des professionnels et des associations quant aux évolutions des déterminants de précarité depuis la crise sanitaire (effets directs et indirects)

30 000 ménages en situation de pauvreté dans la métropole, selon 8 indicateurs clés

- 1.** Le niveau de vie mensuel médian disponible
- 2.** Le taux de pauvreté
- 3.** La part des ménages dépendant financièrement d'une allocation CAF
- 4.** La précarité énergétique
- 5.** La suroccupation des logements
- 6.** L'accès aux soins auprès d'un médecin généraliste
- 7.** La part des dépenses alimentaires parmi les revenus disponibles
- 8.** La part des personnes sans domicile fixe parmi les demandes de logement social

Suivi et analyse des locations touristiques meublées

Les locations touristiques meublées sont partout en progression (« phénomène AirBnb »). Repérage et exploitation des données, identification des facteurs d'attractivité, complémentarités et concurrences avec le marché locatif local..., l'Agence accompagne la Métropole depuis 2019 pour l'aider à objectiver ce phénomène sur son territoire et étudier l'opportunité de l'encadrer. Elle l'aide à mieux connaître les stratégies des hébergeurs ; à assurer la complémentarité pour éviter la concurrence avec le marché locatif ; à identifier les facteurs d'attractivité qui influent sur le taux d'occupation pour déterminer les zones à encadrer en priorité. En 2022, l'objectif était de déterminer une méthode permettant d'identifier la part des annonces actives et la disponibilité à la réservation des logements sur l'année et sur des périodes plus précises (en fonction de la saisonnalité, des vacances scolaires et des week-ends prolongés). Il s'agissait de mettre en perspective les données d'activité avec les taux d'occupation identifiés sur la plateforme Likibu (comparateur spécialisé dans les locations de vacances).



Enquête loyers de l'OLL

Créé en 2016 et piloté par l'Agence, l'OLL (agréé par l'État en août 2020) est un outil partenarial de connaissance des marchés locatifs, pour mieux accompagner les politiques publiques locales en faveur de l'habitat et du logement. Chaque année, les agences immobilières, les propriétaires ou locataires des biens en location dans les 75 communes de l'unité urbaine de Grenoble (zonage 2010) sont interrogés sur leurs niveaux de loyer. Les résultats de la collecte 2021 ont été publiés, montrant toujours de fortes disparités territoriales, ainsi qu'une grande dispersion des loyers pour les petits logements, qui restent les plus chers. Par ailleurs, avec un loyer médian de 11 €/m² en 2021, le coût du logement dans la région grenobloise est aussi élevé qu'à Nantes et Toulouse. La collecte 2022 se finalise début 2023, ses résultats sont en cours de traitement.

À voir

#2 WEBinAgence
Les loyers dans le parc privé de la région grenobloise sur www.aurg.fr



Course au logement étudiant : l'OTLE éclaire le marché local

Créé en 2019 et coordonné par l'Agence, l'Observatoire territorial du logement étudiant (OTLE) est le fruit d'un large partenariat entre 11 organismes publics du sillon alpin (d'Annecy à Valence). Il permet la mutualisation des données et des analyses au service d'une connaissance fine de l'offre territoriale en logement étudiant. Le rapport annuel de l'OTLE propose une vision homogène de la situation du logement étudiant à l'échelle du territoire étudié. Plus de la moitié du parc dédié de la Métropole est représenté par le Crous Grenoble Alpes, plus d'un tiers par des résidences services. Les autres résidences dédiées sont gérées par des bailleurs sociaux, des foyers de jeunes travailleurs, des foyers privés... La moitié des logements dédiés sont situés à moins de 10 minutes à pied d'un campus, ce qui permet aux étudiants d'économiser un abonnement TC. Seulement 1 % des logements dédiés (125 logements) sont situés à plus de 10 minutes à vélo d'un campus. Il s'agit de résidences gérées par des bailleurs sociaux ou les Compagnons, à proximité de lieux d'enseignement hors campus (MFR, lycée professionnel...) et desservies par des lignes TC directement reliées aux campus. La totalité des résidences dédiées se situent à moins de 300 m d'un arrêt de transport en commun. À Grenoble, les loyers pour un logement d'une personne (chambre, studio, T1) sont de 280 €/mois dans le parc Crous et de 490 €/mois dans les résidences services.



Précarités rurales en Isère : le diagnostic social

L'Agence accompagne le Département de l'Isère dans la réalisation d'un diagnostic social des formes de précarité vécues dans les territoires ruraux du département, moins documentés que le cœur d'agglomération ou l'urbain dense. L'étude s'attache en premier lieu à dessiner un portrait social de la population sur la base d'indicateurs statistiques territorialisés (à partir des données disponibles : Caf, Insee), avant de comparer les profils sociaux de cette population fragile avec ceux de la population iséroise précarisée, bénéficiaire de l'action sociale départementale. Le diagnostic comprend par ailleurs un important volet qualitatif, déployé sur l'Oisans, la Bièvre et le Sud Grésivaudan en deux phases. Fin 2022, des entretiens collectifs (focus groups) ont été réalisés auprès des acteurs institutionnels et associatifs de terrain. Une seconde phase d'entretiens interviendra en 2023 avec des habitants concernés, en association avec l'Observatoire du non-recours aux Droits (Odénore). Cette double approche quantitative et qualitative doit permettre de saisir les formes de précarité vécues sur ces territoires ruraux, à la fois dans leurs spécificités mais aussi dans leurs évolutions. Elle vise également à mieux identifier les mécanismes de bascule, d'entrée ou de sortie de la précarité, afin de dégager des axes de prévention et d'anticipation : une attente forte de la part du Département.

Quels impacts démographiques de la construction neuve en Pays voironnais ?

Le Pays Voironnais a sollicité l'Agence pour évaluer les impacts démographiques de la construction neuve et du renouvellement du parc de logements. Dans ce cadre, l'Agence a réalisé un bilan de la construction et des trajectoires démographiques avec des analyses qualitatives et quantitatives sur les programmes immobiliers récents, au global et par profil de commune. L'objectif était de mettre en évidence les leviers à la disposition des élus pour orienter la trajectoire démographique de leur territoire par l'objectivation de l'impact démographique de la construction. Un approfondissement a été mené sur cinq communes : Voiron, Moirans, Rives, Coublevie et Saint-Geoire-en-Valdaine. Sur la base de cette étude, une cinquantaine d'élus et professionnels de l'immobilier (promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux, agences immobilières, architectes, notaires, EPFL du Dauphiné...) ont partagé leurs retours d'expérience le 4 novembre 2022 à Voiron, lors de l'atelier "marché" du Programme local de l'habitat. Cette étude statistique sera poursuivie en 2023 par une enquête qualitative auprès des emménagés récents du territoire.



Le programme de renouvellement urbain des Villeneuve(s) sous observation

L'Agence poursuit son accompagnement auprès de la Métropole dans l'observation des conséquences des projets de renouvellement urbain des deux Villeneuve(s) sur le bien-être des habitantes et habitants. En 2020, une association de chercheurs en sciences sociales, le Champ des Possibles, était mobilisée pour conduire 45 entretiens approfondis avec des habitants de la galerie de l'Arlequin et de la Place des Géants. En 2022, les Échirollois des Essarts, de Surieux et des Granges ont été interrogés au sujet du renouvellement urbain. 60 entretiens menés par le Champ des Possibles ont été analysés par l'Agence, afin de déterminer les contours de la vie quotidienne des habitants du quartier, entre mobilité, logement, emploi, santé, sociabilités mais aussi connaissance et avis sur les opérations de renouvellement urbain en cours. En 2023, les chercheurs retourneront sur le terrain afin de retrouver les habitants interrogés en 2020. C'est tout l'intérêt du suivi de cohorte, qui permet une observation longitudinale, à partir d'un même sujet, dans le temps long.

Tourisme

QUE SAIT-ON DU MARCHÉ IMMOBILIER ET FONCIER EN ISÈRE ?



Investie sur les sujets montagne et tourisme, l'Agence développe depuis plusieurs années un ensemble d'analyses qu'elle souhaite appréhender à une échelle globale. Pour le Département de l'Isère et Isère Attractivité, elle déploie désormais son expertise des marchés fonciers et immobiliers au service de la dimension touristique, dans les massifs.

« **Connaître l'articulation entre le foncier/l'immobilier et le tourisme est un enjeu majeur pour l'attractivité résidentielle et économique des stations. C'est un indicateur de préservation du cadre de vie à la fois pour les résidents, les touristes et les saisonniers des territoires de montagne isérois.** »

Émilie Coquelut,
chargée de Développement,
Isère Attractivité

CROISER LES EXPERTISES

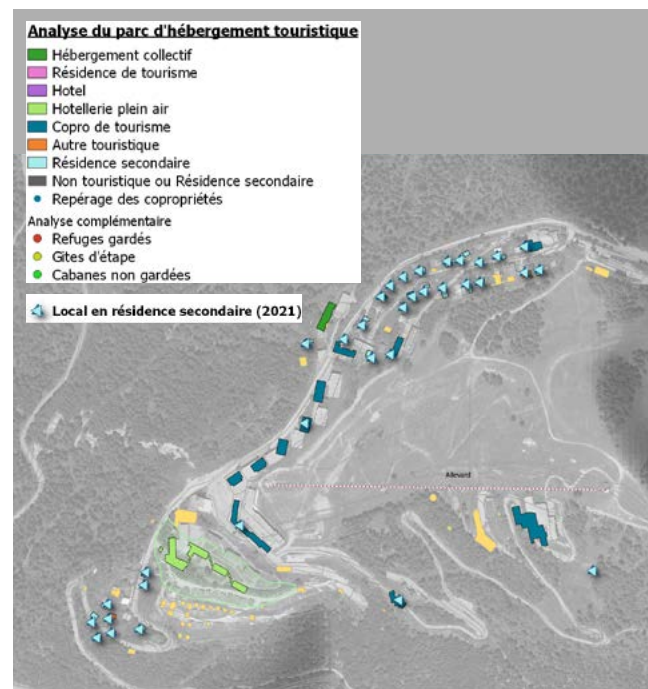
Entre 2020 et 2021, dans le cadre du dispositif Tandem avec l'Inrae et Isère Attractivité, l'Agence a déployé une méthode novatrice de géolocalisation des hébergements touristiques, avec un rendu cartographique possible au bâti quel que soit le territoire. Dans la poursuite, Isère Attractivité a souhaité impulser en 2022 un nouveau domaine de réflexion autour de l'analyse des marchés foncier et immobilier touristiques sur les massifs. En effet, les hébergements touristiques une fois géolocalisés pouvaient être croisés avec la base DV3F recensant l'ensemble des transactions immobilières et foncières, de sorte à identifier spécifiquement les transactions d'immobilier touristique. L'idée était alors d'articuler les expertises de l'Ofpi sur les marchés résidentiels classiques et les connaissances d'Isère Attractivité et de l'Agence sur l'immobilier touristique, pour qualifier les marchés touristiques à l'échelle des « massifs » (périmètres définis par l'observatoire d'Isère Attractivité).

CHOISIR LES INDICATEURS ET IDENTIFIER LES PÉRIMÈTRES

Deux étapes ont rythmé cette année exploratoire. D'une part le choix des indicateurs pertinents en vue d'esquisser la qualification d'un marché immobilier et foncier touristique. D'autre part, l'identification des périmètres « stations » selon leurs spécificités et l'arbitrage entre celles qui sont communes-stations, celles qui regroupent des pôles stations disséminés sur plusieurs communes et celles qui nécessiteront des zooms spécifiques, afin d'adhérer au mieux à une caractérisation du marché touristique local.

PRÉFIGURER UNE DÉMARCHE D'OBSERVATOIRE

Quatre fiches-tests établies sur le Massif de Belledonne et ses stations (Le Collet d'Allevard et Chamrousse), préfigurent la série de fiches de synthèse à réaliser sur cinq massifs et douze stations à l'échelle iséroise, série qui devrait alimenter en 2023 les réflexions en faveur d'une démarche d'observatoire autour des stations et de leurs marchés. Ces fiches, une fois les résultats stabilisés, pourraient même venir nourrir les travaux de l'Ofpi, avec l'intégration d'indicateurs complémentaires synthétiques sur le marché touristique.



QUESTIONS À EMMANUEL BOULANGER, RESPONSABLE DU CADRE FABRIQUE DU CADRE DE VIE ET COPILOTE DE LA MISSION POUR URBA4

FIN DES PASSOIRES THERMIQUES ET TRAJECTOIRE ZAN : COMMENT ABORDER CETTE (DÉLICATE) QUESTION ?

Pour en finir avec les « passoires thermiques », la loi Climat et résilience de 2021 prévoit notamment que les propriétaires de logements mal isolés ne puissent progressivement plus les louer, à partir de 2025. Optimiser la qualité et l'usage du parc de logements anciens doit permettre à terme de limiter la construction neuve et l'artificialisation des sols. Mais rénover une passoire thermique présente un coût élevé ainsi qu'une certaine complexité technique et juridique. La mise en œuvre de cette mesure va-t-elle accélérer la requalification du parc locatif ou, au contraire, provoquer la sortie de milliers de logements locatifs privés du marché, accroître la vacance et réduire l'accès au logement des ménages modestes et des étudiants ? Quelle réponse des agences ?

La rénovation énergétique, un « angle mort » de la loi Climat et résilience ?

Le réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes (urbA4) a été sollicité par l'Ademe début 2022 pour investiguer les conséquences potentielles de l'interdiction de la mise en location des passoires thermiques. Il s'agit pour l'Ademe d'accompagner les collectivités et leurs politiques locales dans la réduction des impacts négatifs de la mesure – ventes massives de passoires, hausse de la vacance, réduction du parc locatif à bas coût, tension sur les marchés locaux – et d'accroître la mobilisation de ce potentiel de logements pour contribuer à la sobriété foncière. À l'époque cette disposition avait encore assez peu fait parler d'elle hors des cercles professionnels. Aujourd'hui elle a pris une dimension à la fois plus médiatique (polémiques sur les DPE) et plus politique : les élus locaux s'inquiètent de l'impact à court terme sur leur marché locatif local et de leur capacité à accompagner davantage l'effort de rénovation dans un contexte de finances publiques tendues et face à l'ampleur du chantier de la rénovation thermique.

Quels constats ont été posés et quels objectifs pour les études ?

Il y a un vrai déficit de connaissances de l'état du parc existant, du nombre de passoires thermiques dans les territoires, de leurs caractéristiques, du profil des propriétaires ou des locataires concernés. Il est donc difficile pour les politiques locales

d'appréhender l'impact de la loi, de calibrer et de cibler des réponses d'accompagnement à la rénovation. Notre objectif était d'améliorer la connaissance quantitative et qualitative du parc de passoires thermiques, de mieux appréhender les impacts de leur interdiction de louer dans la diversité des territoires régionaux et finalement, d'identifier les leviers pour accélérer la réhabilitation du parc de logements. Nous avons ciblé prioritairement les logements locatifs privés sur lesquels l'enjeu de massification de la rénovation énergétique est à la fois considérable et complexe.

Comment les agences se sont-elles mobilisées pour répondre à la demande de l'Ademe ?

Le début d'année était dédié à l'exploration et au partage. Nous avons conduit des entretiens exploratoires avec des acteurs aux profils variés (professionnels de l'immobilier, collectivités, ingénieries territoriales, etc.), animé des ateliers de travail et réuni des groupes d'experts (Alec, Adil, Soliha, Fnaim, Unpi, etc.) en impliquant les acteurs régionaux (Dreal, Région, etc.) et des collectivités locales diversifiées (en Isère, la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Saint-Marcellin et son intercommunalité). Il s'agissait de défricher les enjeux, comprendre le positionnement des acteurs et partager les outils et solutions.

« Il y a un vrai déficit de connaissances »

Nous avons particulièrement ciblé les outils financiers mobilisables par les collectivités pour accompagner la rénovation des passoires thermiques par les propriétaires et les bailleurs.

Une fois cette culture commune établie, nous avons construit ensemble une méthodologie permettant d'estimer les logements concernés selon les types de territoires, en croisant diverses données disponibles à l'Ademe et dans les agences d'urbanisme (fichiers fonciers, données Perval et sur les DPE, etc.). Cette quantification à « grosse maille » a été mise en perspective avec les dynamiques de marché foncier et immobilier et sera partagée en 2023 avec les experts et les territoires.

Auvergne-Rhône-Alpes



30 %
MAISONS AVEC UNE ÉTIQUETTE
G ou F



20 %
APPARTEMENTS AVEC
UNE ÉTIQUETTE
G ou F

Source : étude réalisée par urbA4 pour l'Ademe, 2022 - BD DPE



QUESTIONS À DAVID QUEIROS,
MAIRE DE SAINT-MARTIN-D'HÈRES

COMPRENDRE LA DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE COMMUNALE POUR OBJECTIVER LA PRODUCTION DE LOGEMENT

Alimenter la compréhension des interactions habitat/peuplement et situer la commune dans les tendances globales en identifiant ses spécificités : tel était l'objectif de l'étude peuplement et habitat, réalisée en 2022 par l'Agence à la demande de la commune de Saint-Martin-d'Hères. Tendances démographiques, flux et marchés résidentiels, sont les composantes de cette étude qui vient nourrir la politique communale en matière d'habitat, d'attractivité et de cadre de vie.

Pourquoi cette étude Peuplement et Habitat avec l'Agence ?

Le point de départ était la question de l'évolution de la population à Saint-Martin-d'Hères. On souhaitait comprendre les raisons de sa stagnation ces dix dernières années malgré des dynamiques de production de logements. Nous n'avions pas fait d'étude de population depuis 2012 et à mi-mandat, c'était le bon moment pour nous projeter sur la suite avec des objectifs et des priorités en matière programmatique. Il nous fallait nous approprier un certain nombre d'indicateurs pour veiller à ne pas rester sur des impressions et aussi, pour se comparer à l'évolution métropolitaine. On s'est donc rapproché de l'Agence qui a les compétences pour ce type d'étude et qui connaît bien la métropole. Elle a également analysé les tendances nationales dans les métropoles comparables. Notre relation de proximité a facilité la coproduction avec nos services.

Quels enseignements retenus ?

L'étude a souligné le poids relativement important du public des étudiants ainsi que la tendance marquée des familles monoparentales. On a pris conscience que la production de logements a un impact modéré sur les évolutions de population. En effet, même si la production neuve amène des nouveaux ménages (plus petits qu'avant), cela ne compense pas la baisse de la taille des ménages dans le parc existant, liée au vieillissement.

Quels impacts sur la politique communale ?

Bénéficier de cette matière pour participer à la construction du prochain Programme local de l'habitat (PLH 2025-2030) est essentiel pour réinterroger le volume de logements produit. Au regard de nos équipements publics (comme les écoles) on ambitionne de maintenir le même niveau de population. Ce qui signifie soigner notre image. C'est pourquoi avec le PLH, on souhaite aborder la question du cadre de vie et de l'attractivité de nos quartiers sachant qu'on est investi dans des démarches « cœurs de ville, cœurs de métropole ». Pour conserver une attractivité, il nous faut aussi veiller à ce que le parc de logements et de copropriétés soit de qualité. D'où l'intérêt de poursuivre les opérations programmées d'amélioration de l'habitat, et d'avoir une communication adaptée auprès des habitants, mais aussi des étudiants pour une poursuite du parcours résidentiel sur la commune.

« La production de logements a un impact modéré sur les évolutions de population »

La construction de logement est nécessaire mais plus suffisante pour gagner des habitants

Comprendre l'interaction entre l'évolution de la population et l'évolution de l'habitat est une préoccupation partagée par de nombreux élus qui constatent que, malgré un effort de production de logements, l'effet démographique sur leur territoire est relativement limité. Les nouveaux logements amènent certes de nouveaux ménages (souvent plus petits qu'escomptés). Mais dans le même temps, la population diminue au sein du parc ancien, largement majoritaire dans les communes urbaines, du fait de la baisse de la taille des ménages, du vieillissement, de la progression des logements vacants dans le parc ancien peu qualitatif. Le parc neuf qui répond mieux aux nouvelles attentes contribue d'ailleurs par comparaison à dévaloriser le parc ancien, ce qui accentue la vacance. Aujourd'hui il ne suffit plus de construire pour gagner des habitants : il faut aussi une politique forte de requalification et d'attractivité du parc existant, des tissus anciens, de revitalisation des cœurs de bourg.

ZAN L'OBSERVATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE A SON CLUB



Face au défi collectif que représente l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN) et aux besoins d'échange et de culture commune qu'il suscite, l'Agence a ouvert en mars 2022 une scène d'échange technique régulière pour partager les enjeux de l'observation de la consommation d'espace aujourd'hui, de l'artificialisation demain, et pour construire les réponses adaptées.

OUI PARTICIPE ?

Le Club est un groupe de travail restreint associant des experts de l'Agence et des experts de la donnée issus des EPCI membres ainsi que les principaux partenaires concernés par le ZAN (SCoT, Département de l'Isère, DDT Isère, Parcs...).

POUR QUOI FAIRE ?

Le Club poursuit plusieurs objectifs partagés.

- Aider au développement d'une **culture commune** sur l'exploitation et l'utilisation des bases de données.
- Se positionner sur des **données de référence et des méthodologies communes** dans l'aire grenobloise.
- Partager les **résultats d'explorations ou de tests**.
- Partager des **informations sur les actions** des membres du Club.
- Ouvrir des **réflexions collectives** sur des améliorations à apporter.
- Recevoir ensemble des acteurs pouvant **éclairer les réflexions**.
- Monter en **compétence collective** et essayer.

TROIS SÉANCES EN 2022

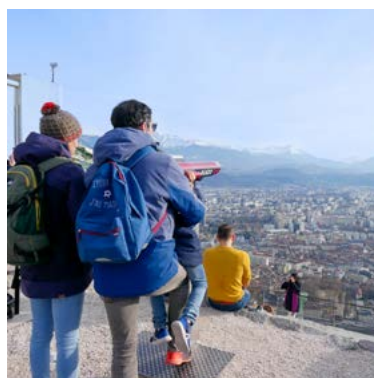
Le Club a démarré son activité en 2022, autour d'éléments de partage permettant de :

- Dresser le **panorama des jeux de données** à disposition des territoires, les décrypter et mieux appréhender collectivement la mesure de la consommation d'espace (MOS Agence, Observatoire national de l'artificialisation, Ofpi...).
- Mettre à disposition des **données d'observation de la consommation d'espace sur les territoires couverts par le MOS (2010-2015-2020)** via l'interface Vizualiz ainsi que des indicateurs cartographiques à la maille intercommunale et communale avec l'outil Vos territoires à la Carte. Ces ressources sont disponibles sur le site de l'Agence.
- Permettre l'accès à ces données via un **extranet dédié aux membres du club**, sur le site de l'Agence, avec la possibilité de générer des sorties cartographiques et des rapports.

À L'ÉCOUTE DES TERRITOIRES,
ALLER ENCORE PLUS LOIN
DANS L'OBSERVATION DE
LA CONSOMMATION D'ESPACE

S'appuyant sur une exploitation du MOS, l'Agence a développé un nouveau protocole d'analyse pour alimenter les réflexions sur deux territoires : Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et Bièvre Isère Communauté. L'objectif : porter à connaissance des élus les constats de consommation d'espace sur leurs territoires entre 2010 et 2020 et accompagner l'identification des marges de progression pour modérer les consommations d'espace à venir.

Il s'agit d'aller plus loin dans la compréhension des mécanismes de la consommation d'espace en affinant l'analyse des surfaces consommées entre 2010 et 2020 (les « taches noires » des cartes d'évolution produites début 2022). D'une part en fonction de leur localisation dans l'enveloppe urbaine, dans les espaces préférentiels / potentiels de développements ou dans les espaces naturels, agricoles et forestiers du SCoT. D'autre part, en dehors des espaces potentiels de développement, en précisant le mode d'urbanisation (construction en diffus, nouveau noyau d'urbanisation...) et au profit de quel type d'activité (agriculture, habitat, extraction / stockage de matériaux, infrastructures, équipements...) la consommation a été réalisée.



Observatoire transversal de Grenoble

L'Agence a été sollicitée par la Ville de Grenoble pour lancer un projet partenarial d'« observation transversale ». L'objectif est double : appuyer les travaux d'observation de la commune et construire un outil partagé d'observation. En matière d'observation, la Ville de Grenoble souhaite être accompagnée par l'Agence pour la production d'un ensemble de données de statistiques publiques à différentes échelles. Ce travail a pour objectif d'alimenter des démarches de diagnostics prévues dans le cadre du renouvellement de plusieurs conventions stratégiques, dont les projets sociaux des Maisons des habitant·e·s et la Convention territoriale globale auprès de la Caf. La production accompagnera également d'autres travaux d'études ou d'évaluations envisagés par la Ville : analyse des besoins sociaux du CCAS, étude thématique, projet de territoire... Le Ville souhaite en outre se doter d'un outil ambitieux d'observation pour appuyer la construction, le suivi et l'évaluation de ses politiques publiques. Il sera composé de données démographiques, sociétales et environnementales. L'Agence sera force de proposition pour mettre en avant des indicateurs innovants d'appréciation des précarités sociales au regard du cadre de vie, de l'environnement.

L'observation du stationnement

Forte de sa connaissance des mobilités de l'aire grenobloise, à travers l'analyse et le croisement des données (motorisation des ménages, offre de stationnement privée et publique...), l'Agence a développé ces dernières années une expertise des questions de stationnement et mené plusieurs études et chantiers exploratoires sur ce sujet pour le compte du Smmag. En 2022, elle a conduit un travail d'évaluation de la politique de stationnement payant sur voirie à Grenoble. L'objectif : porter à connaissance des techniciens et des élus le niveau d'occupation de la voirie dans les rues où le stationnement est payant et évaluer le respect de la réglementation par les usagers. Ce travail a donné lieu à une Lettre de l'observatoire du stationnement. Un chantier exploratoire a également été mené sur le stationnement privé. Dans le cadre du micro-PDU* GrandAlpe, un test grandeur nature a pu être réalisé pour les données relatives aux habitations. Ce travail s'intéresse au recensement des places de stationnement dans les parkings privés des logements (et à terme des locaux professionnels). L'enjeu est d'identifier la capacité disponible dans le parc privé qui pourrait participer à la libération de l'espace public au profit d'autres usages et usagers. Pour ce faire, l'Agence exploite les fichiers fonciers de la DGFIP (Direction générale des finances publiques) et les croise avec des données locales issues notamment de l'inventaire du stationnement réalisé dans le cadre du PLUi.

*Le micro-PDU est une déclinaison locale du Plan de déplacements urbains.

www.aurg.fr

basedoc.aurg.fr

Stratégie locale des données : les résultats de l'enquête

En 2021, la Métropole a lancé un groupe de travail avec La Turbine et l'Agence pour réfléchir aux enjeux et usages de la donnée, selon trois axes : Open Data / valorisation économique de la donnée / stratégie locale de la donnée. La mission confiée à l'Agence porte sur ce dernier axe. En 2022, elle a mené dans ce cadre des actions favorisant l'appropriation des enjeux du numérique pour nos partenaires. En premier lieu, un benchmark des stratégies locales des données élaborés par des collectivités (analyse du processus d'élaboration, de la gouvernance, du contenu, des outils mis en place...) a été effectué. Un état des lieux est en cours pour la prise en compte de la question numérique par le biais d'une enquête auprès des 11 EPCI et 2 Parcs naturels régionaux (PNR) de l'aire grenobloise, sur 3 volets : politique, juridique et technique.

Les résultats ont été présentés aux intéressés le 8 décembre 2022 et enrichis des nombreux témoignages des collectivités présentes. Il en ressort un fort besoin d'acculturation, technique et politique, aux enjeux du numérique pour les collectivités partenaires de l'Agence. En réponse, l'Agence a enrichi sa veille d'une rubrique sur les enjeux des données pour les collectivités.

Par ailleurs le temps d'échanges avec les géomaticiens des EPCI et PNR de l'aire grenobloise a suscité l'intérêt des participants et donné envie de se retrouver plus régulièrement pour échanger sur le sujet.

www.veille.aurg.fr

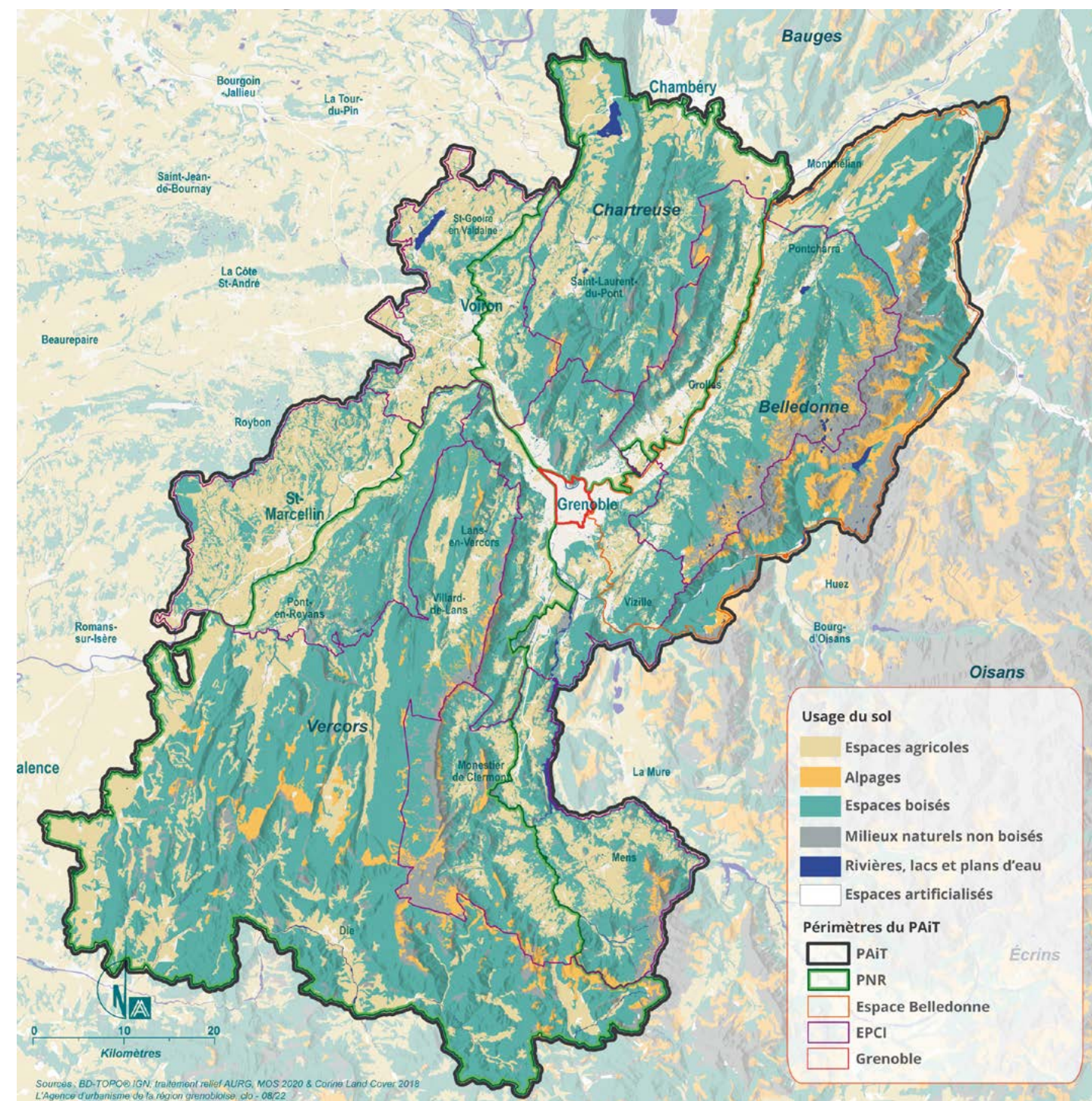
pait

124 640 HA
D'ESPACES AGRICOLES
SOIT 26 %
DU TERRITOIRE DU PAIT

Cartographier la donnée pour en favoriser la compréhension, c'est le rôle de l'équipe de cartographes-géomaticiens de l'Agence.

L'USAGE DU SOL SUR LE TERRITOIRE DU PAIT

L'Agence a élaboré en 2022 l'état des lieux initial du système agricole et alimentaire du Projet Alimentaire inter-Territorial de la grande région grenobloise (PAiT), préalable nécessaire à la mise en place d'un observatoire. Dans ce cadre, de nombreuses cartes ont été réalisées pour rendre compte de la place de l'agriculture sur le territoire. Cette carte de l'usage du sol illustre la prédominance d'espaces agricoles, naturels et forestiers sur ce territoire très varié.



32, 33 & 40

BREVES

Étude vulnérabilité gare de Jarrie : concilier risques et desserte

Nouvelles mobilités : développer l'autopartage en zones peu denses

SCoT de la Grande Région de Grenoble : vers un socle partagé d'aménagement

Analyses juridiques : l'exemple du Parc des Fontaines à Bernin

Études urbaines de Saint-Égrève au service du PLUi

Chantier ICU - LCZ Métropole : association d'expertises

Travaux Fnau DGALN au service de la mesure de l'artificialisation des sols et de la consommation d'Enaf

34, 35 & 36

EXPERTISE

PLUi de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté : un projet créateur de lien

PLUi de Bièvre Isère Communauté : modification n°2

PLUi-H : comment structurer l'observation nécessaire à la réalisation des bilans triennaux ?

37 & 38

FOCUS

Les ORT se déploient à l'Agence

Zone de montagne : comment mobiliser les bons outils pour la densification ?

39

PUBLI

Évolutions des contenus du SCoT de la Greg : le rapport de synthèse

41

GROS PLAIN

PLUi métropolitain : déclinaison du PADD à l'échelle de la commune d'Eybens

Planifier

SI LA PLANIFICATION EST UN CŒUR DE MÉTIER HISTORIQUE, ELLE ÉVOLUE AU FIL DES ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES ET INSTITUTIONNELLES, À UN RYTHME QUI S'ACCÉLÈRE FACE AUX DÉFIS DU SIÈCLE. L'EXPERTISE DE L'AGENCE EST LARGE, COMPLÈTE ET DIVERSIFIÉE, CONSTRUITE À LA FOIS SUR SA PLURIDISCIPLINARITÉ ET SA CAPACITÉ D'INTERVENTION MULTIPLE, DU QUARTIER AU GRAND TERRITOIRE, DE LA MONTAGNE À LA PLAINE. SI CES DERNIÈRES ANNÉES ONT ÉTÉ AMPLEMENT CONSACRÉES À L'ÉLABORATION DES PLUI, LES NOUVEAUX ÉLUS ISSUS DES ÉLECTIONS DE 2020 EXPRIMENT UN FORT BESOIN D'AIDE À LA MISE EN ŒUVRE. DE LA PLANIFICATION AU PASSAGE À L'OPÉRATIONNEL, IL N'Y A QU'UN (GRAND) PAS QUE L'AGENCE AIDE À FRANCHIR, EN ACCOMPAGNANT INTERCOMMUNALITÉS ET COMMUNES DANS LA PROGRAMMATION ET LE SUIVI DES PROJETS.



Étude de vulnérabilité gare de Jarrie : concilier risques et desserte

Le secteur de Jarrie est soumis à une réglementation exigeante visant à réduire l'exposition de la population aux risques technologiques de la plateforme chimique, ainsi qu'à des enjeux forts d'amélioration de l'offre de mobilité au sud de la métropole.

Le PDU prévoit de s'appuyer sur la mise en œuvre d'un service express métropolitain qui veut doubler l'offre ferroviaire sur l'axe Grenoble-Gap. Le Smmag a lancé une consultation d'étude, avec l'appui de l'Agence, pour identifier des solutions de conciliation des antagonismes, et a recruté un prestataire début 2022. Cette étude alimentera à terme le travail partenarial sur l'étoile ferroviaire grenobloise. L'Agence a apporté sa vision, à la fois sur le processus de travail et sur la méthodologie, dans une approche transversale. Elle a participé aux différentes réunions de l'équipe projet, ainsi qu'aux cinq ateliers de travail partenariaux qui ont permis de se forger une culture commune risques/enjeux. Elle a apporté sa connaissance du territoire et différentes sources de données susceptibles d'alimenter la réflexion. Elle a également expertisé les hypothèses de mobilité construites pour le calcul de vulnérabilité (évolution de la population exposée aux risques dans les différents scénarios d'évolution du système de mobilité) et a produit une note d'analyse de l'impact des scénarios de déplacement de la gare de Jarrie sur ce système.

Du quartier au grand territoire

Nouvelles mobilités : développer l'autopartage en zones peu denses

L'Agence a poursuivi en 2022 les travaux menés depuis plusieurs années avec le Smmag sur sa politique en faveur de l'autopartage. L'accompagnement a porté sur la rédaction du label « autopartage » (imposé par la loi pour permettre aux véhicules de bénéficier de places de stationnement réservées) et la définition des indicateurs de suivi à demander aux opérateurs. L'Agence a également lancé un travail préparatoire à la réalisation d'une enquête auprès des usagers de l'autopartage, finalement abandonnée en avril en raison du lancement concomitant de l'enquête nationale de l'Ademe. Pour autant les réflexions ont permis d'engager des échanges autour de l'enquête nationale, qui pourra être analysée localement. Enfin l'Agence a participé à l'évaluation du potentiel d'extension du service sur de nouveaux secteurs, par le biais d'une analyse territoriale dans le Grésivaudan (proposition et hiérarchisation de sites potentiels pour installer vingt nouvelles stations d'autopartage dans le cadre d'un partenariat avec l'Ademe). Cette mission qui s'achèvera en 2023 permettra d'aider le Smmag et Citiz Alpes-Loire (prestataire du service autopartage) à identifier les secteurs à prospecter. L'aventure continue.

SCoT de la Grande Région de Grenoble : vers un socle partagé d'aménagement

Depuis 2020, sur la base des conclusions du bilan du SCoT réalisé avec le soutien étroit de l'Agence, le comité syndical orchestre la construction d'un diagnostic partagé avec les collectivités, pour faire face aux enjeux de la grande région de Grenoble et défricher les trajectoires possibles pour répondre aux transitions écologique, économique et sociétale à l'horizon 2050. En novembre 2022, la conférence des Présidents des EPCI a soutenu la démarche collaborative proposée par l'EP SCoT pour répondre à ces défis majeurs et aux attentes réglementaires qui obligent les territoires dans les mois et années à venir. L'objectif commun est de déboucher à terme sur l'élaboration d'un SCoT mieux adapté et modernisé. Cela nécessite de disposer d'un cadre commun pour asseoir les réflexions et définir une feuille de route (ou Socle partagé d'aménagement) à double objectif : faire le prochain bilan obligatoire du SCoT en 2024 et décider des modalités de son évolution. Plusieurs étapes viendront soutenir la démarche en 2023, toujours avec le concours et les éclairages de l'Agence.

Études urbaines de Saint-Égrève au service du PLUi

La Ville de Saint-Égrève a engagé à l'automne 2021 un recensement des secteurs mutables de la commune en vue de mieux maîtriser leur évolution. Elle a souhaité que l'Agence l'aide à se projeter dans le devenir de certains de ces sites en s'appuyant notamment sur leurs richesses écologique et paysagère. Ainsi, les sites « Ancienne Brasserie », « 21 avenue Général de Gaulle » et « Pont Noir Vercors » ont fait l'objet d'une réflexion urbaine, paysagère et environnementale approfondie permettant de faire ressortir la trame éco-paysagère, invariant de l'évolution urbaine souhaitée. Puis, l'Agence a proposé, décrit et dessiné les outils techniques et réglementaires permettant de cadrer ces évolutions : OAP sectorielles, emplacements réservés ou servitudes de localisation, classements au titre des patrimoines, inscription au plan des formes urbaines... La dynamique de travail se poursuit en 2023 sur le secteur « Pont Noir Vercors » ainsi que sur une reprise de l'OAP « Haut-Monta ».



Analyses juridiques : l'exemple du Parc des Fontaines à Bernin

Au titre de sa compétence « développement économique », la communauté de communes Le Grésivaudan (CCG) envisage d'étendre le Parc Technologique des Fontaines sur la commune de Bernin. Ce projet fait suite à la demande de l'entreprise Soitec d'implanter une nouvelle unité de production à l'horizon 2025-2026. L'absence de foncier disponible lui impose de rechercher des solutions d'implantation hors des espaces urbanisés identifiés par le SCoT de la Grande région de Grenoble et délimités au PLU de Bernin. Aussi l'édification d'un futur bâtiment nécessite-t-elle au préalable de procéder à une adaptation des deux documents. En complément, la CCG a également engagé une réflexion pour étendre le Parc des Fontaines à moyen terme et constituer une réserve foncière d'environ 3 à 4 hectares. Elle a sollicité l'Agence pour définir une procédure d'évolution des documents d'urbanisme et le calendrier de mise en œuvre du projet. L'Agence a également rédigé une note juridique sur les procédures envisageables afin d'identifier la plus adéquate, ce qui a permis de retenir la procédure de mise en compatibilité avec une Déclaration d'utilité publique (DUP) pour faire évoluer le PLU de Bernin et le SCoT.



QUESTIONS À FRÉDÉRIC DE AZEVEDO,
PRÉSIDENT DE SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ

PLUI DE SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ : UN PROJET CRÉATEUR DE LIENS

L'Agence accompagne l'intercommunalité dans l'élaboration de son PLUi, avec une large équipe pluridisciplinaire d'urbanistes et de chargé-e-s d'études dont les spécialités font écho aux spécificités du territoire : économiques, agricoles, patrimoniales, sociales, touristiques... 2022 a permis la mobilisation des élus pour construire le projet de PADD, à débattre en 2023.

Quel bilan tirez-vous de cette première année d'élaboration du PLUi ?

La démarche de PLUi nous permet de mieux connaître notre territoire intercommunal, dans toute sa diversité ; la vision de chacun est plus clairvoyante dans la façon dont il s'organise. Passée cette étape de connaissance réciproque, le PLUi nous invite à penser le projet de territoire dans son ensemble, et pas seulement en termes d'urbanisme : on réfléchit aux grands équilibres, en respectant nos spécificités. Travailler sur un PLUi ce n'est pas effacer les frontières communales, c'est mettre de l'intelligence collective au service des orientations et des dynamiques supra-communales. C'est essentiel pour un EPCI, pour forger une identité territoriale et faire communauté. Ainsi, un sujet fait l'unanimité : l'accueil de nouvelles populations et de nouvelles fonctions ne pourra se faire que dans le respect des atouts du territoire en termes de paysage, patrimoine, cadre de vie. J'ai vu le regard des élus changer autour de la question des centralités et de la solidarité territoriale, qui veut que l'on concentre les moyens sur certains projets dans le cadre d'une ORT ou du dispositif PVD. Grâce à l'apport de connaissances sur notre territoire, sur les flux et les habitudes de consommation par exemple, on comprend mieux le rôle moteur des villes-centres sur l'attractivité et le développement harmonieux du grand territoire.

Comment expliquez-vous la mobilisation des élus communautaires, des maires et des partenaires ?

Ce qui a été déterminant, c'est le processus décisionnel, réfléchi collectivement, sur proposition de l'Agence d'urbanisme. Le système de gouvernance que nous avons mis en place en multipliant les instances (comités de pilotage, commissions inter-thématiques, groupes territoriaux) a fait que les élus se sont investis et mobilisés. Un format inédit est celui des groupes territoriaux, à l'échelle des « bassins de vie », six ou sept communes dont les maires ou conseillers municipaux ont été invités à se réunir pour discuter de sujets les concernant. Avec la tournée communale, autre format très apprécié, les maires se sont sentis écoutés et impliqués, leur connaissance du territoire a été entendue. Concernant les partenaires, le PLUi nous permet de tisser des liens de confiance avec l'État. Nous adhérons aux grandes orientations nationales et répondons aux orientations du SCoT de la Grande région de Grenoble.

Quels ont été les apports de l'Agence ?

L'Agence nous a apporté son expertise multithématique mais aussi son expérience, issue de ses contributions antérieures aux autres PLUi de la région grenobloise. Comme évoqué, ses propositions en matière de gouvernance ont constitué un véritable appui. Plus largement, en tant que membre de l'Agence, l'intercommunalité bénéficie d'une expertise de haut niveau : c'est la valeur ajoutée du partenariat qui favorise la mutualisation et la capitalisation. J'en suis d'autant plus conscient aujourd'hui que nous sommes engagés dans le PLUi. Nous n'aurions pas pu agir seuls.

« Le PLUi nous invite à penser le projet de territoire dans son ensemble »

QUESTIONS À OLIVIER BONTEMPS,
CHARGÉ D'ÉTUDES TERRITOIRES

PLUI DE BIÈVRE ISÈRE COMMUNAUTÉ : MODIFICATION N°2

Depuis leur approbation en 2019, l'Agence est mobilisée pour accompagner la mise en œuvre et les évolutions des PLUi de Bièvre Isère Communauté. Une importante procédure de modification a été engagée, notamment pour satisfaire à l'exigence d'échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation pour les zones AU. Une première pour l'Agence.

Sur quoi a porté la mission de l'Agence en 2022 ?

Début 2022, Bièvre Isère Communauté a engagé une importante procédure de modification n°2 de ses PLUi. Avec plus de 350 lignes de corrections, elle a été l'occasion pour les élus de traiter de nombreuses questions de fond sur tous les aspects réglementaires du document. Un travail sur les OAP et les zones AU a plus particulièrement été au cœur de cette évolution, avec la redéfinition d'environ 65 OAP et des modalités d'ouverture des zones AU, et la mise en place d'échéanciers prévisionnels de leur ouverture à l'urbanisation.

Pourquoi avoir engagé un travail spécifique sur l'échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones AU ?

La loi Climat et résilience de 2021 a fait évoluer le code de l'urbanisme, qui, par l'Article L.151-6-1, exige désormais des PLUi la mise en place pour les OAP « d'un échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser (AU) et de réalisation des équipements correspondant à chacune d'elles, le cas échéant ». La procédure de modification n°2 des PLUi de Bièvre Isère ayant été engagée début 2022 et notifiée aux PPA après la promulgation de la loi, cet article devait donc être pris en compte.

Comment l'Agence s'est-elle mobilisée pour répondre à cette nouvelle obligation ?

Nous avons mené des rencontres individuelles avec chacune des 50 communes du territoire afin de faire évoluer les sites d'OAP et leurs modalités d'ouverture à l'urbanisation. Ces rencontres ont d'une part permis aux élus d'adapter certains périmètres, schémas d'aménagement et / ou prescriptions écrites ; elles ont permis d'autre part, d'affiner les modalités d'urbanisation des sites pour garantir une meilleure opérationnalité des projets : adaptations de zones mobilisées (choix entre zone U ou AU), découpages en tranches d'urbanisation, mise en phasage de certains sites, maintien ou non d'équipements publics à réaliser, etc. D'autres ajustements à la marge ont été opérés (formes urbaines, objectifs de densité, de logements sociaux...). Pour les zones AU*, ces échanges ont permis de définir de premiers échéanciers prévisionnels d'ouverture à l'urbanisation. Un échéancier a été défini prioritairement pour les zones 1AU qui nécessitent la réalisation préalable par la commune (ou l'intercommunalité) d'équipements publics internes jusque-là matérialisés par des emplacements réservés ou servitudes de pré localisation. Le dossier des OAP du PLUi a quant à lui été ajusté et complété d'un tableau détaillant un échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones AU*.

*Pour les zones 1AU qui nécessitent la réalisation par la commune ou l'intercommunalité d'équipements publics internes et pour les zones 2AU, urbanisables seulement à moyen et long terme après l'amélioration ou la création d'équipements ou réseaux périphériques.

Et maintenant ?

Bièvre Isère Communauté a mené ce premier exercice permettant de répondre aux nouvelles obligations de la loi. L'échéancier prévisionnel devra toutefois être affiné au gré des procédures d'évolution des PLUi, pour définir une stratégie plus globale d'ouverture à l'urbanisation des zones AU, en particulier 2AU. Cette stratégie permettra également de concourir à la mise en application des objectifs de réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels pour la première tranche d'application du Zéro artificialisation nette (ZAN), qui fixe sur la période 2021-2031 une réduction de 50 % de la consommation observée sur la période 2011-2021.

« Nous avons mené des rencontres avec chacune des 50 communes du territoire »



QUESTIONS À **COLOMBE BUEVOZ**, RESPONSABLE DU CADRE STRATÉGIES, TERRITOIRES ET MONTAGNE

PLUi-H : COMMENT STRUCTURER L'OBSERVATION NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DES BILANS TRIENNAUX ?

Deux des PLUi de l'aire d'intervention de l'Agence ont la particularité d'avoir intégré lors de leur élaboration un ensemble de dispositions leur permettant de valoir Programme local de l'habitat (PLH). Au titre de ce statut particulier, comme pour un PLH classique, les deux PLUi sont soumis à un bilan à trois ans de l'application des dispositions relatives à l'habitat. L'Agence a été mobilisée durant toute la phase d'élaboration pour anticiper, et appuyer les services sur la structuration de l'observation nécessaire à la réalisation de ces bilans.

Que recouvre le PLUi-H ?

Deux PLUi-H ont été approuvés respectivement en décembre 2019 par la communauté de communes Cœur de Chartreuse et en janvier 2020 par celle du Massif du Vercors. Ils intègrent des dispositions spécifiques concernant le développement de l'habitat, la réponse aux besoins en logements pour tous, la mise en place d'une politique foncière et l'animation de leur politique en matière d'habitat. Ces éléments sont adossés au contenu classique du PLUi-H, qui comprend un Programme d'orientations et d'actions (POA) matérialisant les actions concrètes prévues et financées par la communauté de communes.

En quoi les bases de suivi des permis de construire sont-elles au cœur du dispositif d'observation ?

Coordinatrice des travaux sur les PLUi, l'Agence a lancé en son sein plusieurs réflexions sur la capitalisation de traitements d'indicateurs, dans l'objectif de permettre

aux EPCI de trier les sources nécessaires pour répondre aux questions évaluatives des PLUi. Ces éléments sont venus nourrir la mise en place des observatoires de Cœur de Chartreuse et du Massif du Vercors par les intercommunalités. Une fois structurée, l'analyse des « bases permis » fournit un outil pertinent pour valoriser les remontées de terrain, disposer de critères fins d'objectivation et garantir une réalisation autonome des bilans.

Le Massif du Vercors, plus avancé dans ses réflexions (grâce à un logiciel d'instruction des permis revu et calibré pour des sorties d'indicateurs ciblés) bénéficie d'un suivi fin sur un pas de temps annuel. Cet outil précieux vient documenter, au plus près de la réalité, la consommation d'espace, les typologies, la production de logements en accession sociale, les productions en réhabilitation... et guider les décisions des élus pour éventuellement réorienter les actions du POA et certaines règles du PLUi-H en matière de construction. L'appui de l'Agence à Cœur de Chartreuse a, quant à lui, été ciblé sur une analyse des données, extraites de la base permis de l'intercommunalité, encore

insuffisamment refondée pour pouvoir répondre au niveau de détail attendu pour certains indicateurs. Un accompagnement de l'EPCI sur ce sujet est prévu.

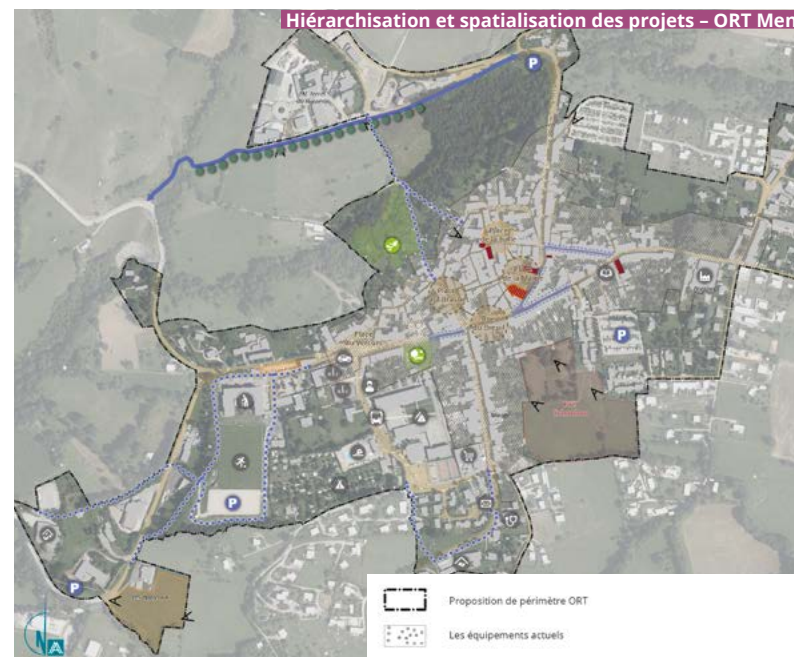
Le PLUi-H, comme le PLH, est soumis à un bilan triennal. Où en est-on ?

L'Agence s'est investie dans la constitution de la trame du rapport triennal qui sera transmis en 2023 aux services de l'État pour un passage en CRHH (Comité régional de l'habitat et de l'hébergement). Cette trame qui répond aux éléments soulevés par l'État dans sa note d'enjeux identifie les pistes d'actions pour réorienter la trajectoire prise avec le PLUi-H ; elle intégrera en 2023 quelques indicateurs complémentaires pour répondre aux nouvelles exigences liées à la mise en œuvre de la loi Climat et résilience et à la publication du décret n° 2022-1309 du 12 octobre 2022 sur les nouveaux Observatoires de l'Habitat et du Foncier (cf. la note juridique produite par l'Agence).



Les ORT SE DÉPLOIENT À L'AGENCE

2022, année charnière, année de convention pour les ORT (Opérations de revitalisation du territoire). L'Agence a accompagné quatre territoires dans la formalisation de leur convention ou avenant avec l'Intercommunalité, l'État et le Département de l'Isère. La Mure, Mens, Tullins et trois communes du Grésivaudan (Crolles, Villard-Bonnot, Pontcharra et bientôt Allevard) ont ainsi franchi cette étape-clé dans leurs démarches de revitalisation, faisant valoir leur rôle de centralité.



- Hierarchisation et spatialisation des projets - ORT Mens**
- Proposition de périmètre ORT
 - Les équipements actuels
 - Axe 1 : Accompagner la rénovation du bâti et l'amélioration de l'habitat**
 - Rénovation énergétique des bâtiments communaux
 - Site d'études de Pré-Colombon : une nouvelle offre d'habitat, complémentaire du centre historique
 - Axe 2 : Favoriser l'animation de la vie locale**
 - Le projet de tiers lieu à la place de l'espace culturel et de l'ancienne Trésorerie Publique
 - Retrouver une vitalité commerciale autour de la place de la Halle
 - Le projet du Silo : une programmation à définir
 - Axe 3 : Valoriser les patrimoines et les espaces publics**
 - Revoir le SPR pour permettre notamment la rénovation énergétique
 - Place**
 - Requalifier les places de la Mairie, place de la Halle, place Paul Brachet et rue du Breuil
 - Mettre en valeur le réseau d'espaces publics du centre-ville
 - Axe 4 : Améliorer les conditions de mobilités**
 - Le projet de piste de contournement PL et son accompagnement paysager
 - Améliorer la lisibilité des parkings excentrés et leurs liens avec le centre-ville
 - Le projet de sécurisation des entrées de villes pour les vélos et piétons
 - Apaiser la circulation sur les artères centrales : vers des zones de rencontre ?

ACCOMPAGNER LES ORT

Selon les ORT, l'Agence joue un rôle à des degrés divers, dans la phase préparatoire des conventions : réalisation d'études sur des thématiques précises (commerciales, résidentielles, démarches d'urbanisme favorables à la santé, analyse des espaces publics), accompagnement des études réalisées par des prestataires, animation d'ateliers pour l'émergence et la hiérarchisation des projets, rédaction ou appui à la rédaction des conventions.

UNE FEUILLE DE ROUTE SPATIALISÉE

Du fait de son expertise cartographique, l'Agence est régulièrement à la manœuvre dans le dessin des périmètres des ORT, mais aussi dans la réalisation de cartographies stratégiques illustrant à la fois le résultat des réflexions et les actions à court et moyen termes. Ces cartographies constituent une feuille de route pour les projets de redynamisation et guident les actions à venir pour le territoire.

« Le travail de revitalisation des centres-villes est un travail de long terme. On priorise dans le temps les actions. Les actions à court terme doivent lancer des dynamiques, avec par exemple des aménagements temporaires pour tester des changements d'usages de l'espace public. Les actions sur le long terme, plus structurantes, nécessitant budget et études, sont à enclencher dès aujourd'hui pour qu'elles puissent voir le jour. Lors des ateliers multi-partenariaux, l'animation s'attache à spatialiser et hiérarchiser les intentions de projets ensuite retranscrites dans la convention. Le programme d'actions et ses fiches actions, associés à la convention, constituent alors l'étape permettant aux territoires de basculer dans l'opérationnel. »

Florent Sion, chargé d'études Territoires / Patrimoine

CLUB LOCAL DES CENTRALITÉS DE L'ISÈRE : TROIS SÉANCES AU CŒUR DES ENJEUX DE REVITALISATION

L'Agence anime le Club des centralités de l'Isère, à l'attention des chefs de projet de communes engagées dans des démarches ORT et Petites villes de demain (PVD), afin de leur faire partager des retours d'expérience et de leur apporter des éléments concrets inspirants. Par son expertise et ses réseaux, l'Agence a joué le rôle d'animation et de coordination entre les acteurs, politiques ou techniques. Après avoir sondé les chefs de projet sur leurs attentes, trois sujets ont été programmés en 2022 avec les partenaires (Département et État) : **participation des habitants, mobilités et espaces publics, animation des centres-villes et commerce**. Bilan : trois séances organisées sur le terrain, une vingtaine de collectivités participantes et des retours positifs sur les interventions des prestataires et les témoignages de communes.

Zone de montagne

COMMENT MOBILISER LES BONS OUTILS POUR LA DENSIFICATION ?



À l'heure du ZAN, la densification du tissu urbain est au cœur de l'urbanisme contemporain et des enjeux des PLU(i). L'application du PLUi-H Cœur de Chartreuse a révélé les limites des règles en faveur de la densité, notamment dans les tissus pavillonnaires, montrant la difficulté à engager le changement des pratiques.



Les citoyens et les constructeurs restent attachés au modèle de la maison individuelle qui fait référence. Le changement imposé par le ZAN se traduit par un durcissement des règles de densité (emprises et formes architecturales) : il devra s'accompagner de pédagogie auprès du public et de la réalisation d'une offre de qualité en partenariat avec les promoteurs et les bailleurs, pour que la transition s'opère positivement. L'accompagnement proposé par l'Agence aux communes pour mettre en œuvre leurs secteurs d'OAP va dans ce sens. »

Raphaël Maisonnier,
VP à l'urbanisme de la CC de Chartreuse

DE L'OBJECTIF...

L'Agence a accompagné la démarche du PLUi-H Cœur de Chartreuse, approuvé en décembre 2019. Il prévoit de réduire la consommation foncière, en diminuant la part de constructions individuelles pour passer de 75 % du parc de logement existant à 50 % (horizon 2032). Des formes urbaines plus compactes et adaptées au territoire sont ciblées : maisons groupées et habitat intermédiaire, voire collectif dans les tissus les plus centraux, avec l'objectif d'augmenter le nombre de logements créés sur une parcelle (>1). L'adjonction du volet habitat au document d'urbanisme (le « H » de PLUi-H) a permis de définir précisément les densités attendues dans les OAP, avec des objectifs chiffrés de production de logement et des densités définies sur chacun de ces secteurs de projet.

...À LA MISE EN ŒUVRE

Après deux ans, les limites des dispositions prescrivant une densité minimale dans les premières couronnes des centres-bourgs (accueillant traditionnellement du tissu pavillonnaire) sont apparues. En effet, le retour d'expérience sur les permis déposés a révélé une tendance de certains porteurs de projets à détourner la règle en agrandissant artificiellement les maisons individuelles pour respecter les minima et maintenir ce modèle pavillonnaire, sans création de plus de logements sur une même parcelle. Le modèle de



la maison individuelle en périphérie de Chambéry et de Grenoble persiste donc malgré des règles de densité différenciées entre les communes principales et celles de taille plus modeste.

DES RÈGLES TROP FLOUES ?

Ces règles prônant la densification des tissus existants sont apparues trop incitatives pour un territoire comme Cœur de Chartreuse ou insuffisamment définies aux yeux des élus. Si le besoin s'est fait sentir de les réinterroger à l'occasion d'une modification du PLUi-H, c'est aussi un travail de sensibilisation des nouveaux élus à la question de la densification qui a été fléchi pour mieux comprendre le PLUi-H en vigueur (à l'élaboration duquel ils n'avaient pas nécessairement contribué), mais aussi pour leur permettre de monter en compétence sur l'analyse des projets.

L'URBANISME NÉGOCIÉ : LE MEILLEUR ALLIÉ DE LA DENSITÉ

Ainsi, bien que les règles aient été précisées lors de la modification n°1 du PLUi-H pour éviter ces écueils, le meilleur outil de mise en œuvre de la densité identifié consiste en la définition d'OAP négociées en amont avec les propriétaires, et en l'accompagnement des communes dans la négociation avec les porteurs de projet. Des pratiques qui seront développées par Cœur de Chartreuse avec l'appui de l'Agence en 2023.

ÉVOLUTIONS DES CONTENUS DU SCOT DE LA GREG : LE RAPPORT DE SYNTHÈSE

LE 6 JUILLET 2022, L'AGENCE A LIVRÉ AUX ÉLUS DU CONSEIL SYNDICAL DE L'EP SCOT DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE SON RAPPORT DE SYNTHÈSE "ÉVOLUTIONS DES CONTENUS DU SCOT DE LA GREG - CONTOURS DES ENJEUX" ASSOCIANT DÉCRYPTAGE DES MOTIFS D'ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE ET ENSEIGNEMENTS ISSUS DU BILAN 2018 ET DES CHANTIERS MENÉS ENTRE 2019 ET 2021.

GUIDER LES ÉLUS DANS LEUR APPROCHE STRATÉGIQUE

La délibération prise par les élus de l'EP SCOT de la GREG en décembre 2018 sur la base du bilan/évaluation de la mise en œuvre du SCOT concluait au maintien en l'état, tout en lançant trois chantiers thématiques sur le thème « transition et résilience » (Résilience climatique et environnementale, Transitions sociétales, Résilience économique). La nouvelle mandature a poursuivi cette dynamique en 2021 avec un éclairage de l'Agence pour embrasser les motifs pouvant justifier des évolutions du document. Son rapport de synthèse présenté en 2022 est destiné à aider les élus à bâtir leur stratégie d'évolution du SCOT.

DES MOTIFS D'ÉVOLUTION DES CONTENUS DU SCOT ISSUS DES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le rapport présente d'abord le cadre d'évolution d'un SCOT et les éléments de calendrier des mises en compatibilité obligatoires. Après un court rappel des vocations et portées des documents de rang supérieur, il propose une estimation du niveau actuel de compatibilité du Document d'orientation et d'objectifs (DOO) avec l'ensemble des règles et mesures de ces documents. Afin de partager et valider cette analyse détaillée, plusieurs réunions techniques ont été organisées en mai 2022 entre l'EP SCOT, l'Agence et la DDT de l'Isère, les PNR du Vercors et de la Chartreuse, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les SAGE Bièvre Liers Valloire, Bas Dauphiné Plaine de Valence et Drac Romanche, et la MISEN. Quelques priorités ont été précisées, comme l'anticipation du ZAN, la prise en compte de la future modification du SRADDET, l'articulation entre document d'urbanisme et protection des ressources en eau, la transposition des dispositions pertinentes des Chartes de Parc naturel régional et enfin, l'intégration d'un volet résilience-risque.

DES MOTIFS D'ÉVOLUTION DU SCOT ISSUS DU BILAN 2018 ET DES CHANTIERS MENÉS ENTRE 2019 ET 2021

Le bilan 2018 et les trois chantiers ont de leur côté apporté leur lot de motifs complémentaires pour conforter la stratégie de résilience et de transition du territoire, comme la reconquête et redynamisation des centres-villes et centres-bourgs ou la stratégie habitat (touchant les objectifs de production de logements ou l'offre de foncier économique).

Identification DES BESOINS D'ÉVOLUTION POUR DES MOTIFS RÉGLEMENTAIRES

(analyse de compatibilité et de prise en compte prévue à l'article L131-3 du Code de l'urbanisme)

- Mise en compatibilité avec le SRADDET (approuvé en 2020)
- Mise en compatibilité avec le schéma régional des carrières (approuvé en 2021)
- Mise en compatibilité avec le SDAGE 2022-2027 et le PGRI 2022-2027
- Intégration des dispositions pertinentes des nouvelles chartes des PNR de Chartreuse et du Vercors, en cours de révision
- Mise en conformité avec la loi Climat-Résilience

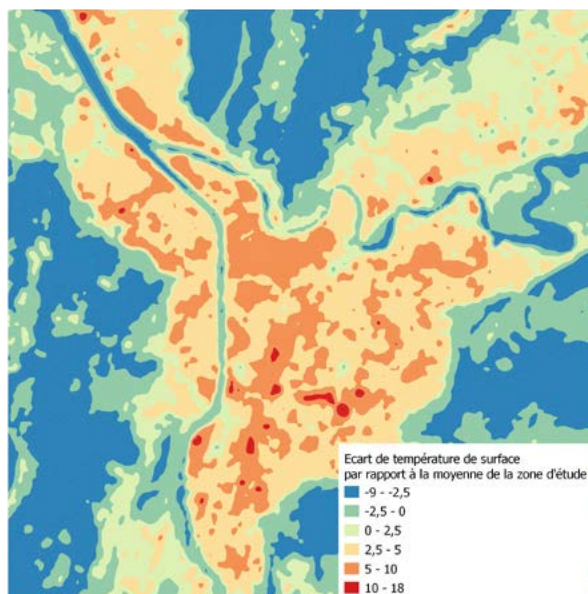
zoom SUR LE CHANTIER

« TRANSITIONS SOCIÉTALES »

Le SCOT constitue une échelle pertinente de projection de ce que peuvent être le développement du territoire et l'évolution des modes de vie en essayant d'anticiper les bouleversements auxquels il sera confronté à moyen / long terme et d'être en mesure de les apprécier de manière systémique. Le chantier a exploré les pratiques de vie quotidienne des habitants et les problématiques d'adaptation : transformations numériques, changement climatique, sobriété énergétique, rapport à la nature, à l'habitat, aux paniers de services... Il s'est nourri d'une démarche d'enquête qualitative (enquête, focus group, serious game...). La restitution de ces enseignements et l'animation d'ateliers de travail lors du Comité syndical du 30 mars 2022 ont donné lieu à une note autour des principales interrogations et des étonnements des élus : "Faut-il reconsidérer la notion de proximité au regard des transitions sociétales ?".

OBSERVATOIRE FONCIER PARTENARIAL DE L'ISÈRE : UN ATELIER DE SENSIBILISATION

Le 15 juin 2022, plus de 60 personnes ont participé à Voiron à l'atelier habitat de l'Ofpi sur le sujet « Formes urbaines, l'acceptation sociale de la densification du tissu pavillonnaire ». Raphaël Maisonnier, VP à l'urbanisme de la CC de Chartreuse, a pu partager aux côtés de l'Agence son retour d'expérience sur les outils des documents d'urbanisme permettant d'orienter les formes urbaines. Le Pays Voironnais a également présenté ses actions pour développer l'habitat intermédiaire. Les architectes Silo ont détaillé leur démarche de co-construction d'une opération d'habitat intermédiaire en logement social avec leurs futurs occupants. Enfin, Au Bercaill, agence de pico-promotion, a montré quelques-unes de ses opérations qualitatives en densification de tissu pavillonnaire.



Chantier ICU - LCZ Métropole : association d'expertises

Dans le cadre du PLUi métropolitain, l'Agence travaille sur une étude îlots de chaleur urbains (ICU) et collabore avec Xavier Foissard, climatologue, expert du climat urbain. L'objectif : établir une cartographie des ICU à l'échelle de la métropole à partir de l'analyse des formes urbaines. L'expertise de l'Agence a permis au scientifique de délimiter des Zones climatiques locales (LCZ), dites « unités climatiques urbaines », associant une forme urbaine homogène à un effet sur le climat local. Au printemps 2023, le climatologue installera 150 capteurs, principalement dans le cœur métropolitain qui est plus sensible au phénomène d'ICU. Cela permettra de disposer d'une cartographie d'ici début 2024. Dès lors l'Agence pourra structurer la réflexion sur des pistes d'actions visant à limiter ou réduire les ICU, via notamment une traduction réglementaire dans le PLUi.



Travaux Fnau DGALN au service de la mesure de l'artificialisation des sols et de la consommation d'Enaf

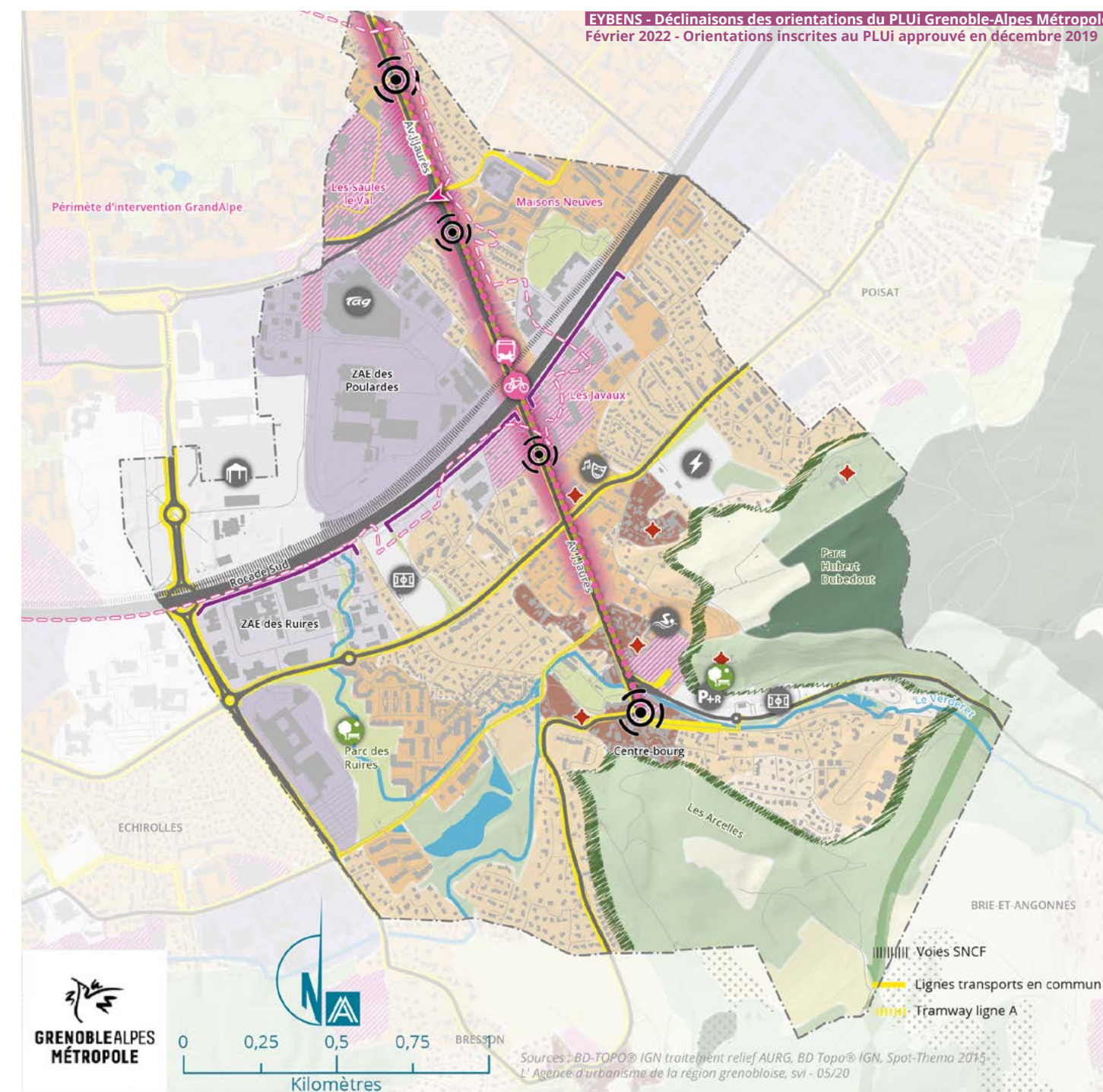
L'Agence a contribué en 2022 à une étude sur la mesure de l'artificialisation des sols et de la consommation d'Espaces naturels, agricoles et forestiers (Enaf), sur sollicitation de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) afin de répondre aux collectivités sur la mise en œuvre du ZAN. Coordinée par la Fnau, l'étude a été coproduite par les agences d'urbanisme de Toulouse, Caen, Toulon, Ile-de-France, Brest, Guyane ainsi que Grenoble et Saint-Etienne dans le cadre d'urbA4, en partenariat avec les EPF, l'IGN et le Cerema (données et expertise). L'étude portait sur une dizaine de territoires d'échelles différentes sur lesquels chaque agence s'est attachée à analyser un ou deux des objectifs précités.

**Du quartier au
grand
territoire**

plui

PLUi MÉTROPOLITAIN : DÉCLINAISON DU PADD À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE D'EYBENS

Depuis l'approbation du PLUi de Grenoble-Alpes Métropole fin 2019, chaque commune dispose d'un « livret communal » qui décline le projet métropolitain et les orientations du document, notamment les enjeux du PADD et les traductions réglementaires. Mais il manquait une visualisation sur carte de ces orientations métropolitaines pour guider les réflexions des élus communaux. Un chantier de spatialisation auquel l'Agence s'est attelée, en concevant une méthodologie à l'interface entre SIG et analyse urbaine. Plus de trente cartes ont déjà été réalisées, très utiles pour appuyer les réflexions communales. Ci-dessous, l'exemple d'Eybens.



44, 45 & 56

BREVES

Intégrer les enjeux de santé dans le développement de la centralité vizilloise
Polarité nord-est : quels enjeux de mobilité ?
L'optimisation foncière des ZAE
L'Agence à Moutain Planet
ZFE : des éléments pour nourrir la concertation
ZAN et mobilité : l'Agence éclaire le Smmag
Un atelier d'étudiants au service de la stratégie attractivité gares du Smmag

> FOCUS <

46, 48, 50 & 51

Parking-relais, schéma directeur : une stratégie au plus près des habitants
La Bastille à 360 degrés
Commerce : les démarches d'accompagnement à la stratégie commerciale
Les friches : identification et qualification, un potentiel stratégique pour le ZAN

EXPERTISE

47, 49, 52 & 53

Transformer les équipements pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population ?
Isère 2030 : ancrer la démarche prospective dans les territoires
Atteindre la neutralité carbone en 2050 dans la métropole grenobloise
Guide métropolitain de l'aménagement résilient en zone inondable constructible

PUBLI

54 & 55

Poster des risques du RARRe : sommes-nous prêts à faire face ?



57

Cartographie stratégique : des cartes d'enjeux pour la centralité vizilloise

Projetier

DANS LE CONTEXTE D'INCERTITUDE QUI EST LE NÔTRE, LES ÉLUS ONT BESOIN DE BOUSSOLES. L'AGENCE LES ACCOMPAGNE, DÉVELOPPE DES STRATÉGIES, DES OUTILS D'ENQUÊTE, D'ANALYSE ET D'AIDE À LA DÉCISION, COMME LES MODÈLES ET LES PROJECTIONS QUI AIDENT À BALISER LE DÉVELOPPEMENT. AVEC SES PARTENAIRES, ELLE EST INVESTIE DANS UNE VEILLE DYNAMIQUE DES MODES DE VIE ET DES PHÉNOMÈNES, ELLE SUIT LES EFFETS DE LA CRISE DANS LES TERRITOIRES, PROPOSE DES SCÈNES DE DÉBAT, MUTUALISE LES RECHERCHES, LES EXPERTISES ET LES EXPÉRIENCES.



Intégrer les enjeux de santé dans le développement de la centralité vizilloise

L'Agence accompagne depuis cinq ans des démarches communales d'urbanisme favorable à la santé en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS). Ces études permettent de préciser les besoins des personnes les plus vulnérables dans les territoires où les projets urbains se mettent en place. Les problématiques d'inégalités territoriales de santé de la commune de Vizille avaient été repérées lors de la réalisation du diagnostic santé métropolitain. Aussi, dans le cadre du projet de centralité Vizilloise accompagné par la Métropole, l'Agence a été missionnée en novembre 2022 par les élus de la commune pour expérimenter un diagnostic participatif auprès de personnes âgées et de la petite enfance, et formuler des recommandations multithématiques, notamment en faveur d'un aménagement de l'espace public pour ces usagers vulnérables. Cette expérimentation se poursuit en 2023 dans le cadre d'une étude urbaine multi partenariale réunissant l'ARS, la commune et la Métropole.



Polarité nord-est : quels enjeux de mobilité ?

Construire un schéma de mobilité pour la polarité nord-est implique de mobiliser à la fois les compétences du Smmag (Autorité organisatrice des mobilités) et de la Métropole (gestionnaire des espaces publics et voiries métropolitaines, et porteuse de la démarche). L'Agence leur fournit un appui méthodologique et d'animation pour définir les attendus du document, en prenant appui sur la dernière enquête mobilité (EMC²) et les enseignements des études existantes. Pour fonder le diagnostic, l'Agence a remis à jour les données sur les flux et les pratiques de mobilité liés à ce territoire, avec une approche par cible de flux (internes, échanges avec le centre-ville et le cœur métropolitain, échanges avec le Grésivaudan...). Pour éclairer les évolutions, elle a comparé l'évolution des pratiques de mobilité des habitants ainsi que les données de comptage routier disponibles qui soulignent une baisse globale des trafics. L'Agence a également animé quatre ateliers techniques associant les services concernés. Ils ont en particulier permis de consolider les informations disponibles sur les projets de mobilité, d'espaces publics et de développement urbain ou économique pouvant impacter les mobilités, mais aussi de partager les résultats des analyses sur les flux et pratiques de mobilité. La dernière séance a permis de consolider les enjeux et pistes d'orientation.



L'optimisation foncière des ZAE

Après la réhabilitation de friches ou la requalification d'espaces économiques, l'Epura est maintenant sollicité par ses partenaires sur la question de l'optimisation foncière dans les espaces économiques. Il a fait appel au réseau des agences d'urbanisme rhônalpines urbA3 pour l'éclairer sur la façon de mener ce type d'intervention : une étude à dimension opérationnelle a été menée sur l'optimisation foncière en ZAE. Débutée au printemps 2022, la démarche s'achève au premier trimestre 2023. Elle s'est déroulée en trois phases : Définition de l'optimisation foncière (enjeux, contraintes, leviers, outils) ; Repérage et analyse de 6 ZAE «exemplaires» ayant bénéficié d'une opération de requalification/optimisation ; Élaboration d'un guide pratique du mode opératoire pour mener une action d'optimisation foncière en ZAE. Cette étude est stratégique tant l'optimisation foncière est au cœur du ZAN. Elle pourra être croisée avec les travaux d'autres agences d'urbanisme françaises afin de capitaliser les résultats dans les réseaux des EPF et de la Fnau. Des contacts fructueux ont été noués entre acteurs ayant investi le champ de l'optimisation foncière (EPF, Collectivités, Agences, Bureaux d'étude). Ils pourront servir la présentation finale de l'étude et pour animer la scène d'échange sur le foncier économique que l'Epura souhaite mettre en place en 2023 avec le réseau des agences rhônalpines.



L'Agence à Mountain Planet

Le 26 avril 2022, sur invitation de son partenaire Isère Attractivité, Colombe Buevoz, Directrice d'études Territoires et responsable du Cadre Stratégies, Territoires & Montagne à l'Agence, est intervenue aux côtés d'Emmanuelle George de l'INRAe, à la conférence « *Tourisme en montagne, quelles approches pour le changement en Isère ?* » Cette intervention s'inscrit dans le cadre du partenariat entre les trois structures visant à construire une méthodologie d'analyse de la trajectoire d'évolution des stations, élaborée dans le cadre du dispositif de recherche Tandem*. La démarche d'accompagnement des territoires-stations dans leur trajectoire de transition, co-construite sur le long terme pour être en évaluation constante, se fonde sur des expertises allant des perspectives d'enneigement à la fréquentation de la station, mais aussi sur le diagnostic de l'hébergement touristique et de l'immobilier de loisirs que l'Agence déploie.

*Transition touristique des territoires de montagne, Labex Item

S'adapter aux évolutions et aux enjeux de transition

Parking-relais

SCHÉMA DIRECTEUR : UNE STRATÉGIE AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

Le Smmag a souhaité se doter d'un schéma directeur des « parcs-relais et aires de covoiturage » à l'échelle de son territoire (Métropole, Pays Voironnais et Grésivaudan). À sa demande et pour contribuer à l'écriture de cette feuille de route à horizon 2030, l'Agence a mené avec les services une étude sur l'offre et la demande en parking-relais actuelles et futures, dans la perspective de la Zone à faibles émissions (ZFE).



« Favoriser le rabattement des automobilistes au plus proche de leur domicile. »

L'OFFRE ACTUELLE ET PROJETÉE

5 160 places
dans 46 P+R en 2023

6 600 places
dans 60 P+R en 2030

(en intégrant les projets actuellement prévus avant l'élaboration du schéma directeur)

L'USAGE ACTUEL

4 700 places utilisées

3 100 places en P+R
+ 1 600 en informel
(hors P+R)

Certains P+R sont sous-utilisés
(car situés dans la zone de congestion,
peu desservis par les TC,
avec des accès peu intuitifs...)
et d'autres sont saturés,
« victimes » de leur succès

UN SCHÉMA DIRECTEUR, POUR QUOI FAIRE ?

L'ambition du Smmag est de développer l'intermodalité, l'usage des transports en commun et réduire l'usage de la voiture pour les trajets à destination des principales polarités du territoire : le cœur métropolitain, Voiron-Coublevie et Crolles-Bernin. Cela nécessite de traiter les flux internes au territoire ainsi que les flux provenant de l'extérieur (Bièvre, Chartreuse, Vercors, Oisans...), de façon à accompagner la mise en place de la ZFE qui va restreindre l'accès en voiture aux treize communes du cœur de la Métropole et qui, mécaniquement, va générer un besoin supplémentaire de places en parking-relais.

UNE ÉTUDE EN 4 ÉTAPES

Afin de garantir la pertinence des résultats, l'étude s'est construite en plusieurs temps.

Étape 1. Objectiver l'usage actuel des parking-relais du territoire et identifier les usages informels qui peuvent exister tant aux abords des parking-relais que des zones non dotées en parking-relais ;
Étape 2. Estimer les usages futurs en intégrant les contraintes liées à la mise en place de la ZFE ;
Étape 3. Confronter l'estimation des usages futurs avec l'offre future de parking-relais (parkings existants + parkings en projet) afin d'identifier les secteurs à enjeux ;
Étape 4. Proposer une stratégie et un

plan d'action pour répondre aux futurs besoins : extension/création de parking-relais, développement de l'offre en transport en commun et des aménagements modes actifs, modification des modalités d'accès aux parkings-relais existants, négociation avec des acteurs privés pour développer un usage parking-relais sur leurs parkings existants... En mobilisant les expertises de son équipe pluridisciplinaire articulant les questions d'urbanisme et de mobilités, l'Agence a croisé ces enjeux d'intermodalité avec les études ou projets urbains en cours sur le territoire du Smmag.

UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES P+R AU PLUS PRÈS DES LIEUX DE VIE DES HABITANTS

Pour réduire le nombre de kilomètres parcourus en voiture et la congestion, il faut travailler à favoriser le rabattement des automobilistes au plus proche de leur domicile avec une localisation des P+R « en chapelets » le long des grands axes (au niveau de chaque gare, échangeur autoroutier ou point de convergence de flux desservis par des lignes structurantes de TC ou de covoiturage), ainsi qu'aux limites du cœur métropolitain (en articulation avec les lignes de tram ou de bus Chrono) pour capter les flux liés aux coteaux et secteurs riverains. Ces P+R seront situés aux limites du périmètre ZFE ou sur des axes exclus des règles de la ZFE.

QUESTIONS À OLGA BRAOUDAKIS,
CHARGÉE D'ÉTUDES TERRITOIRES / ARCHITECTE DPLG



TRANSFORMER LES ÉQUIPEMENTS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS DE LA POPULATION ?

La Ville de Grenoble a souhaité se doter d'une vision globale et prospective des besoins et potentiels d'évolution des équipements des Villeneuve(s) et du Village olympique en cohérence avec le projet du NPNRU et la dynamique du projet urbain GrandAlpe. Elle a fait appel à l'Agence.

Sur quoi portait l'étude ?

À la demande de la Ville de Grenoble, l'Agence a réalisé une étude prospective équipements partageant des pistes programmatiques et architecturales entre les services Urbanisme, Direction immobilière, Petite enfance, Éducation et jeunesse, Sport et culture. Après la visite d'une quinzaine d'équipements, l'Agence a proposé un diagnostic détaillé des bâtiments au regard des enjeux urbains (localisation, accessibilité, sobriété foncière), climatiques, de qualité d'usages, de mixité fonctionnelle, de santé des publics... Les recommandations formulées ciblent les équipements à privilégier en termes de démolition/reconstruction ou au contraire présentant un potentiel important en matière de réhabilitation, surélévation ou agrandissement.

« Hiérarchiser les projets et identifier les potentiels de mutualisation des espaces »

À quoi va servir cette étude ?

publiques éducatives, culturelles, environnementales et en s'appuyant sur la notion « d'équipement refuge » pour des publics souvent vulnérables sur le plan de la santé et de la transition environnementale.

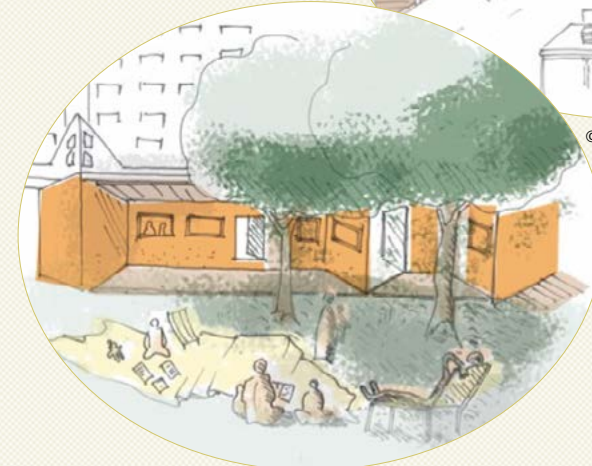
Les enseignements de l'étude constituent une feuille de route pour guider la transformation des équipements du secteur et leur permettre de mieux répondre aux besoins actuels et futurs de la population, pour anticiper à moyen et à long terme les investissements à prévoir dans les prochains Plans particuliers d'intervention (PPI), et pour rechercher des partenaires financiers dans le cadre du Fonds vert ou de l'ANRU notamment. Ce travail va constituer le socle de l'offre de services Agence en matière d'équipements et pourra être répliqué pour d'autres communes qui souhaiteraient réfléchir à l'évolution de leurs équipements.

Quelle méthodologie a été déployée ?

L'Agence a testé sous formes d'axonométries et de coupes les opportunités urbaines et architecturales des pôles d'équipements. Ces tests ont été l'occasion d'engager une réflexion prospective sur les services à la population en explorant les moyens à déployer pour favoriser l'inclusivité et la cohésion sociale. Ils ont contribué à hiérarchiser les projets et à identifier des potentiels de mutualisation des espaces. Ces scénarios ont permis de proposer aux élus une feuille de route qui souligne les synergies d'usages à développer pour chaque pôle d'équipement, en recherchant plus de transversalité entre les politiques



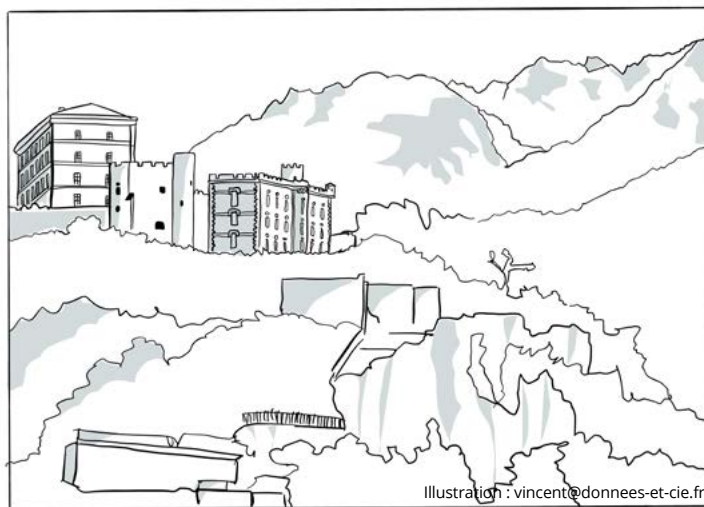
© Olga Braoudakis



La Bastille À 360 DEGRÉS



Les berges de l'Isère, la terrasse intermédiaire du Rabot, le Fort de la Bastille, le Mont Jalla, le Mont Rachais, le col de Clémencières et le col de Vence forment un ensemble naturel et patrimonial d'exception, à la jonction entre le cœur de la Métropole et le massif de la Chartreuse, sur le territoire de plusieurs communes. Pour aider les acteurs à se projeter sur sa valorisation et à se coordonner, l'Agence, qui compile depuis plusieurs années un socle de connaissances et de données important sur le site, a organisé deux séminaires prospectifs (technique et politique) en 2022 à la demande de Grenoble-Alpes Métropole.



« La Bastille est une émeraude multifacette dont il faut prendre soin ! »

Verbatim tiré des actes des séminaires (table 5)

DEUX SÉMINAIRES FONDATEURS POUR IMAGINER L'AVENIR DE CE BIEN COMMUN

Les 30 mars et 14 avril, les techniciens (urbanisme, environnement, patrimoine...) et les acteurs professionnels impliqués (Régie du Téléphérique, Office de Tourisme, Musée Dauphinois...) puis les élus des collectivités et organismes concernés ont été réunis en séminaires pour partager une vision commune de la Bastille : son histoire, les composantes de son identité géographique, patrimoniale et culturelle ; ses usages ; les nombreux projets et initiatives en cours ; les scénarios d'évolution. La démarche d'animation sous forme d'ateliers prospectifs a permis de dessiner collectivement les contours d'une future délibération cadre.

Loisirs, culture, nature, tourisme, lieux de vie : tels étaient les cinq scénarios thématiques à partir desquels les participants ont été invités à débrider leurs imaginaires pour construire des récits prospectifs, en réponse à quatre questions : à quels besoins ce scénario répond-il ? Dans ce scénario, quels seront les sites à travailler ? Vos idées

d'action à 10 ans pour traduire ce scénario ? Quelle gouvernance / organisation cela suppose-t-il ?

Les échanges, première étape de création d'une culture et d'une vision communes, ont été aussi vifs que riches, dénotant de la volonté collective de construire un projet de territoire partagé pour la Bastille. À l'issue, quatre orientations se dessinent, qui structureront les futures réflexions : restaurer et préserver les caractéristiques essentielles et la mémoire du site ; améliorer et organiser les divers usages ; renforcer la Bastille comme lieu de pédagogie et d'observatoire ; soutenir l'émergence d'un projet d'ensemble et un mode de gestion partagée.

LA CITÉ DU RABOT : LIEU TOTEM DU PROJET

Point névralgique de l'espace Bastille, la terrasse intermédiaire (sur les communes de Grenoble, Saint-Martin-le-Vinoux et de La Tronche) est en mouvement, avec le départ en 2025 du Crous de la Cité du Rabot qui libèrera environ 17 000 m² de surface bâtie aux portes de la ville. Pour mémoire, le site a don-

né lieu à un concours European, dont les résultats début 2022 ont élu un projet lauréat (Labo Rabot) et deux projets associés (Refuge urbain et l'Arc des vivants). L'Agence, qui accompagne la Ville de Grenoble sur ce dossier depuis 2019, a contribué à l'analyse des candidatures et à la rédaction du contrat. Elle poursuit sa mission de suivi et d'articulation des trois équipes pour les amener à construire des orientations programmatiques communes au sein d'un plan guide, et garantir la faisabilité financière et technique du projet. L'Agence œuvre à capitaliser les travaux pour aider la Ville à identifier les orientations, actions, process à mettre en place, et les acteurs à mobiliser.

À l'issue de cette année d'échanges, un consensus s'est fait autour de l'idée d'expérimenter des évolutions, dans le cadre de démarche d'urbanisme tactique avant même le départ du Crous. De nombreux « futurs possibles » émergent, mais tous convergent autour de l'idée de faire de la cité du Rabot un lieu mixte, ouvert à une diversité de publics, ne nécessitant que peu, voire pas, de démolition ou de constructions nouvelles.

QUESTIONS À CÉLINE FILLOL,
CHEFFE DU PROJET DÉMARCHE PROSPECTIVE
AU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



ISÈRE 2030 : ANCRER LA DÉMARCHE PROSPECTIVE DANS LES TERRITOIRES

Depuis deux ans, l'Agence et Futuribles (centre de réflexion et d'études prospectives) accompagnent la démarche prospective Isère 2030 coordonnée par la Direction de la performance et de la modernisation du service au public (DPM) du Département de l'Isère. L'objectif : prendre en compte les mutations sociétales et écologiques en cours pour ajuster les modes d'intervention du Département, encourager l'anticipation et l'innovation.

L'Agence a contribué à la réflexion globale et à l'élaboration des étapes-clés de cette démarche prospective, avec un fil rouge : croiser différents types de transformations touchant aujourd'hui les territoires isérois afin d'identifier les besoins de découplage de l'action publique. Huit chargés d'études de l'Agence, experts dans différents domaines, se sont mobilisés pour l'élaboration du diagnostic prospectif, l'organisation de groupes focus, la construction de repères prospectifs transversaux et la réalisation de newsletters et podcasts.

Qu'est-ce qui a motivé cette démarche de réflexion prospective « Isère 2030 » ?

Initiée début 2020, soit un an et demi avant les élections départementales de juin 2021, cette démarche avait pour premier objectif de donner des éléments de compréhension du contexte territorial et des matériaux aux directions pour un « porter à connaissance » aux nouveaux élus. En parallèle, depuis 2021, cette démarche prospective avait aussi pour vocation de nourrir l'élaboration du nouveau projet d'administration (PADI).

Pourquoi avoir sollicité l'Agence ? Quel est son appui ?

Cette démarche prospective a mobilisé au départ des ressources internes et sollicité l'apport de Futuribles sur la méthodologie, ainsi que son expertise nationale et internationale. Le Département collabore de longue date avec l'Agence d'urbanisme.

C'est pourquoi il a fait appel, en complément, à sa connaissance fine du territoire. L'Agence a enrichi l'ensemble des livrables de sa compréhension des territoires et des transformations qui les traversent.

Quelles sont les réalisations concrètes ?

Un travail conjoint Département de l'Isère, Futuribles et Agence a permis de poser un premier diagnostic prospectif avec dix tendances : Futuribles a amené une toile de fond globale que l'Agence a territorialisée. Cette matière première a été travaillée lors d'un séminaire interne qui a entériné dix transformations structurantes pour l'Isère en 2030. À l'automne 2021, l'Agence s'est fortement impliquée dans l'organisation de groupes focus qui ont produit le matériau de quatre repères prospectifs, vigies pour guider l'action publique. Ils sont devenus le fil conducteur de nos restitutions. Au fil de nos avancées en 2021 et 2022, et pour coller aux phases d'élaboration du PADI, afin que les directions puis les services s'emparent des enjeux, l'Agence a appuyé le Département sur le volet communication interne, essentiel à la démarche.

Parlez-nous des podcasts, dernier livrable en date...

Les podcasts sont venus s'ajouter aux livrables existants (newsletters notamment)

comme une évidence pour faire entendre le diagnostic prospectif. L'Agence nous a fait une proposition de scénario détaillant et illustrant localement les transformations. Cette mise en récit est un véritable travail d'ancrage des transformations. Le premier podcast a été diffusé début 2023.

Quelles suites sont envisagées pour 2023 ?

Dans le courant du premier semestre 2023, nous aurons un projet de PADI finalisé avec une trajectoire à horizon 2030, le plus aligné possible avec les enjeux de l'Isère, notamment grâce aux apports de la démarche prospective. On poursuivra nos questionnements via des focales comme celle des signaux faibles déjà identifiés. La démarche prospective va nourrir les équipes projets dans les évolutions à mener ; un jeu sérieux, actuellement en phase de test, devrait être déployé pour faciliter ce processus. Une nouvelle année de collaboration avec l'Agence et Futuribles à venir...

« Quatre repères prospectifs, vigies pour guider l'action publique »



Commerce

LES DÉMARCHES D'ACCOMPAGNEMENT À LA STRATÉGIE COMMERCIALE

Forte de son expertise en urbanisme et commerce associée à des outils d'observation et d'études de marché, l'Agence accompagne les collectivités dans leurs réflexions de stratégie et de prospective commerciales. La méthodologie d'étude s'adapte aux différents contextes : de la revitalisation de centre-bourg à la programmation commerciale de nouveaux quartiers plus urbains, en création comme en requalification.

UNE MÉTHODOLOGIE AGENCE « TOUT-TERRAIN »

Une étude de programmation commerciale combine un diagnostic (à partir d'une enquête auprès des commerçants) et une étude de marché visant à formuler des scénarios d'évolution de la composition de l'offre commerciale du territoire. Dans une démarche prospective, la méthodologie inclut une étude de potentiel commercial (ou « de marché »), jouant sur les complémentarités entre pôles commerciaux. Elle permet d'identifier les capacités d'ouverture de nouveaux commerces en résonnance avec les capacités de dépenses de la clientèle locale et des usagers du site.

En centre-ville ou centre-bourg, ces études contribuent à identifier les forces, faiblesses et perspectives pour le tissu commerçant et pour son environnement urbain. L'approche de l'Agence, qui articule expertise thématique et urbanisme, favorise la mise en place de stratégies ou d'opérations de revitalisation sur le volet commercial.

Dans le cadre de projets urbains, les scénarios de programmation commerciale amènent les élus à se projeter dans un futur proche en identifiant le potentiel commercial viable à horizon + 5 ans, pour répondre aux besoins futurs tout en maîtrisant les stratégies d'aménagement commercial plus globales conformément aux documents d'urbanisme (SCoT, PLUi).

3 exemples



La Mure un diagnostic commercial dans le cadre de la démarche ORT

En 2022, une enquête réalisée auprès de 74 commerçants du centre-ville de La Mure est venue compléter le diagnostic commercial déjà réalisé dans le cadre de la mission d'accompagnement de l'Agence pour la définition de la stratégie Petites villes de demain (PVD) de la commune. L'Agence a animé un atelier économie/commerce « Renforcer l'attractivité et l'animation » destiné à identifier les leviers et pistes d'action à inscrire au programme PVD pour lutter contre la vacance, proposer d'autres usages des rez-de-chaussée commerciaux et animer le centre-ville.



Claix une stratégie de rachat de locaux vacants dans le centre-bourg

Cette étude a été l'occasion de relier la démarche volontariste de la commune de Claix en matière d'immobilier commercial et la stratégie métropolitaine de redynamisation de ses centralités. Après avoir mené une campagne de rachat de locaux commerciaux vacants, les élus de la commune ont sollicité la Métropole sur la stratégie à déployer pour cibler l'accueil de commerces et services en adéquation avec le marché local. L'étude menée par l'Agence leur livre des pistes stratégiques, des points de vigilance pour questionner chaque implantation, réinvestir l'accompagnement des porteurs de projet, réétudier les interdépendances et complémentarités entre les deux polarités et enfin, pour faire du centre-bourg une destination commerciale de proximité différenciante.



Grenoble-Alpes Métropole la prospective commerciale au cœur des projets

Les études de programmation commerciale peuvent aussi s'inscrire dans un contexte de projet de renouvellement urbain comme à GrandAlpe Est (étude de programme commerciale sur six polarités situées à Grenoble et Eybens) ou à Seyssinet-Pariset sur le devenir des commerces du secteur de la Fauconnière.

Les friches

IDENTIFICATION ET QUALIFICATION, UN POTENTIEL STRATÉGIQUE POUR LE ZAN

À lire
METHODO IDENTIFICATION ET QUALIFICATION DES FRICHES, un potentiel pour le ZAN



D'une manière générale, les friches sont un vrai potentiel à mobiliser et pourraient constituer demain, sur certains territoires, les seuls espaces où construire. Cependant, leur reconversion est souvent complexe, et implique une action publique forte. Dans le contexte du ZAN, l'identification des gisements et des capacités de densification du tissu existant revêt un caractère prioritaire pour répondre aux besoins de logements, d'activités, d'équipements, d'espaces publics ou de renaturation.

Les friches sont perçues comme une des opportunités pour atteindre les objectifs du Zéro artificialisation nette (ZAN). Dès lors, leur identification et leur qualification deviennent, plus encore, le socle d'une stratégie territoriale de réinvestissement des tissus urbains. C'est d'autant plus nécessaire que leur reconversion peut être complexe et longue, en particulier en secteur dit « détendu », où le modèle économique de la reconversion reste difficile à trouver.

UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

Pour objectiver le potentiel foncier des friches, les Établissements publics fonciers du Dauphiné (EPFL-D) et de l'Ouest Rhône-Alpes (Epora) ont sollicité l'Agence pour mettre en place un outil d'aide à la décision. Celui-ci doit leur permettre d'identifier, de qualifier le potentiel de requalification et d'évaluer les vocations potentielles des friches. L'objectif est de pouvoir couvrir à terme l'ensemble des territoires d'intervention de ces établissements publics en mettant à disposition un observatoire dynamique qui servirait les réflexions des territoires et leur permettrait d'inscrire les friches dans une stratégie foncière.

UNE MÉTHODOLOGIE ÉPROUVÉE, AVEC DEUX PRINCIPAUX INDICATEURS

La méthodologie qui a été travaillée et expérimentée sur plusieurs territoires depuis 2019 (à titre d'exemple, le Pays voironnais pour l'EPFL-D et le SCoT des Rives du Rhône pour l'Epora), articule valorisation de données existantes et connaissance du terrain.

Un premier recensement a été réalisé, sur la base d'un pré-repérage automatique des friches (actuelles et en devenir) et de la capitalisation des données déjà existantes dans les collectivités.

Des entretiens conduits par l'Agence auprès des acteurs des territoires ont permis de consolider cet inventaire et de compléter la base de données ainsi constituée par des indicateurs permettant de caractériser les sites : nature du bien, état de la propriété, activité précédente et historique, niveau de pollution, classement dans les documents d'urbanisme, etc. L'Agence a pu construire, sur cette base de connaissance fine, deux indicateurs synthétiques permettant d'évaluer le potentiel de valorisation de chaque site : le potentiel de mutabilité et la vocation préférentielle théorique (résidentielle, économique ou agro-environnementale).

UNE CONNAISSANCE LIVRÉE SOUS FORME DE FICHES

L'Agence a restitué ces travaux de deux manières. D'une part sous forme de fiches qui constituent un premier niveau de connaissance autant qu'une base de discussion et de réflexion prospective à disposition des communes, intercommunalités, EPF et autres opérateurs. Cette approche théorique de l'opérationnalité et de la vocation a pu être approfondie par des informations qualitatives des communes (historique du site, risques, études géotechniques, etc.) ce qui a permis aux collectivités de hiérarchiser les friches et de définir une temporalité d'opérationnalité en étroite collaboration avec les EPF. En complément, l'Agence a mis à leur disposition un observatoire dynamique sous forme de web cartographie. En 2023, cette méthodologie sera finalisée sur le territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et l'inventaire sur le territoire de la communauté de communes de Bièvre Est sera mis à jour.



QUESTIONS À ISABELLE REYNAUD, CHARGÉE D'ÉTUDES PRINCIPALE MOBILITÉ / ÉNERGIE À L'AGENCE ET CLÉMENT FROSSARD, CHARGÉ DE MISSION PROSPECTIVE À GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

EXPERTise

ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 DANS LA MÉTROPOLE GRENOBLOISE

Le Plan climat air énergie de la Métropole (PCAEM) a fixé des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. Face à l'urgence et à l'importance des enjeux, la Métropole s'est engagée en 2022 à étudier des scénarios permettant d'atteindre l'objectif, encore plus ambitieux, de neutralité carbone en 2050. L'Agence l'accompagne sur tous les aspects organisationnels et techniques de cette étude complexe.

Pourquoi s'être engagés dans l'étude de scénarios « neutralité carbone en 2050 » ?

Grenoble-Alpes Métropole était le premier territoire français à disposer, en 2005, d'un PCAET. Le dernier PCAEM en date, approuvé en février 2020, affiche l'objectif de réduire de moitié les émissions du territoire en 2030 par rapport au référentiel de 2005. Néanmoins, et cela a été souligné dès les débats qui ont accompagné la délibération, ces objectifs, bien qu'ambitieux, ne permettent pas de mettre le territoire sur une trajectoire d'atteinte de la neutralité carbone en 2050. Or c'est bien à cet objectif qu'ont abouti les négociations internationales, transcrites dans les Accords de Paris en 2015. Le PCAEM a donc intégré dès le départ une action « 0 ».

Une étude a été lancée. Que cherche-t-elle en particulier ?

La Métropole s'est engagée à étudier des scénarios de rupture (rupture de la courbe des émissions mais également, de manière plus symbolique, rupture dans nos modes de vie), qui permettent au territoire de prendre sa part dans les objectifs nationaux et internationaux. L'étude veut identifier des trajectoires pour tendre vers la neutralité carbone vis-à-vis des émissions générées directement sur le territoire métropolitain (Scopes 1 et 2), mais également pour réduire au maximum l'empreinte des métropolitains à l'échelle planétaire (Scope 3), en limitant au maximum les émissions importées. Elle s'appuie sur la démarche « Transitions 2050 », portée par l'Ademe,

qui a construit quatre chemins vers la neutralité carbone, avec des choix humains et techniques contrastés. Ces scénarios ont été transposés à l'échelle métropolitaine et ont alimenté les débats entre élus, ainsi que ceux de la convention citoyenne.

Sur quoi l'Agence était-elle mobilisée ?

Membre à part entière de l'équipe projet resserrée, l'Agence a accompagné la Métropole sur tous les aspects de la démarche, tant organisationnels que techniques. Cette vision globale extérieure a permis de conseiller la maîtrise d'ouvrage dans l'orientation des travaux. En fin d'année, les objectifs initiaux de l'étude sont apparus comme trop ambitieux. L'Agence a apporté son appui pour en proposer une réorientation, afin de répondre au mieux aux besoins de la Métropole, dans la perspective d'une révision du Plan climat.

Différents experts thématiques ont été mobilisés pour participer à des ateliers avec les services métropolitains (économie/industrie, agriculture/forêt, séquestration carbone, transport, etc.) et pour relire les hypothèses de modélisation produites par le bureau d'études. L'Agence a d'ailleurs produit les hypothèses démographiques implémentées dans la modélisation, en déclinant localement les hypothèses nationales Omphale, diffusées par l'Insee à la fin de l'année 2021. Elle s'est également investie dans le défrichage du sujet des méthodes de mesure de l'empreinte carbone, encore à l'état d'objet de recherche aujourd'hui, via un large benchmark. Enfin, l'Agence est intervenue à titre d'expert sur deux sessions de travail de la convention citoyenne pour le climat.

EXPERTise

QUESTIONS À VINCENT BOUDIÈRES, RESPONSABLE DE LA MISSION RISQUES À GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

GUIDE MÉTROPOLITAIN DE L'AMÉNAGEMENT RÉSILIENT EN ZONE INONDABLE CONSTRUCTIBLE

Grenoble-Alpes Métropole, l'Agence et le Cerema ont collaboré pour produire un guide de bonnes pratiques et de repères techniques en matière d'aménagement et de construction en zones constructibles mais exposées au risque d'inondation. Issu de l'expérience locale, il propose des principes directeurs d'aménagement pour réduire la vulnérabilité sur cinq grands types d'actions qui impliquent une approche transversale des enjeux.



Pourquoi avoir réalisé ce guide ?

Ce guide s'inscrit dans la stratégie Risques et Résilience votée par la Métropole en 2017, sous la présidence de Christophe Ferrari. C'est une suite logique au travail réalisé avec l'Agence sur le volet Risques du PLUi, amenant une importante production de connaissances et de cartes. L'OAP Risques et Résilience a constitué une première avancée pour répondre au besoin des divers porteurs de projet, et leur permettre de s'adapter face à des risques naturels ou technologiques. Avec ce guide, on va plus loin, mais de manière plus ciblée puisqu'il ne concerne que le risque d'inondation couvert par les PPRI (Plan de prévention du risque d'inondation) de nos grandes rivières alpines que sont la Romanche, l'Isère et le Drac. Les lits majeurs urbanisés sont protégés par de bonnes digues, mais dont on postule théoriquement dans les PPRI, la défaillance (brèches dans les endiguements). Pour ne pas figer le territoire dans sa vulnérabilité, il est nécessaire de favoriser un renouvellement urbain adapté dans les zones protégées : c'est là où le guide intervient, comme une aide à la décision et un socle de connaissances solides pour les porteurs de projet, de la stratégie foncière jusqu'au bâtiment, en passant par une approche multi parcellaire de l'urbanisme, qui permet de mieux appréhender la réglementation. Ce guide, qui a l'avantage d'être territorialisé, c'est la brique qui manquait entre le projet et la réglementation pour des opérations complexes, en milieux exposés mais constructibles.

« Une approche innovante, qui s'appuie sur nos propres contextes et expérience »

Avec qui a-t-il été réalisé et qu'elle en est la plus-value ?

Ce guide a été produit sous l'impulsion de Jean-Yves Porta et de Ludovic Bustos, respectivement Conseiller délégué métropolitain aux risques naturels et technologiques et Vice-président de Grenoble-Alpes Métropole chargé de la stratégie foncière, de l'urbanisme et du PLUi. Sur la base de travaux antérieurs, il a été coréalisé par la Métropole et le Cerema, avec le concours de l'Agence d'urbanisme qui a fait valoir son expertise pour enrichir les contenus, mais aussi dans le cadre d'ateliers thématiques multi partenariaux et d'entretiens. Même si depuis la nuit des temps l'homme s'adapte à son système de contraintes environnementales, on est ici malgré tout sur une approche innovante, qui s'appuie sur nos propres contextes et expérience. C'est pourquoi on a eu besoin de s'entourer de toute l'expertise et de tous les savoirs faire locaux, dont évidemment l'Agence avec laquelle nos habitudes de travail sur le sujet des risques sont étroites. Toute la chaîne de l'aménagement a été associée : les services déconcentrés de l'État et d'autres collectivités locales, des promoteurs, des architectes, des bailleurs, des aménageurs, des bureaux d'études... Il y a vraiment eu un travail de coproduction de ce guide.

Et plus globalement, comment aborder la question du risque dans l'urbanisme ?

Ce qui est sûr aujourd'hui, c'est qu'on ne peut pas aborder la question du risque simplement à l'échelle du bâtiment et du constructif. J'insiste sur le besoin d'une ap-

proche plus globale, à plusieurs échelles (programmation, plan masse, bâtiment) et en partant de l'amont, comme le fait le guide : je cherche les règles applicables, je définis un programme, je dessine mon plan masse, je conçois mon bâtiment, je suis vigilant aux réseaux et je vais même jusqu'à développer la culture du risque autour de mon projet. On voit bien qu'il y a un cheminement de raisonnement. Aujourd'hui, on ne peut pas penser l'adaptation d'un projet sans penser le système de contrainte. L'adaptation du projet, ce n'est pas repousser l'aléa mais c'est faire avec, pour renforcer la résilience du projet et donc du territoire. On va chercher d'avantage la transparence hydraulique du projet et la place de l'eau, pour limiter l'impact sur les environnants. Ce sont des grands principes directeurs, qui se déclinent à chaque échelle pour que le bâtiment, le quartier, l'îlot ou le programme puissent amener ce gain substantiel de résilience au territoire. En cas de catastrophe, on poursuit pour objectif un rétablissement du territoire plus rapide, en ayant assuré via l'urbanisme la sécurité des personnes et la réduction des dommages coûteux. Cela passe aussi par une dimension culturelle, la conscience que l'on vit dans un territoire exceptionnel mais exposé, et qu'on s'y adapte. Il y a un enjeu sociétal à ce que les habitants, dans les nouveaux projets, en soient conscients, pour une bonne gestion de crise si nécessaire. Cette culture-là ne se décrète pas ; elle doit se construire dans le temps, s'appuyer sur une sensibilisation spécifique qui commence dès la conception du projet. Cette double dimension à la fois technique et culturelle est essentielle et doit s'incarner dans la conception même du projet lorsqu'il se situe en secteur exposé constructible.

POSTER DES RISQUES DU RARRe : SOMMES-NOUS PRÊTS À FAIRE FACE ?

L'ATELIER DES FUTURS A PUBLIÉ UN POSTER PRÉSENTANT LES 45 RISQUES ET FRAGILITÉS SYSTÉMIQUES PRÉ-IDENTIFIÉS DANS L'AIRE GRENOBLOISE PAR LES MEMBRES DU GROUPE TECHNIQUE DU RARRE (RAPPORT ANNUEL SUR LES RISQUES ET LA RÉSILIENCE). UNE MISE INITIALE APPELÉE À ÉVOLUER.

LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS

Les débats ont permis de repréciser un certain nombre d'enjeux :

- **Conduire une lecture prospective des risques à l'échelle de notre territoire dans le cadre d'une vision globale et systémique** est une clé d'anticipation indispensable pour identifier les risques qui vont apparaître ou s'aggraver mais aussi, pour repérer les dégradations « à bas bruit » comme autant de fragilités insidieuses.
- **Regarder la situation en face**, au prisme des conséquences locales d'un « nouvel état du monde » (canicule, sécheresse, incendies, raréfaction et prix de l'énergie, paupérisation, etc.) : cela nous invite à prendre acte de difficultés « déjà là » et durables pour sortir d'une logique de réaction et pouvoir se préparer.
- **Mettre en débat la perception et la définition des risques**, car en la matière la neutralité est impossible. Selon l'angle de vue, les réponses à apporter seront différentes. Ainsi par exemple, la « défiance envers les institutions » donne à penser que le problème vient d'une population qui n'a plus confiance. Mais en déplaçant le regard on interroge a contrario la capacité des **institutions à susciter** la confiance ou l'adhésion des habitants. Dans le même ordre d'idée, des risques perçus comme tels (par exemple les rébellions sociales) peuvent in fine être des vecteurs de changement.
- **Identifier les chaînes de dépendance**, en considérant que « le cumul des risques est un risque en soi ». Au-delà des possibles réactions en chaîne d'une catastrophe majeure, il est nécessaire d'identifier les fragilités induites par nos dépendances vis-à-vis du pétrole ou du gaz, des chaînes d'approvisionnement mondialisées, du numérique, etc., mais aussi, d'intégrer les effets en cascade et conséquences locales du réchauffement climatique (eau, agriculture, tourisme, santé, etc.). Des outils de prise de conscience pourraient être développés, comme par exemple la conception d'une « fresque locale des risques, fragilités et interdépendances critiques ».

TROIS BALISES POUR 2023

En 2023, le travail va se poursuivre pour aboutir à un premier rapport annuel sur les risques et la résilience dans l'aire grenobloise. Trois étapes sont envisagées :

- **Une analyse de l'exposition actuelle et future** du territoire et des populations de l'aire grenobloise aux risques identifiés, en documentant la manière dont chaque risque se manifeste spécifiquement sur le territoire (probabilité, évolution future, populations concernées, etc.).
- **Une enquête** pour explorer la représentation des risques auprès des habitants, des élus, des acteurs socioéconomiques.
- **Un premier Forum du RARE** pour mettre en débat les résultats, réfléchir collectivement à des pistes de résilience et orienter la suite du travail.

6 FAMILLES COUVRANT 45 RISQUES, EN FORMAT POSTER

Les premiers travaux menés en 2022 ont consisté à élaborer collectivement une première liste de risques et fragilités systémiques dans l'aire grenobloise, qui vont être passés au crible d'une grande enquête locale auprès de différentes cibles (habitants·tes, acteurs économiques, politiques, techniques...). Ils sont présentés dans un document qui explicite la démarche et ses étapes, et qui se déploie en un poster préfigurant les principaux points de vigilance identifiés à ce stade pour notre territoire.



ZFE : des éléments pour nourrir la concertation

L'Agence accompagne la Métropole depuis 2020 pour mettre en place une Zone à faibles émissions - mobilité (ZFE-m). Son action s'est concentrée en 2022 sur la poursuite du travail autour des impacts socio-économiques de la ZFE, en appui à l'organisation de la concertation / communication. Elle a synthétisé l'ensemble des productions réalisées en 2020-2021 avec les services de la Métropole et du Smmag, incluant la réactualisation de certaines données chiffrées et cartographiques. Cette synthèse présente à la fois les raisons qui ont poussé à la création d'une ZFE-m, des éléments clés de diagnostic, ainsi que les principes généraux du projet : historique et principaux paramètres de la ZFE-m, trajectoires explorées, scénario retenu, modalités d'accompagnement, alternatives à l'usage de la voiture (sur la base de l'offre de mobilité existante et prévue) et bénéfices attendus. L'Agence a également contribué aux échanges avec le bureau d'études retenu pour la concertation / communication et à la réalisation des fascicules de la plateforme participative : Vulnérabilité et capacité d'adaptation des habitants à la ZFE-m et Offre de mobilité du territoire.



ZAN et mobilité : l'Agence éclaire le Smmag

L'Agence a produit une note d'éclairage sur les enjeux autour du ZAN et ses incidences pour le Smmag : définition des principes généraux du ZAN, points particuliers intéressant le Smmag, incidences concrètes sur les infrastructures de transport, anticipation nécessaire des échéances, outils potentiellement disponibles (requalification, renaturation...). Pour cela, l'Agence s'est appuyée sur les enseignements des travaux menés dans le cadre du Chantier socle ZAN (ayant permis de construire un centre de ressources sur le sujet en 2022) et auprès des acteurs de la planification et de l'urbanisme (notamment EP SCoT, EPCI en charge de PLUi, etc.). Cela lui a permis d'identifier les points d'appui et principaux axes de mobilisation pour le Smmag. Les échanges autour de cette note ont permis une acculturation des services, à poursuivre en 2023.



Un atelier d'étudiants au service de la stratégie attractivité gares du Smmag

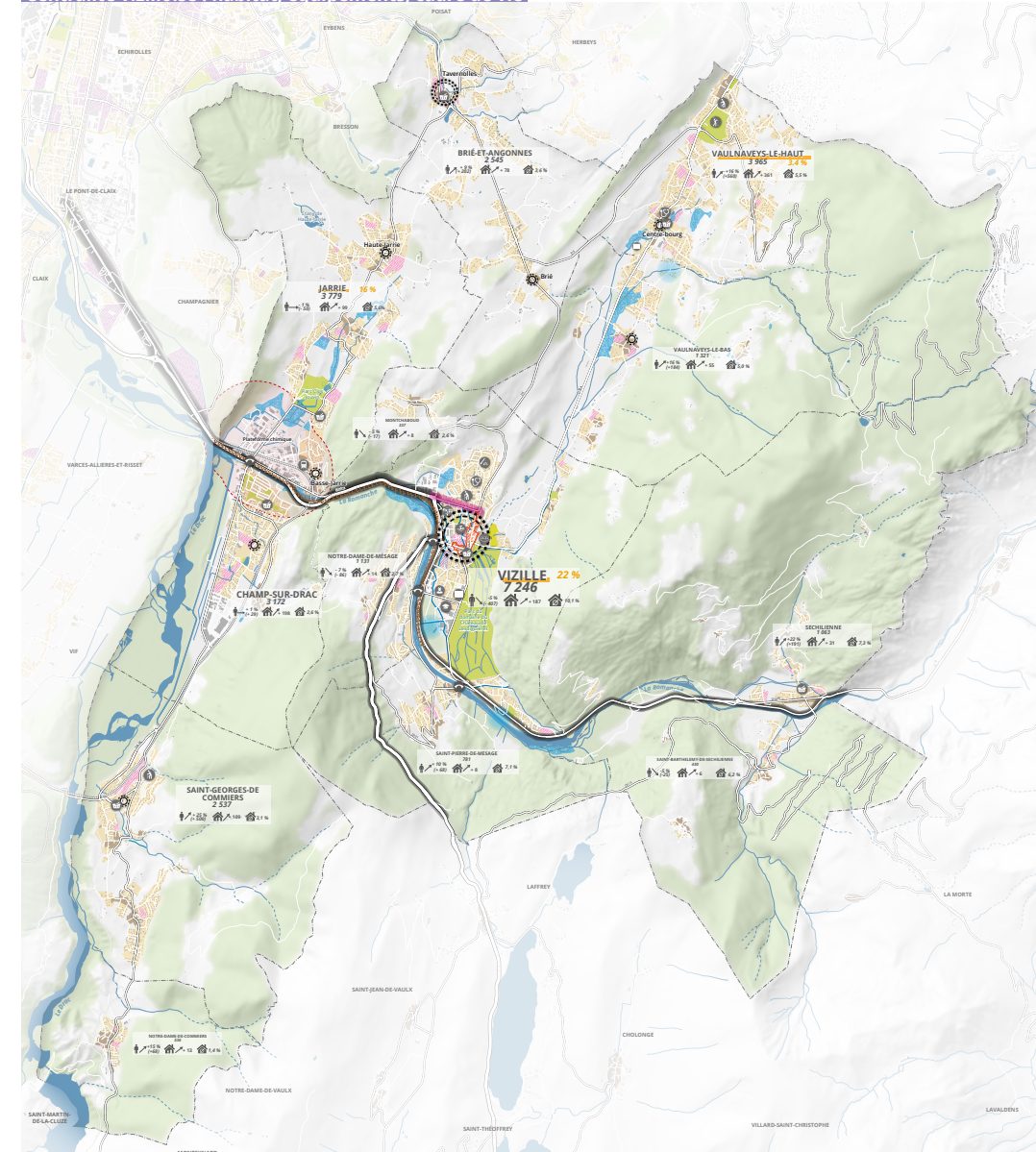
L'Agence a commandé un atelier d'étudiants au Master GEOPESICE de l'UGA dans le cadre de sa mission pour le Smmag sur l'attractivité des gares. L'objectif : aider le Smmag, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et SNCF Gares et Connexion à converger vers un « cahier de recommandations » sur le renforcement de l'attractivité des gares et de leurs abords, en accompagnement du projet de RER grenoblois. Que deviendront les bâtiments voyageurs qui ne sont plus ouverts au public après la fermeture de nombreux guichets en 2018-2019 ? Une démarche « place de la gare » est portée par la SNCF pour lancer des appels à projet en faveur de l'implantation d'activités dans ces bâtiments. Apportant leur concours, treize étudiants de Master 1 encadrés par l'Agence ont réalisé une semaine d'observations, de comptages et d'enquêtes sur deux gares-tests (Brignoud et Voreppe), afin de mieux comprendre les usages et attentes envers les services existants ou à développer dans la gare et ses abords. Ils ont installé des tables pour inviter les usagers à s'exprimer sur leurs usages, parcours et attentes, et recueilli près de 500 témoignages. Leurs résultats ont été présentés lors d'une séance de créativité avec les techniciens du Smmag, de la Région, de la SNCF et de l'Agence, le 2 décembre 2022. Via une mise en situation, chaque participant s'est « mis dans la peau » d'un usager pour imaginer des services susceptibles de mieux répondre à ses besoins. Les propositions ont été soumises au vote. La séance s'est conclue par un échange sur la mise en œuvre des propositions jugées prioritaires afin d'identifier les besoins d'articulation entre les acteurs concernés.

Enjeux du PADD

SPATIALISATION DU PADD POUR LA CENTRALITÉ VIZILLOISE

Dans le cadre du PLUi métropolitain, afin de nourrir une scène de discussion autour de la « centralité vizilloise », l'Agence a réalisé quatre cartes thématiques : Habitat, Équipements et Cadre de vie ; Mobilités, Activités économiques et Environnement ; Patrimoines et Paysage. Ces cartes, conçues dans un cadre d'échange entre les expert-e-s thématiques de l'Agence, ont profité d'un travail préalable sur la spatialisation du PADD à l'échelle communale. Intégrant une dizaine de communes autour de Vizille, elles ont pour objectif d'alimenter le débat stratégique engagé par la Métropole pour intégrer la dimension « grand territoire » de la centralité vizilloise. Ces cartes ont notamment été utilisées le 15 décembre lors d'un atelier de « mise en récit » du territoire. La visualisation des enjeux par thématique amène les élus à questionner les logiques d'aménagement du territoire autour de Vizille et sa capacité de rayonnement à l'échelle du grand sud est de la métropole.

Centralité vizilloise : habitat, équipements, cadre de vie



Les enjeux à l'échelle du territoire

Les éléments structurants

- Centralité métropolitaine du Grand Sud
- Centralité pluricommunale mixte
- Polarité locale
- Zones urbaines mixtes inscrites au PLUi
- Points de franchissement de la Romanche
- Commune astreinte à la SRU en matière de logement social
- Gare de Jarrie-Vizille

Les dynamiques en cours

- COMMUNE Population en 2019
- Evolution de la population (10 dernières années, INSEE)
- Constructions de logement (10 dernières années, OFPI)
- Taux de logements vacants (depuis + de 2 ans en 2021, LOVA)
- Taux de logements sociaux (2019, RL)
- Secteurs de projet à dominante habitat inscrits au PLUi
- Secteurs de projet à dominante équipements inscrits au PLUi
- Secteur de densification urbaine des tissus les mieux desservis en TC
- Renovation urbaine : OPAH dans le centre de Vizille

Les facteurs d'attractivité

- Zones naturelles inscrites au PLUi
- Espaces verts structurants
- Jardins partagés
- Lycée de Vizille
- Collège Les Mattons
- Maison de santé
- EHPAD
- Gendarmerie Nationale
- Centre des congrès «La Locomotive»
- Equipe sportif
- Piscine de Vizille
- Service local de solidarité
- Golf d'Uriage

Les points de vigilance

- Captage d'eau potable à proximité des zones urbaines
- Zones humides à proximité des zones urbaines
- Périmètre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (urbanisation limitée des dents creuses définie par le PPRT)
- Effet de coupure formée par la RN85
- Voies génératrices de nuisances sonores et de mauvaise qualité de l'air

Les questionnements pour Vizille

- Quelle dynamique démographique attendue ?
- Quels facteurs d'attractivité ?
- Quels besoins en matière d'équipements ?
- Quel équilibre pour la mixité sociale ?

S'adapter aux évolutions et aux enjeux de transition

À lire
METHODO ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS : quelle capacité des ménages à renouveler leurs véhicules ?

60, 61 & 67

BREVES

L'Agence enrichit « Vos territoires à la carte » et forme les utilisateurs
Formation des membres du Club EMC²
Appui à la concertation publique pour la création du pôle multimodal de Domène
Le jeu des 4 familles pour comprendre les transports en commun
L'atelier PLH du Grésivaudan
Biodiversité dans le projet urbain : l'Agence sensibilise les étudiants
Assistance à la démarche PAEN : les ateliers de co-construction
Apprendre des autres : découverte in situ de la démarche de revitalisation du centre-ville de Sisteron

62 & 64

FOCUS

Vizille se penche sur son avenir le temps d'un atelier
PCAET du Pays voironnais : la boîte à outils prend vie

63 & 65

EXPERTISE

Pontcharra redonne vie au quartier Bayard
Une scène d'échange sur les friches pour s'informer et partager

66

PUBLI

Urbanisme favorable à la santé : des retours d'expérience en fiches

68 & 69

Gros Plan

Objectif ZAN : à chaque territoire sa trajectoire

Animero

LE RÔLE D'ANIMATION D'UNE AGENCE D'URBANISME EST FONDAMENTAL : POUR GARANTIR LA TRANSVERSALITÉ DES APPROCHES ET DES REGARDS ; POUR ORCHESTRER LES PROJETS QUI NÉCESSITENT LA MISE EN DIALOGUE DES ACTEURS, DES TERRITOIRES ET DES ÉCHELLES ; POUR FAIRE PREUVE ENSEMBLE D'INNOVATION ET DE CRÉATIVITÉ ET ENFIN, POUR MOBILISER LES RÉSEAUX. PLUSIEURS FOIS PAR AN, L'AGENCE RÉUNIT UN COMITÉ TECHNIQUE PARTENARIAL QUI FAVORISE L'ANIMATION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉ ET LES ÉCHANGES AUTOUR DE SUJETS OU QUESTIONNEMENTS PARTAGÉS.

L'Agence enrichit « Vos territoires à la carte » et forme les utilisateurs

En 2022, l'Agence a souhaité mutualiser plus encore les données avec ses partenaires dans le cadre de la refonte de son chantier socle observation. Pour cette raison, elle a fait le choix d'acquérir les données immobilières Perval et Cecim à la place de l'Ofpi. Un plus pour l'ensemble des productions de l'Agence, au service de ses membres. Cette acquisition a permis l'intégration d'indicateurs clés des marchés immobiliers dans *Vos territoires à la carte*, outil numérique dédié au partage et à la valorisation des ressources en observation du Système d'information territoriale (SIT) de l'Agence. Six nouveaux indicateurs sont venus s'ajouter aux 170 déjà présents dans l'outil : trois indicateurs issus de Cecim (quantification et qualification du marché du collectif neuf) et trois indicateurs issus de Perval (informations sur les transactions de collectifs anciens, individuels anciens et terrains à bâtir : prix, caractéristiques du bien, profil des acquéreurs...). Au vu de la richesse de l'outil, de ses évolutions et de son intérêt pour les techniciens des collectivités, l'Agence a organisé des sessions de formation (découverte et mise en pratique). 25 chargés de mission ou d'études issus des territoires (Collectivités, CCAS, EP SCOT, Isère attractivité) se sont formés au cours de cinq sessions. De nouvelles sessions seront organisées à partir de juin 2023.



Formation des membres du Club EMC²

Animé par l'Agence depuis 2010, le Club Enquête Mobilité de la grande région grenobloise cherche à valoriser et diffuser la connaissance des comportements de déplacements et de leurs déterminants auprès de différents publics. Il est l'occasion d'animer des échanges entre les utilisateurs de l'enquête (techniciens, chercheurs) et de mettre à disposition les résultats pour alimenter les études. Plus de 12 000 personnes ont été entendues lors de l'enquête mobilité 2019-2020 [EMC²]. Naviguer dans cette masse d'informations et trouver celle dont on a besoin n'est pas immédiat de premier abord... C'est pourquoi l'Agence a formé quinze membres du club EMC² pour les aider à gagner en autonomie sur le décryptage des analyses de données livrées par le Cerema. La formation avait pour objectif de porter à connaissance les éléments essentiels de la méthodologie de l'enquête, les limites et précautions à prendre dans les analyses. Tout en offrant une vision globale des informations recueillies, elle a permis aux utilisateurs d'apprendre à se servir des tableaux de l'exploitation standard.

Appui à la concertation publique pour la création du pôle multimodal de Domène

Depuis plusieurs années, l'Agence accompagne le Smmag dans le suivi des études de création d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) associé à la future halte ferroviaire de Domène et à l'amélioration progressive de l'actuelle ligne C1 du réseau Tag. Elle fournit un appui pour les procédures de concertation publique (relecture ou contribution aux dossiers, appui aux réunions publiques et à la définition du bilan), ainsi que pour l'articulation avec d'autres études urbaines et avec les démarches de projet urbain (polarité nord-est notamment). L'Agence a mobilisé sa connaissance des projets et du contexte local pour aider le Smmag à tirer les enseignements de la concertation publique préalable pour les suites à donner à ces deux projets. Elle a facilité le dialogue entre le Smmag, la Métropole et la commune pour l'intégration du projet de PEM dans la modification de droit commun n°2 du PLUi de la Métropole en réalisant notamment une OAP sur le périmètre.



Le jeu des 4 familles pour comprendre les transports en commun

Le Smmag a sollicité l'Agence pour l'accompagner dans ses réflexions sur les principes de desserte de son futur réseau de transports en commun (TC), à une échelle grand territoire Métropole et Grésivaudan. L'objectif était d'éclairer les arbitrages à prendre pour la rédaction du cahier des charges des contrats de service public de transport en commun. Pour mener à bien cette mission, l'Agence a récolté et consolidé un nombre important de données sur les réseaux TAG, M'TouGo et régionaux. Le diagnostic a été étayé d'éléments cartographiques sur la structure territoriale, les volumes de flux (données domicile-travail de l'Insee et issues de l'EMC²) et sur les offres de transport, incluant une approche multimodale. Il s'est aussi appuyé sur deux séances de travail avec les exploitants actuels. S'en est suivie une phase de travail sur les scénarios d'évolution de l'offre, grâce à trois ateliers animés par l'Agence, portant sur des secteurs géographiques distincts mais aussi sur la stratégie globale d'évolution de l'offre Smmag. Enfin, au mois de décembre, l'Agence a animé un atelier d'élus pour leur présenter les éléments de bilan du réseau et partager les premières pistes de travail technique. Elle a utilisé pour cela divers outils, dont des éléments clés de diagnostic présentés sur des cartes constituant un jeu de quatre familles. Par ce biais, les élus ont pu mieux appréhender les contraintes liées à l'organisation d'un réseau de transport et exprimer leurs attentes auprès de l'Agence pour cadrer le travail sur les scénarios.



L'atelier PLH du Grésivaudan

La communauté de communes Le Grésivaudan a lancé l'élaboration d'un PLH et sollicité l'appui de l'Agence dès 2021. En 2022, elle s'est mobilisée sur la finalisation des éléments de diagnostic et a poursuivi le travail d'assemblage avec les services du Grésivaudan. Elle a apporté un appui au pilotage, aux relations avec les services de l'État et les acteurs en constituant et animant plusieurs ateliers. Un premier comité de pilotage en juin a permis de faire le bilan des tournées communales et des enjeux ; il a été suivi d'un séminaire de lancement des réflexions croisant présentation du diagnostic et des enjeux et remontée des besoins pour les communes. En décembre se sont tenus des ateliers plus ciblés sur les sujets thématiques de fond à traiter pour le PLH, ouverts aux acteurs du territoire qui seront aux côtés des élus pour la mise en œuvre du programme. Ils ont permis d'affiner les enjeux, de commencer à esquisser les pistes d'actions et de sensibiliser les élus aux moyens qu'il faudra mobiliser en fonction des actions prioritaires, pour une mise en œuvre opérationnelle.

**Croiser
les approches
et les regards**

Vizille SE PENCHE SUR SON AVENIR LE TEMPS D'UN ATELIER

Vizille imagine son avenir, accompagnée par Grenoble-Alpes Métropole et le Département de l'Isère, au sein de la démarche partenariale « Centralité vizilloise ». Habitat, espace public, commerce, mobilités mais aussi patrimoine, tourisme, nature en ville sont au cœur de ce grand projet de revitalisation pour améliorer la qualité de vie des Vizillois. Un récit prospectif se dessine avec l'aide de l'Agence. Première étape, l'atelier politique du 15 décembre 2022 : initié par Grenoble-Alpes Métropole, l'Agence en a orchestré l'animation. Trois temps successifs pour échanger sur les enjeux de la centralité et amorcer des scénarios de prospective urbaine « Vizille 2050 ».

PRENDRE DU RECUL ET CHANGER D'ÉCHELLE

Vizille, le centre de quoi ? Les élus ont questionné les enjeux de la centralité au moyen d'un jeu de quatre cartes thématiques : « environnement, paysages et patrimoines », « activités économiques », « mobilité » et « habitat, équipements et cadre de vie ». Produites par l'Agence, ces cartes devaient permettre de visualiser les enjeux à une échelle élargie et d'intégrer la dimension « grand territoire » de la Centralité vizilloise.

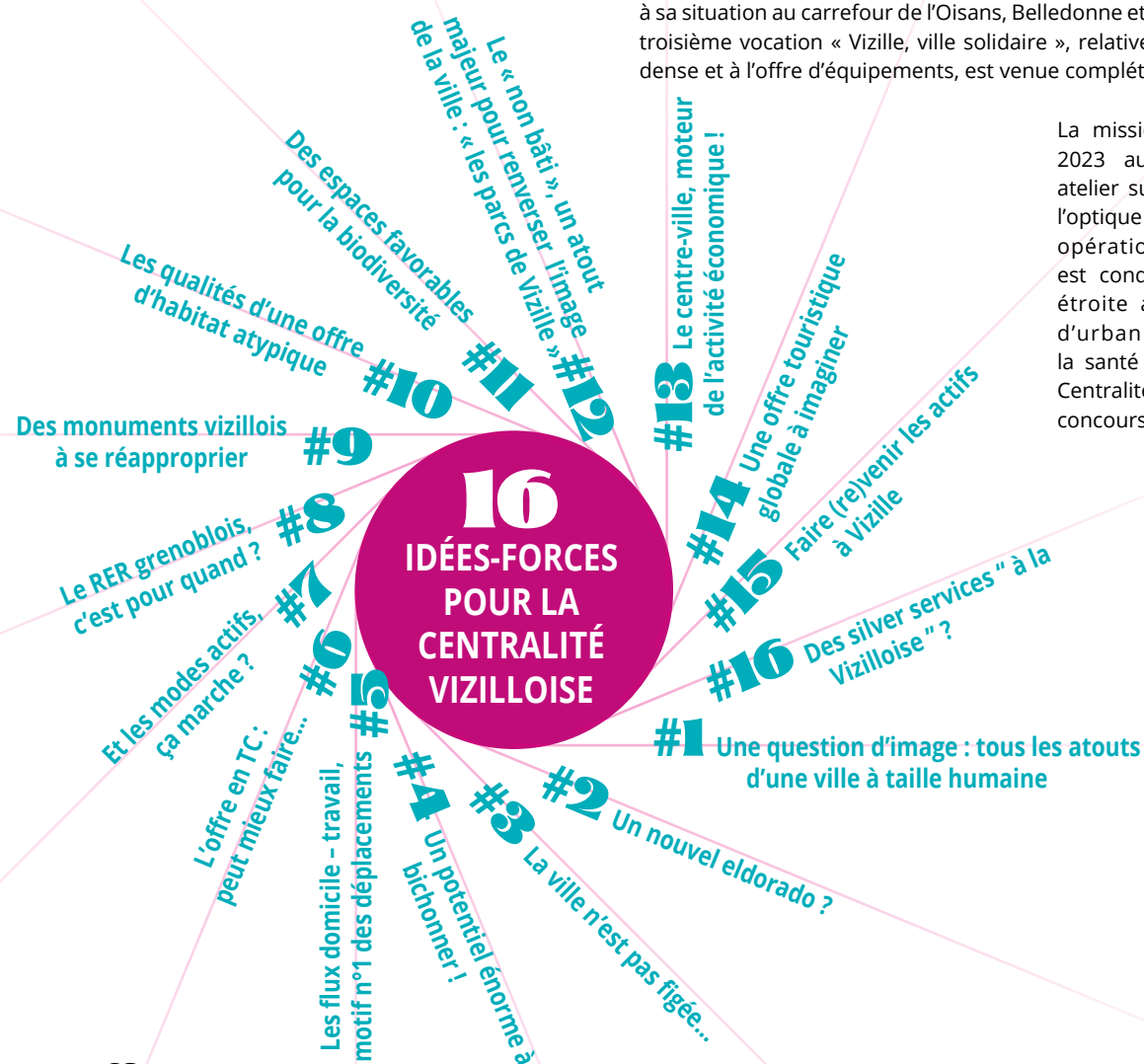
FAIRE UN PAS DE CÔTÉ ET CHANGER DE REGARD

Dès 2015, de nombreuses études et diagnostics ont été réalisés sur la commune pour améliorer la connaissance du territoire et ouvrir une réflexion sur les pistes d'action permettant de revitaliser le centre-ville. L'Agence a partagé avec les élus une synthèse de ces travaux, enrichie de focus pour accompagner la réflexion prospective : quelle évolution du marché du logement à Vizille, comment répondre aux enjeux d'adaptation au changement climatique, etc. La restitution s'est organisée autour de six idées reçues à déconstruire, et de seize idées phares sur la centralité.

ET SI ON IMAGINAIT VIZILLE DEMAIN ?

Pour embarquer les élus vizillois dans des scénarios de prospective urbaine, l'Agence les a invités à dépasser l'approche thématique, à s'appuyer sur les usages et tendances actuels avec deux vocations en ligne de mire : « Vizille, ville nature », pour faire référence notamment aux parcs, canaux et cités jardins, et « Vizille, escale des Alpes », en référence à sa situation au carrefour de l'Oisans, Belledonne et la Matheysine. Une troisième vocation « Vizille, ville solidaire », relative au tissu associatif dense et à l'offre d'équipements, est venue compléter les axes du récit.

La mission se poursuit en 2023 autour d'un nouvel atelier sur les projets, dans l'optique d'entrer en phase opérationnelle. Le travail est conduit en articulation étroite avec la démarche d'urbanisme favorable à la santé (UFS) mené sur la Centralité vizilloise avec le concours de l'Agence.



QUESTIONS À CHRISTOPHE BORG,
MAIRE DE PONTCHARRA



PONTCHARRA REDONNE VIE AU QUARTIER BAYARD

En pleine dynamique de revitalisation et d'attractivité au sein du territoire du Grésivaudan, la Ville de Pontcharra mobilise trois importants dispositifs ératiques : ORT ; PVD ; CRTE. La réhabilitation du Quartier Bayard, qui brigue le label Écoquartier, a été identifiée comme une action prioritaire. La commune a sollicité l'assistance de l'Agence aux différentes étapes de réflexion et de préfiguration.

Projet Bayard, de quoi parle-t-on ?

Le quartier d'habitat social Bayard avec ses 190 logements des années 1970 est appelé à être déconstruit par la Société dauphinoise de l'habitat (SDH), propriétaire et bailleur. Cela libérera un périmètre d'environ 2,8 ha sur des terrains appartenant pour partie à la Ville et pour partie à la SDH. Requalifier ce quartier vieillissant, située en rive droite du Breda et mal desservi, était le premier objectif ; le second étant de réussir son intégration au maillage urbain et à la dynamique de développement de la commune. Après différentes rencontres et réunions de travail, les élus ont choisi de lancer la création d'un écoquartier. Les objectifs poursuivis sont en effet très larges puisqu'il s'agit tout à la fois de rechercher le bien-vivre ensemble, partager et sécuriser les espaces, proposer une diversité de lieux d'activité, des mobilités douces... Le 28 septembre 2022, j'ai signé, en présence de Laurent Prévost, préfet de l'Isère, et d'Henri Baile, président de la Communauté de communes Le Grésivaudan, la charte des Écoquartiers, avec la SDH, co-porteur du projet. Une étape est franchie.

Comment en êtes-vous arrivés là ?

La démolition des logements sociaux avait été arrêtée par la Ville et la SDH depuis de nombreuses années et plusieurs scénarios étaient à l'étude pour le devenir du

quartier. Mais ils n'étaient ni satisfaisants ni consensuels. Sur le conseil de l'Agence, nous avons décidé de mettre en pause la conception du projet en 2019 afin de bâtir notre stratégie territoriale en les inscrivant dans une Opération de revitalisation du territoire (ORT) et dans le dispositif Petites villes de demain (PVD). Le projet a pu reprendre son cours en 2021 avec le lancement d'une étude de conception urbaine, en partenariat avec la SDH, confiée à un bureau d'études encadré par l'Agence. En 2022, nous avons abouti à la finalisation du plan de composition et mené les échanges avec les locataires et usagers du projet. Aujourd'hui l'Agence nous accompagne dans le passage à l'opérationnel : appui au montage financier, sur le protocole d'accord entre la Ville et la SDH et sur un Projet urbain partenarial (PUP), un outil financier partagé.

« L'Agence nous accompagne dans le passage à l'opérationnel »

Plus précisément, en quoi l'Agence vous a-t-elle aidé ?

Notre défi était de maîtriser ce projet en partenariat avec la SDH, et la Ville avait besoin d'être accompagnée pour sécuriser les différentes étapes urbanistiques et juridiques de ce projet d'ampleur. L'Agence, par son expertise, était toute désignée. Elle nous a aidés à mettre toutes les pièces du projet en cohérence : étude urbaine, ORT, PVD et démarche Écoquartier, sans oublier

le PLU, les autres projets urbains et les enjeux du ZAN. Autre point important, elle a joué un rôle d'interface essentiel entre la Ville et la SDH, et a soutenu la désignation d'un BE mandaté par la Ville : cela nous a permis de nous entendre sur les tenants et aboutissants du projet dans une démarche d'urbanisme négocié. Enfin elle a fourni des conseils opérationnels et contribué à élaborer un bilan d'opération validé par la Ville et la SDH. D'une manière générale, l'Agence nous a beaucoup aidés à anticiper les pièges inhérents à ce type de projet et les étapes pour le mener à bien, à réunir les acteurs, à les faire dialoguer, à se poser les bonnes questions et à éclairer les différents choix possibles. Elle est d'une grande aide pour la Ville en termes de conseils, de préconisations et de suivi des différentes étapes. Avec la mobilisation de tous, nous aboutissons à un projet soutenable pour la Ville et porté par les élus ; et nous avons structuré un nouveau partenariat Ville-SDH-État-Intercommunalité, en faveur de la reconstitution de l'offre de logement social.



PCAET DU PAYS VOIRONNAIS : LA BOÎTE À OUTILS PREND VIE



L'Agence a poursuivi en 2022 l'accompagnement du Pays voironnais dans la mise en œuvre de son Plan climat air énergie (PCAET). Une année dédiée à l'appropriation de la boîte à outils climat-air-énergie, pour basculer dans une phase plus opérationnelle. L'objectif : renforcer la prise en compte des critères climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme locaux et les projets d'aménagement.



« On a souhaité emmener les élu-e-s visiter des opérations qui avaient 5 ou 10 ans de vécu pour voir leur évolution à travers le temps et aussi mesurer leur appropriation. Sur place, lors de la visite, on a questionné les aspects du projet de manière croisée avec les quatre thématiques, on s'est interrogé sur ce qui marche, sur ce qui ne marche pas. Les échanges ont porté sur le processus conduisant à l'identification des leviers. La séance de travail suivant la visite a permis de passer en revue ces leviers, de les confronter aux exemples connus dans les communes, de formuler les possibles pour les enrichir, et de les partager collectivement. C'était l'occasion pour les élu-e-s de définir leurs propres leviers, adaptés à leur contexte territorial, d'ordre réglementaire, opérationnel ou autre. »

Amélie Garnier,
chargée d'études Territoires

Pour favoriser l'appropriation de la boîte à outils et de ses thématiques par les élus (essentiellement des adjoints à l'urbanisme), l'Agence a déployé un dispositif d'animation autour de trois temps forts, centrés sur la pédagogie et le dialogue, associant visites de terrain et séances de travail en atelier.

Deux visites, renvoyant aux différentes typologies urbaines présentes dans le Pays voironnais (le quartier Petit Jean, à Gières, en milieu urbain dense avec une opération conséquente de plus de 200 logements et l'Ecoquartier de La Rivière, en configuration plus rurale avec une opération plus réduite de 15-20 logements), ont permis une réflexion croisée autour des thématiques Biodiversité et Végétalisation, Ressource en eau et eaux pluviales, Confort d'été et Mobilités.

Le troisième temps fort, plus largement ouvert aux techniciens des communes et du Pays voironnais, a laissé la place à **des interventions de spécialistes pour aborder les thématiques liées à l'Énergie** : d'une part l'Ageden, avec des apports sur la réglementation et les outils liés à la construction et la rénovation thermique ; d'autre part, l'agence d'architecture R2k, pour aborder la sobriété (choix et provenance des matériaux notamment), ainsi que **la production d'énergies renouvelables**.

Un groupe de travail a permis de partager les nombreuses actions mises en place dans les communes du territoire et de formuler des pistes nouvelles.

QUESTIONS À CÉDRIC COATTRENEC,
DIRECTEUR DE LA REQUALIFICATION FONCIÈRE
ET DE LA GESTION TRANSITOIRE À L'EPFL DU DAUPHINÉ



UNE SCÈNE D'ÉCHANGE SUR LES FRICHES POUR S'INFORMER ET PARTAGER

Une scène locale d'échange sur les friches organisée par l'Agence et l'EPFL du Dauphiné avec le concours de l'Epura s'est tenue en visioconférence le 13 décembre, autour de six interventions et partages d'expériences. Elle a mobilisé une quarantaine d'acteurs isérois concernés par les questions de requalification des friches qui se manifestent avec d'autant plus d'acuité à l'heure du ZAN.

Qui a eu l'initiative de cette scène d'échanges et pourquoi ?

Avec l'Agence et l'Epura, nous avons pris l'initiative de reproduire la scène d'échanges proposée en 2021 par l'Ademe et le réseau des quatre agences d'urbanisme régionales. Les participants avaient alors émis le souhait de poursuivre dans un deuxième temps, en partageant des expériences sur le volet opérationnel de la requalification des friches. De ce point de vue, l'Établissement public foncier local du Dauphiné intervient directement auprès des collectivités dont il accompagne les projets d'acquisition foncière. Nous voulions mettre autour de la table les techniciens des collectivités qui sont confrontés aux questions foncières et doivent trouver des solutions concrètes pour requalifier les friches. C'est pourquoi la présentation et les discussions ont été orientées autour du retour d'expérience.

« On montre que les acteurs de l'aménagement discutent et savent travailler ensemble »

Qui était invité et quels sujets ont été abordés ?

Il y avait autour de la table les représentants de sept EPCI, de deux EP SCoT, de la Région, du Département, de la DDT 38, de l'Ademe et des agences d'urbanisme de Grenoble et Lyon. On voulait afficher une forte cohérence départementale et

permettre un échange entre les différents partenaires confrontés à la requalification des friches. C'est l'Agence qui a introduit la séance, sur les aspects juridiques, une compétence utile à tous pour repenser la question des friches à l'aune du ZAN. Puis l'EPFL-D, l'Epura et l'Agence ont présenté des cas concrets issus du territoire isérois. On a abordé par exemple, à travers le cas de la friche Paraboot à Tullins, la valorisation et la programmation opérationnelle de ce site soumis à des risques naturels importants et donc à de nombreuses contraintes réglementaires. L'Epura avait ciblé un sujet sur Sainte-Claire-de-la-Tour, une friche soumise à une problématique de pollution, un sujet technique mais qui mobilise les élus. Quant à l'Agence, elle a abordé une approche friche / santé originale développée pour la communauté de communes de la Matheysine. Enfin on a évoqué un sujet qui nous tient à cœur à l'EPFL du Dauphiné : celui de la déconstruction sélective et du réemploi, ou comment déconstruire proprement et envoyer les matériaux vers des plateformes de stockage en vue de leur réutilisation.

Pourquoi cette coopération entre acteurs de l'aménagement ?

Avec cette scène, on montre que les acteurs de l'aménagement discutent et savent travailler ensemble.

La coopération entre nos structures renforce notre légitimité en tant qu'acteurs du renouvellement urbain. Elle témoigne de la force du partenariat que tendent à développer l'Agence et l'EPFL-D à travers nos différents apports d'expertise. Il y a un très bon relationnel entre nos équipes et il y a un vrai intérêt à agir en synergie. On partage la même vision de l'aménagement, on intervient sur le même territoire, on se complète dans la mise en œuvre des politiques publiques. Cela met aussi en évidence le chaînage entre le travail d'étude et de réflexion de l'Agence à l'amont des projets, notamment sur l'inventaire des friches, et la phase opérationnelle mise en œuvre par l'EPFL-D ou avec l'Epura. En montrant que l'on sait faire, on espère rassurer les collectivités et les encourager à faire appel à nos compétences respectives pour s'attacher aux friches de notre territoire. Nous reproduirons l'expérience de la scène d'échanges, mais sans doute sur un format plus court et plus fréquent dans l'année.



URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ : DES RETOURS D'EXPÉRIENCES EN FICHES

PREMIÈRE TRADUCTION D'UN PARTENARIAT AU LONG COURS ENTRE LE RÉSEAU DES AGENCES D'URBANISME D'Auvergne-Rhône-Alpes urba4, L'ARS ET LA DREAL, DES FICHES PÉDAGOGIQUES ET DES VIDÉOS SUR L'URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ (UFS) SONT PUBLIÉES.

Mobilisé depuis 2017 dans le cadre de l'élaboration du Plan régional santé-environnement (PRSE 3) par l'ARS et la Dreal, le réseau des quatre agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes (urba4) a accompagné la mise en œuvre de l'action 17 « Intégrer les enjeux de santé-environnement dans l'aide à la décision sur les documents de planification et les projets d'aménagement », en partenariat avec l'Observatoire régional de la santé (ORS).

Cinq ans plus tard, après avoir conduit plusieurs expérimentations auprès de collectivités volontaires dans toute la région, urba4 met à disposition des acteurs une série de vidéos et de fiches pédagogiques issues de l'expérience constituée en urbanisme favorable à la santé (UFS).

UNE MONTÉE EN COMPÉTENCE COLLECTIVE

Si le concept d'UFS n'est pas nouveau, les collectivités qui se saisissent de cette thématique dans le cadre de l'élaboration de leurs documents ou projets sont encore peu nombreuses. Les agences d'urbanisme ont fait valoir leur large partenariat pour identifier des collectivités volontaires et expérimenter avec elles l'intégration des questions de santé dans divers documents d'urbanisme, de planification et de projets. PLH, PLUi, SCoT, ORT, etc. : les agences ont accompagné huit collectivités régionales de toutes tailles et dans différents contextes, du très urbain au rural montagnard. Ces expérimentations riches en enseignements et en matière collectée ont également été l'occasion de sensibiliser un grand nombre de partenaires dans diverses scènes régionales et même nationales.

L'aboutissement de ce travail au long cours se matérialise par **14 fiches pédagogiques pour intégrer les enjeux de santé dans l'aide à la décision sur les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement et 3 vidéos.**



« On peut voir ces fiches pédagogiques comme autant de pense-bêtes, des petits dossiers techniques et brefs qui illustrent par des exemples concrets fondés sur les expérimentations la manière dont peut être prise en compte la santé dans la fabrique des territoires. »

Lucie Anzivino,
chargée d'études santé environnementale
et évaluation d'impacts sur la santé à l'ORS
Auvergne-Rhône-Alpes

À voir
sur youtube

BRÈVES



Biodiversité dans le projet urbain : l'Agence sensibilise les étudiants

En 2022, le Laboratoire Pacte (IUGA) a sollicité l'intervention de l'Agence dans son cours « La ville durable à l'épreuve de son opérationnalisation ». Elle a ainsi animé le 4 avril une séance « biodiversité dans le projet urbain » pour les Master 1 Urbanisme et Aménagement / Urbanisme et Projet urbain.

Une large partie du cours amenait des éléments de pédagogie sur la biodiversité pour ensuite se concentrer sur des exemples pratiques, valorisant des missions passées de l'Agence (Berges de l'Isère, Bastille, Rabot, ainsi que des OAP). Cette intervention faisait suite à un atelier en 2021 lors duquel l'Agence avait fait travailler les étudiants sur la prise en compte de la biodiversité dans les projets urbains. La construction de cette intervention a été l'occasion de prendre un temps de réflexion et d'échange pour esquisser les premiers jalons des démarches d'intégration de la biodiversité dans les projets urbains à l'Agence, notamment pour disposer d'un regard environnemental dans le cadre de travaux sur des OAP du PLUi de Grenoble-Alpes Métropole, afin de tester puis décliner une méthodologie concrète.



Assistance à la démarche PAEN : les ateliers de co-construction

L'Agence a animé en 2022 une série de sept ateliers pour préfigurer les pistes d'action de deux Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains : PAEN « rive gauche du Drac » sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole (9 communes intéressées) et PAEN du Grésivaudan (22 communes intéressées). L'assistance de l'Agence à la démarche PAEN s'inscrit dans le programme partenarial avec le Département de l'Isère, suite à un premier accompagnement en 2019 pour le PAEN de Voreppe. Ces ateliers avaient pour objectif de consolider et enrichir collectivement les pistes d'action et les cartographies spatialisant les enjeux, par suite du diagnostic mené conjointement par le Département et la Chambre d'agriculture. L'Agence a apporté son expérience et ses compétences afin de mettre en œuvre cette phase de co-construction avec les acteurs du territoire : élus des communes, agriculteurs, partenaires socioprofessionnels locaux (forestiers, associations citoyennes locales, acteurs de l'eau et du patrimoine naturel...). Chaque atelier a fait dialoguer les acteurs autour de cinq thématiques : foncier, agriculture, lien social / sociétal, forêt, ressource en eau, patrimoine paysager et naturel. Une capitalisation de l'ensemble des ateliers avec une synthèse des enrichissements du plan d'action pour chacun des deux PAEN a été réalisée et transmise au Département.



Apprendre des autres : découverte in situ de la démarche de revitalisation du centre-ville de Sisteron

Dans le cadre de l'accompagnement de la Métropole au projet de centralité Vizilloise, l'Agence a organisé en novembre 2022 une visite destinée aux élus et techniciens de Vizille pour leur présenter le résultat de la démarche de revitalisation du centre-ville de Sisteron initiée il y a une quinzaine d'années.

La délégation, reçue par l'adjoint à l'urbanisme, le directeur des services techniques et la cheffe de projet Petites Villes de Demain, a pu voir comment le centre-ville s'est transformé. Cette visite a été instructive aussi pour la ville de Tullins qui était représentée par le maire et la cheffe de projet PVD.

Cette journée a permis de mettre en avant une expérience concrète et positive, des échanges entre élus et techniciens, une prise de conscience sur la question du temps nécessaire, et une vision opérationnelle avec outils et méthodes. Le seul bémol est le regret de ne pas avoir emmené des techniciens et élus d'autres centralités : ce n'est que partie remise.

Zan

OBJECTIF ZAN : À CHAQUE TERRITOIRE SA TRAJECTOIRE

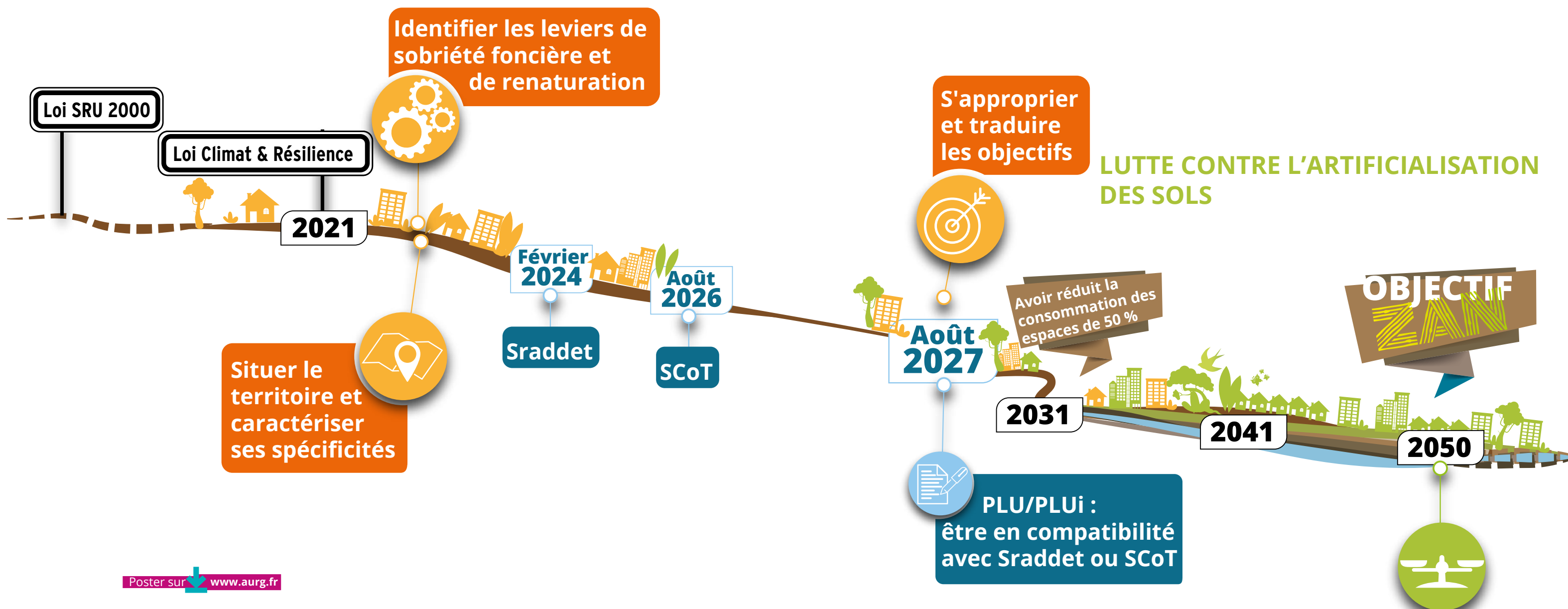
Engager la réflexion sur la future trajectoire ZAN : pour embarquer les territoires dans la dynamique de travail à engager et les éclairer sur les jalons posés par la loi Climat et résilience, l'Agence a esquissé une trajectoire avec ses étapes incontournables et ses incertitudes. Elle lui a permis d'animer en octobre des ateliers en Pays Voironnais, un séminaire pour Bièvre Isère Communauté et un débat en conférence des maires pour la Communauté de communes de Bièvre Est.

Cette frise souligne l'importance des phases préparatoires qui mobilisent dès à présent les territoires pour alimenter et préparer les échéances de 2024 et 2026 (SRADDET et SCoT) en vue de répondre à terme à l'injonction de la réduction de la consommation d'espace. Un préalable est en effet de mieux connaître son territoire pour mieux le qualifier et faire valoir ses spécificités dans les réflexions en cours, notamment pour permettre la territorialisation des objectifs. En parallèle, des travaux sont à engager sur la consommation d'espace ainsi que sur les sujets d'identification des potentiels de renaturation et de compensation au titre du ZAN, pour mieux maîtriser sa trajectoire.

« Caractériser son territoire dépasse l'observation de la consommation d'espace et de ses dynamiques puisque concomitamment, il faut commencer à travailler sur ses leviers propres pour atteindre des objectifs de sobriété foncière et de renaturation. La question première à se poser est : quelles dynamiques sont déjà à l'œuvre sur mon territoire en matière de réinvestissement urbain, de recyclage foncier, de renaturation ? »

Colombe Buevoz, Responsable du Cadre Stratégies, Territoires & Montagne

LIMITATION DE LA CONSOMMATION DES ESPACES



72, 73 & 77

BRÈVES

Inventaire des zones d'activité économique (ZAE) :
une méthodologie commune à l'échelle de l'aire grenobloise

Parlon'Zan : la galaxie des acteurs

Participation au workshop logistique urbaine durable

Parution du Tome 2 des mobilités innovantes en Auvergne-Rhône-Alpes

Grenoble Retour vers le Futur : l'Agence mémoire du territoire

La précarité énergétique des étudiants grenoblois : quelles réalités ?

Évaluation du réseau Chronovélo

74 & 78

FOCUS

Formes urbaines et paysagères dans la métropole

OBS'ÉLUS – Modes de vie & mobilités : qu'est-ce que le coût résidentiel ?

75 & 76

EXPERTISE

Accompagner le passage à l'opérationnel des OAP sectorielles des communes :
le guide

PAiT : un état de référence des connaissances

79

PUBLI

Enquête EMC² : les comportements et les opinions des habitants
en matière de mobilité

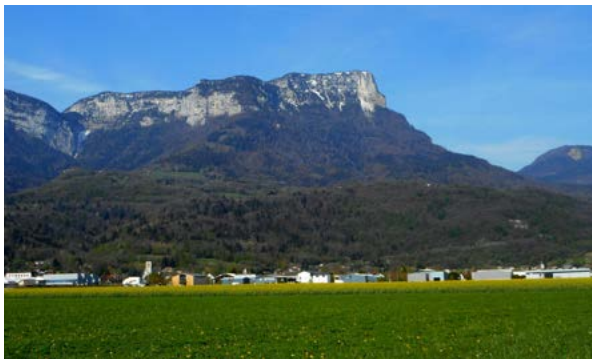
80

GROS PLAN

Chiffres-clés des déplacements 2021 : un panorama
des mobilités en région grenobloise

Partager

PARTAGER : LES INFORMATIONS, LES ANALYSES, LES EXPÉRIENCES, LES CONNAISSANCES, LES IDÉES... QUI MIEUX QUE L'AGENCE PEUT METTRE À DISPOSITION, NON SEULEMENT DE SES MEMBRES, MAIS DE TOUS CEUX QUI S'INTÉRESSENT À LA RÉGION GRENOBLOISE, LA GRANDE DIVERSITÉ DE RESSOURCES QU'ELLE RASSEMBLE OU PRODUIT À TRAVERS SES MISSIONS, SES OBSERVATIONS, SES RÉSEAUX... AU SERVICE DE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE ET DE LA CONNAISSANCE, L'AGENCE SE CONÇOIT COMME UN ESPACE DE MUTUALISATION, DE DIALOGUE ET DE TRANSMISSION.



Inventaire des zones d'activité économique (ZAE) : une méthodologie commune à l'échelle de l'aire grenobloise

Le 23 septembre 2022, l'Agence a réuni onze intercommunalités de l'aire grenobloise, l'Établissement Public du SCoT de la Grande Région de Grenoble et la DDT de l'Isère sur le sujet des inventaires des zones d'activités économiques (ZAE), qui est l'une des obligations inscrites dans le volet observation de la Loi Climat et résilience à l'intention des collectivités. L'Agence a présenté les attendus législatifs : indicateurs et démarches administratives. Cet inventaire doit être finalisé avant le 24 août 2023 et révisé tous les six ans au maximum. L'inventaire des ZAE est aussi une opportunité pour engager d'autres travaux d'observation sur le foncier économique tels que l'analyse de l'optimisation du foncier économique, du potentiel environnemental, du recensement des friches, de l'état de la zone d'activité, etc. À la suite des propositions de l'Agence, les collectivités présentes ont convenu de l'intérêt d'engager une méthodologie et une organisation communes à l'échelle du SCoT de la GReG, et de l'aire grenobloise. L'Agence assurera ce rôle de « garant méthodologique grand territoire » et réalisera l'inventaire pour les territoires qui en ont exprimé le besoin. Les participants au groupe de travail se retrouveront deux à trois fois d'ici à août 2023 pour faire un point d'étape sur l'avancée des travaux et s'assurer qu'ils répondent bien, d'une part aux attendus de la loi et, d'autre part, au canevas méthodologique défini collectivement.



Parlon'Zan : la galaxie des acteurs

En réponse aux sollicitations des élus, l'Agence a dédié en 2022 une part importante du socle partenarial au déploiement d'un centre de ressources baptisé Parlon'ZAN. C'est dans ce cadre qu'a eu lieu, le premier septembre 2022, le lancement du chantier « acteurs » avec une première séance interne à l'Agence, consacrée à identifier les acteurs déterminants dans la mise en œuvre du ZAN. Ont suivi des groupes de travail autour des cinq thématiques (Résidentiel ; Foncier-aménagement ; Économie-tourisme ; Infra-réseaux ; Naturel-agricole-forestier) pour qualifier le rôle de ces acteurs (planifier ; aménager ; sensibiliser ; préserver...). Des entretiens ont été programmés dans chaque thématique. Objectifs : informer et s'informer, faire connaître le centre de ressources Parlon'ZAN, connaître les positions, les questions, les points de vigilance métiers, et identifier des sujets à enjeux à travailler en commun.

**Mutualiser,
dialoguer,
transmettre**



Participation au workshop logistique urbaine durable

L'essor du commerce en ligne et de sa logistique questionnent l'organisation des territoires. Dans le cadre du Workshop logistique urbaine durable organisé par Grenoble-Alpes Métropole et le réseau international ICLEI, l'Agence est intervenue au sein de l'atelier thématique : Impacts du e-commerce et freins au développement d'une logistique durable sur la base des deux études qu'elle a produites en 2021 : une démarche exploratoire pour projeter les impacts du e-commerce sur le territoire grenoblois avec une focale logistique (à la demande de Grenoble-Alpes Métropole) et une étude sur les effets de l'essor du e-commerce en matière d'aménagement territorial (pour la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes). Ce fut l'occasion de présenter le contexte du e-commerce en région Auvergne-Rhône-Alpes et dans la métropole grenobloise à un cercle de professionnels venus du monde entier : États-Unis, Espagne, Taiwan, Colombie, etc., tous concernés par les problématiques de logistique urbaine et leurs impacts sur le territoire et les modes de vie.



Parution du Tome 2 des mobilités innovantes en AURA

Le premier recueil d'expériences sur les mobilités innovantes en Auvergne-Rhône-Alpes a été publié en juin 2019. Réalisée par le réseau urbA4, à l'initiative de la Dreal, des Directions départementales des territoires en Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Ademe, cette publication avait suscité un vif intérêt, tant chez les élus et au sein des services techniques des collectivités que dans les milieux associatifs et citoyens régionaux... La Dreal a donc sollicité à nouveau le réseau des agences régionales et le Cerema pour la publication d'un second tome en 2022. L'Agence de la région grenobloise a contribué aux enquêtes auprès d'acteurs de la mobilité de son périmètre, dont le Smmag (vélo et trottinettes libre-service), Citiz Alpes Loire et l'association Tout en vélo. Ce recueil présente succinctement des démarches de différentes natures, avec des analyses d'impact, de coût et des contacts afin de les faire plus largement connaître. L'objectif est de favoriser l'information, la mise en réseau d'acteurs, la reproduction d'initiatives ou leur adaptation à d'autres contextes locaux. Ce document a donc vocation à s'enrichir de nouvelles démarches portées par les acteurs locaux.



Grenoble Retour vers le Futur : l'Agence mémoire du territoire

Du 7 septembre au 3 décembre 2022, la Plateforme, centre d'information sur les projets urbains, a proposé une rétrospective futuriste, en collaboration avec l'Ensag / UGA et la Ville de Grenoble. L'Agence d'urbanisme a fourni le point de départ et d'arrivée de cette exposition "Grenoble retour vers le futur" autour des grands projets non réalisés qui auraient pu changer radicalement la face de la cité dauphinoise et plus largement de son agglomération : Grenoble ville d'eaux, Bastille acropole universitaire, POMA 2000. Elle a ouvert grand ses riches archives pour préparer l'exposition, et elle a prêté sa « maquette totem » du Plan Bernard, qu'elle a restauré en 2015. Cette dernière, illustrant le premier projet d'aménagement urbain grenoblois à l'échelle intercommunale, à l'aube et à l'aune des Jeux olympiques de 68, introduisait légitimement ce récit rétrospectif. En fin d'exposition, les visiteurs pouvaient (re)découvrir GRAND A ÉMERGENCES : métropole(s) à venir avec son webzine, sa lettre et le film Métropole grenobloise, ces récits qui nous parlent, issus des travaux de recherche de Popsu. Au-delà du voyage dans le temps et de l'invitation à découvrir ce qui aurait pu être, cette exposition était une ouverture sur l'urbanisme et le poids des choix d'hier et d'aujourd'hui sur demain.

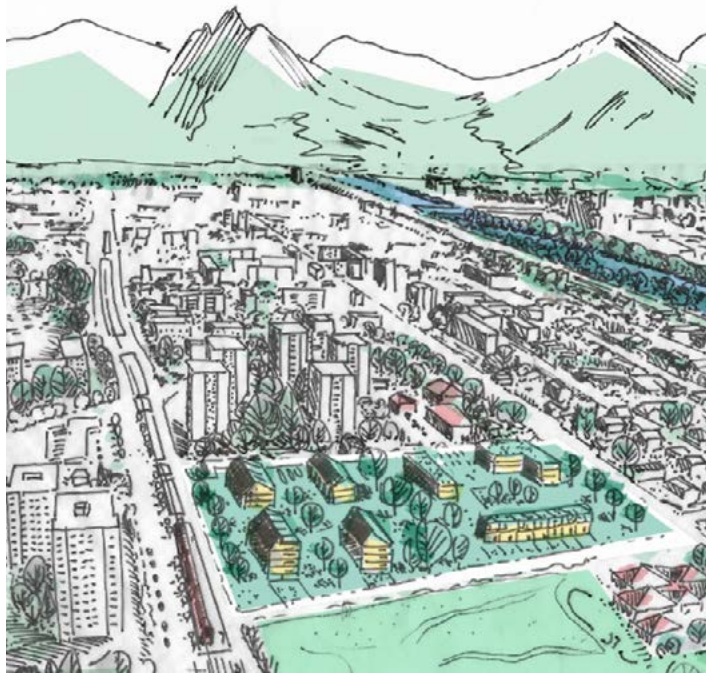
FORMES URBAINES ET PAYSAGÈRES DANS LA MÉTROPOLE



Partager une culture commune en matière de qualité des formes urbaines et paysagères, telle était l'ambition de l'atelier des urbanistes organisé par Grenoble-Alpes Métropole le 15 décembre 2022. L'Agence a présenté à 25 urbanistes des communes de la Métropole les tendances à l'œuvre sur le territoire métropolitain et a proposé aux participants de réfléchir aux pistes d'évolution du PLUi. Cette intervention s'inscrit dans sa mission d'accompagnement des services métropolitains et communaux à la prise en main du PLUi.

« Ce partage avec les techniciens des communes a permis de conforter et de préciser les tendances relevées par l'Agence. Trois axes de réflexion et de travail sont ressortis des échanges : comment maîtriser et cadrer la densification et le renouvellement du tissu pavillonnaire ? Comment améliorer la qualité du bâti et des espaces publics dans les nouveaux projets ? Comment mieux s'approprier et utiliser les outils du PLUi ? Concernant le dernier axe de travail, plusieurs propositions d'évolution ont émergé sur les règles générales du PLUi, sur l'OAP Paysage et Biodiversité ainsi que sur les outils pour un urbanisme négocié. »

Sylvie Laroche,
chargée d'études Territoires, architecte.



CINQ GRANDS PRINCIPES

L'Agence a partagé cinq grands principes non exhaustifs sur la qualité des formes urbaines et paysagères produites ces dernières années sur le territoire métropolitain. Ils sont fondés sur des retours d'expériences d'études urbaines qu'elle a réalisées, une étude des dépôts de permis de construire entre 2020-2021 et des entretiens menés auprès des services techniques d'une dizaine de communes.

Ces principes sont les suivants :

- Mieux maîtriser la densification des tissus pavillonnaires ;
- Limiter le développement d'immeubles collectifs standards ;
- Améliorer le confort d'été, la santé et la qualité de vie dans l'habitat ;
- Accompagner le renouvellement urbain dans les secteurs contraints ;
- Identifier les fonciers d'avenir au sein du tissu pavillonnaire et dans les zones de stationnement.

UN RÉFÉRENTIEL ARCHITECTURAL

Parallèlement, un référentiel architectural a été développé par les urbanistes-architectes de l'Agence. Il met en partage des exemples de projets urbains et d'opérations immobilières avec les services et les élus des communes. Il est structuré autour de huit thématiques : architecture résiliente, centre-bourg, habitat, équipement, mixité fonctionnelle, activité économique et commerciale, équipement, matériaux et économie de projet. Les références sélectionnées visent à prendre en compte la spécificité du contexte géographique et social (pente, zone à risque, orientation, mixité fonctionnelle, etc.) et à répondre aux objectifs des transitions à venir : formes urbaines plus favorables à la santé et au bien-être, architecture et urbanisme bioclimatique, bâti bas carbone et économie circulaire.

QUESTIONS À AMÉLIE GARNIER,
CHARGÉE D'ÉTUDES TERRITOIRES



ACCOMPAGNER LE PASSAGE À L'OPÉRATIONNEL DES OAP SECTORIELLES DES COMMUNES : LE GUIDE

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), progressivement devenues des pièces obligatoires des PLU, servent de cadre au projet urbain souhaité par les élus.

Dans les faits, pour diverses raisons, de nombreux blocages empêchent leur mise en œuvre, aux différentes étapes. Conscient des difficultés, le Pays voironnais a sollicité l'Agence dès 2019 pour accompagner ses communes dans le passage à l'opérationnel des projets d'OAP.

Les travaux ont abouti à la production d'un guide, livré en novembre 2022.

Quel est l'objectif de ce guide ?

Ce guide doit permettre aux communes du Pays voironnais d'avoir les clés en main pour faciliter le passage à l'opérationnel des OAP. Comportant plusieurs niveaux de lecture et thématisé pour aller à l'essentiel, il est utile à différents moments de vie de l'OAP : conception, évolution, passage à l'opérationnel, qui toutes connaissent leur lot de difficultés. Les illustrations de cas sont issues uniquement du Pays voironnais pour favoriser le partage des pratiques entre les communes.

Quels en sont les contenus ?

Structuré en trois parties, le guide propose d'abord de revenir sur les fondamentaux, pour une première mise à niveau sur ce que sont les OAP, leurs liens avec les autres pièces du document d'urbanisme et clarifier certaines notions. La partie centrale s'attache à partager sept sujets qui sont autant de clés de réussite dans le passage à l'opérationnel. Du foncier aux équipements publics en passant par la définition des besoins mais aussi le portage et le partage du devenir d'un site, des bonnes pratiques et des points de vigilance sont abordés. La plupart des sujets de ces deux premières parties sont illustrés par une situation rencontrée sur une OAP du Pays Voironnais : un partage d'expérience utile pour forger une culture commune. Régulièrement, le propos fait écho à des textes de loi ou à des jurisprudences pour apporter des éclairages et des précisions. La troisième

partie permet d'aller plus loin avec un détail et une analyse de certaines expériences à travers une approche juridique.

Comment s'est organisée son élaboration ? Qui a été associé à sa rédaction ?

L'Agence avait mené, en 2019, des entretiens, auprès des communes volontaires du Pays voironnais, pour recueillir des retours d'expériences, identifier les leviers et les points de blocage de mise en œuvre des OAP et ainsi définir les attendus du guide. En 2022, elle a associé les instances qu'elle animait afin de partager la rédaction du guide, faciliter son appropriation mais aussi l'affiner et l'enrichir d'exemples d'OAP engagées sur le territoire. Le comité technique a été constitué dès l'origine du projet en 2019, réunissant la DDT de l'Isère, l'EPFL-D et les services du Pays Voironnais, rejoints par le CAUE en 2022. Deux ateliers spécifiques ont été organisés avec les élus communaux.



basedoc.aurg.fr

Avoir les clés en main pour faciliter
le passage à l'opérationnel des OAP



Un système agricole et alimentaire dont les pièces s'emboîtent

Six entrées, telles les six pièces d'un puzzle, qualifient le système agricole et alimentaire : territoire, productions agricoles, exploitations agricoles, environnement, transformation alimentaire et consommation alimentaire. Indicateurs et cartes décrivent et illustrent des espaces contrastés, une agriculture diversifiée avec un élevage majoritaire et des cultures spécialisées, une agriculture en mutation dans un contexte de pression foncière, la coexistence d'une industrie agroalimentaire et d'outils de transformation fermière et une population nombreuse aux multiples profils de consommation.



EXPERTise

QUESTIONS À **FABIEN DAUMARK**, CHARGÉ D'ÉTUDES TERRITOIRES ET
MATHILDE ZAMORA, CHARGÉE D'ÉTUDES AGRICULTURE / ALIMENTATION

PAIT : UN ÉTAT DE RÉFÉRENCE DES CONNAISSANCES

La réalisation en 2022 d'un état des lieux pour comprendre le système agricole et alimentaire de l'aire grenobloise marque un tournant dans l'investissement de l'Agence au service de la démarche du PAiT (Projet Alimentaire inter-Territorial).

Observatoire ? État des lieux ? Dans quel ordre et pour quels objectifs ?

Un observatoire a pour vocation, à partir d'indicateurs sélectionnés qui caractérisent ici le système agricole et alimentaire, de suivre et objectiver les évolutions sur le temps long, et ainsi permettre aux différents acteurs de terrain d'adapter leurs actions. L'état des lieux réalisé en 2022 constitue donc une première étape de mise à niveau des connaissances à un instant T0 sur le fonctionnement du système agricole et alimentaire à l'échelle du périmètre du PAiT.

Comment l'Agence intervient-elle pour le PAiT ?

Une mission pluriannuelle est confiée à l'Agence par Grenoble-Alpes Métropole, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais et la communauté de communes Le Grésivaudan. Ce partenariat bénéficie à l'ensemble des partenaires du projet car il s'agit de l'une des actions collectives engagées. Dès 2021, l'Agence a proposé une méthode de travail et d'organisation combinant un groupe de travail de l'observatoire qui réunit régulièrement les techniciens pilotes de cette action collective du PAiT, et un comité technique partenarial pluriel pour partager et enrichir les contenus développés.

Pour la réalisation de l'état des lieux, qui nécessite d'investiguer plusieurs thématiques, l'Agence a mobilisé une équipe de chargé-e-s d'études aux expertises complémentaires (foncier, social, économique, environnement, géomatique...).

Quelles suites se dessinent ?

Au regard de cette première étape, les élus souhaitent l'approfondissement de plusieurs sujets, notamment l'installation et la transmission ainsi que l'utilisation de l'eau en agriculture. La Ville de Grenoble et Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté rejoignent en 2023 le groupe de travail de l'observatoire. Un autre défi sera de nouer des partenariats avec les territoires Drômois et Savoyards, ainsi qu'avec des acteurs socio-professionnels encore peu mobilisés dans la démarche.

BRÈVES



La précarité énergétique des étudiants grenoblois : quelles réalités ?

Selon l'Observatoire national de la précarité énergétique, 12 millions de personnes en France sont en situation de précarité énergétique. La chaire HOPE de la Fondation Grenoble INP et l'Agence ont souhaité mener une réflexion commune sur les liens entre logement, énergie et santé (en intégrant la notion de bien-être) pour le public des étudiants, peu étudié à ce jour. Dans le cadre d'un atelier pédagogique, une étude a été engagée en partenariat avec l'Institut d'urbanisme et de géographie alpine (IUGA). Pour donner suite à l'enquête réalisée à l'hiver 2020 par des étudiants du Master Ingénierie du Développement Territorial et de la Transition avec le concours des établissements universitaires grenoblois (UGA, INP, IEP), la Chaire HOPE a demandé à l'Agence d'approfondir ce travail, avec deux objectifs : contextualiser l'échantillon enquêté par un audit des données et approfondir les analyses menées par les étudiants.

Les résultats de l'étude ont été présentés aux membres du Club des partenaires de l'Observatoire national de la précarité énergétique (la chaire HOPE de la fondation Grenoble INP, le Ministère de l'Écologie (la Direction générale de l'énergie et du climat - DGEC), le Commissariat général au développement durable (CGDD), le Réseau des acteurs de la pauvreté et de la précarité énergétique dans le logement (Rappel), le CLER - Réseau pour la Transition Énergétique, Engie, EDF, Total, Total Énergie, Agences locales et régionales de l'énergie et du climat Alec, Arc). Ce travail d'analyse a également été valorisé dans plusieurs webinaires.

 www.aurg.fr



Évaluation du réseau Chronovélo

La Métropole a lancé une démarche d'évaluation du réseau Chronovélo, cinq ans après la livraison du premier tronçon et à mi-chemin de la réalisation des 49 km prévus. Elle cherche à mesurer le degré de satisfaction à l'égard des modes (vélos, trottinettes, etc.) et de l'espace public (piétons et automobilistes), et à identifier le degré de connaissance du réseau et des services associés. Plusieurs outils ont été mis en place, dont une grande enquête en ligne, composée de deux questionnaires à destination des usagers des Chronovélo et de ceux de l'espace public. L'Agence a été sollicitée pour réaliser le traitement et l'analyse statistique des résultats, et conseiller la Métropole sur les éléments saillants à faire ressortir et les formes de représentation graphique à utiliser. Cette mission a pour objectif d'aboutir à la définition et la rédaction d'un schéma directeur cyclable auquel l'Agence participe : ateliers de définition des axes et de la hiérarchie du réseau cyclable ; conseils méthodologiques et productions pour évaluer et hiérarchiser les itinéraires proposés (données territoriales, analyses de flux de déplacements, densités desservies, indicateurs) ; contributions au rapport.

**Mutualiser,
dialoguer,
transmettre**



OBS'ÉLUS MODES DE VIE & MOBILITÉS : QU'EST-CE QUE LE COÛT RÉSIDENTIEL ?



Dans le cadre de son chantier socle sur l'observation renouvelée (Projet d'Agence 2021-2026), l'Agence a ouvert un cycle de rencontres-débats OBS'Élus avec une première séance le 10 octobre dédiée à l'approche du coût résidentiel.

Le coût résidentiel invite à la transversalité



Un temps d'échange avec les élu-e-s autour de l'observation des modes de vie dans l'aire grenobloise

www.aurg.fr

L'Agence a invité l'équipe de chercheuses et chercheurs investis sur le projet COUT-RES et des élus de la grande région grenobloise, assurant ainsi la jonction entre ses expertises sur les questions sociales, d'habitat et de mobilités (en lien avec l'enquête EMC²), la Recherche et les préoccupations des territoires.

LE REGARD DES CHERCHEURS

Jean-Pierre Nicolas, directeur de recherche CNRS (LAET), Maria Besselièvre doctorante (LAET), Damien Verry, directeur de projet Cerema. Le coût résidentiel, favorise une approche territoriale systémique de la vie des ménages. Afin de pouvoir mesurer à la fois les dépenses liées au logement et à la mobilité pour un ménage donné, le projet de Recherche COUT-RES s'est adossé au renouvellement de l'Enquête mobilité par le Cerema. Un module expérimental sur le coût résidentiel a été introduit dans l'enquête avec des questions sur le logement. Aujourd'hui l'équipe de recherche suit les enquêtes en cours (EMC² Clermont-Ferrand) et exploite les données (EMC² grande région grenobloise, accompagnée par l'Agence).

Les premiers résultats décrivent la décomposition du coût résidentiel par poste de dépenses ainsi qu'une caractérisation selon le type de revenu. Ils seront affinés à la fois pour estimer le coût résidentiel lié aux comportements de chaque ménage et pour établir les déterminants du coût résidentiel et la sensibilité aux hausses des prix. Une première approche sur les émissions moyennes de polluants liés aux mobilités selon le revenu du ménage sur le périmètre de l'EMC² Grenoble est également amorcée.

"Le coût résidentiel invite à la transversalité et à regarder son objet de compétence un peu différemment. La question à se poser est : à l'amont d'un programme immobilier, qui va venir vivre ici, comment penser la mobilité des futurs habitants dès le début du projet ?" interroge Maria Besselièvre doctorante (LAET). L'approche coût résidentiel est un des enjeux vers lequel les chercheurs veulent orienter les regards, comme point de vigilance pour les politiques de l'habitat vis-à-vis des ménages modestes : il faut éviter d'attirer des ménages modestes par des coûts d'habitat faibles alors qu'ils ne pourront pas assumer leurs frais de déplacements.

LES ATTENTES DES ÉLUS POUR LA SUITE DES TRAVAUX

Ces interventions ont fait écho aux problématiques et interrogations rencontrés sur les territoires, à la croisée des questions de mobilité, d'habitat et de vulnérabilité énergétique. Les élus sont repartis satisfaits avec des clés de compréhension utiles pour dialoguer avec les habitants mais aussi avec les professionnels qui les accompagnent. Ils ont exprimé leurs attentes pour la suite des travaux : territorialiser et affiner les profils des ménages, prendre en compte les évolutions sociétales comme le télétravail ou l'actualité (inflation, coût de l'énergie...) et mettre à disposition des territoires des éléments de prospective, avec la réalisation de simulations (par exemple en modélisant une augmentation du prix de l'énergie). Message reçu du côté des chercheurs.

À suivre.

ENQUÊTE EMC² : LES COMPORTEMENTS ET LES OPINIONS DES HABITANTS EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

APRÈS LES PREMIERS RÉSULTATS PUBLIÉS FIN 2021, L'AGENCE POURSUIT SON EXPLORATION DE LA RICHESSE DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE MOBILITÉ (EMC² 2019-2020) ET ENCHAÎNE LES PUBLICATIONS VALORISANT LES RÉSULTATS, SOUS L'ANGLE DES COMPORTEMENTS ET DES OPINIONS.

1 - JUIN 2022

LES COMPORTEMENTS DE MOBILITÉ LE WEEK-END

Les comportements de mobilité sont observés à la loupe selon le mode, l'âge, le genre, les motifs. Les caractéristiques des déplacements sont analysés suivant les parts modales, les horaires ou encore les taux d'occupation. La proportion de personnes non mobiles augmente fortement le week-end.



basedoc.aurg.fr

2 - OCTOBRE 2022

LES COMPORTEMENT DE MOBILITÉ EN SEMAINE

Les résultats du volet « enquête semaine » illustrent et quantifient la diversité de la mobilité dans l'aire grenobloise : modes de déplacement et comportements sont multiples selon l'âge, le genre, le lieu de résidence, le niveau d'étude ou l'activité. En moyenne, les habitants de la grande région grenobloise consacrent environ une heure par jour à se déplacer, tout comme en 2010.



basedoc.aurg.fr

3 - DÉCEMBRE 2022

LES OPINIONS DES HABITANTS SUR DES SUJETS AYANT TRAIT À LA MOBILITÉ

L'opinion est recueillie sur le système de transport : modes de déplacement, vie locale, bien-être, mesures contre la pollution, métropole apaisée et déplacements entre polarités. La voiture reste toujours plébiscitée (liberté, pratique). La marche est perçue de manière très positive (saine, ludique, facile).



basedoc.aurg.fr

Un espace web rassemblant l'ensemble des publications EMC² est accessible depuis la page d'accueil du site de l'Agence

www.aurg.fr

« En plus de nourrir les modèles de déplacements, l'enquête nourrit de nombreuses études, en apportant la connaissance fine des déplacements de la population, de leur évolution, et de leurs déterminants. C'est un outil pour ajuster les priorités à l'échelle de la grande région grenobloise et coordonner les politiques de mobilité entre les acteurs. Pour l'Agence et les territoires membres, c'est une mine d'informations valorisée au sein d'un Club des partenaires de la mobilité, que nous animons. »

Isabelle Reynaud,
chargée d'études principale Mobilités /
Énergie et cheffe de projet EMC² à l'Agence

Pilotée par le Smmag, l'enquête mobilité réunit un large partenariat comprenant l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, l'Établissement Public du SCoT de la Grande région de Grenoble, Grenoble-Alpes-Métropole, la communauté de communes Le Grésivaudan et la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, le Cerema. L'Agence assiste le maître d'ouvrage dans l'analyse et la diffusion des résultats. Elle anime le club des partenaires.

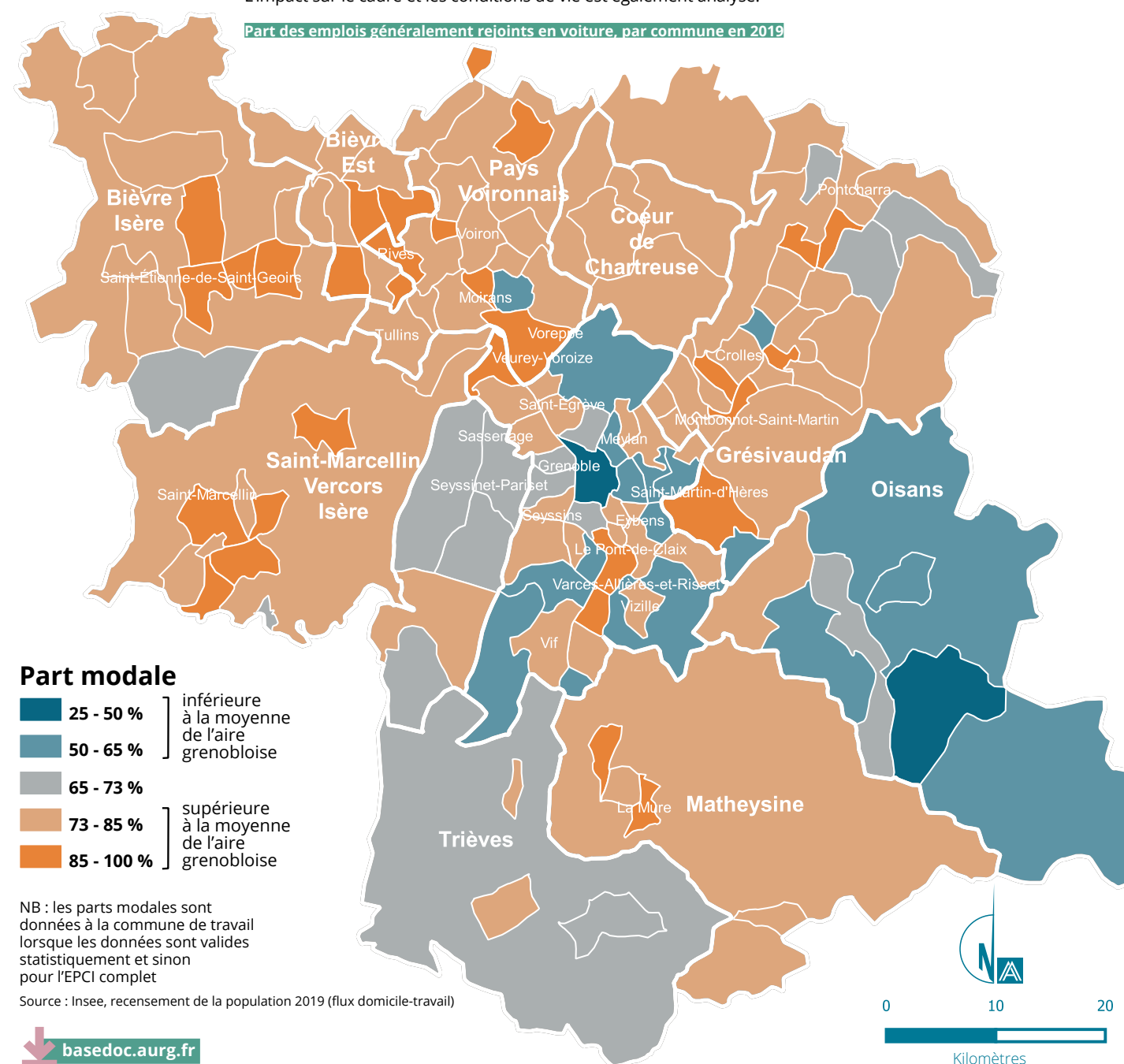


Mobilités

CHIFFRES-CLÉS DES DÉPLACEMENTS 2021 : UN PANORAMA DES MOBILITÉS EN RÉGION GRENOBLOISE

Tous les deux ans, l'Observatoire des déplacements de la région grenobloise, animé par l'Agence (et financé par le Smmag, la DDT et le Département de l'Isère) édite Les Chiffres-clés des déplacements, une compilation des évolutions de la mobilité dans l'aire grenobloise (périmètre EMC²), à partir des dernières données disponibles. L'édition 2021 (parue fin 2022) affiche les tendances : augmentation des flux domicile-travail de longue distance mais recul progressif de la voiture pour les trajets domicile-travail en lien avec la métropole ; trafic toujours en forte croissance sur les autoroutes payantes mais en baisse en milieu urbain, usage encore marginal des infrastructures et services de voiture partagée (autopartage, covoiturage) ; évolution positive des modes actifs (marche, vélo, trottinette) en milieu urbain mais recul de l'usage des transports en commun en raison de la crise sanitaire... L'impact sur le cadre et les conditions de vie est également analysé.

Part des emplois généralement rejoints en voiture, par commune en 2019



(SE)

CONNAÎTRE

ET (SE)

COMPRENDRE

L'AGENCE,
UN CENTRE DE RESSOURCES ET
UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

NOTRE STRATÉGIE DE VALORISATION

MÉTHODO

Capitaliser l'expertise
et partager des méthodologies
mises en œuvre par l'Agence

TERRITOIRE

Mieux connaître les territoires
de l'aire grenobloise à travers des cartes,
des chiffres, des analyses

- Vos territoires en mouvements
- Nos données en image

théma

Approfondir
une thématique

la note juridique

Éclairer l'actualité
de l'urbanisme
et de l'aménagement

MÉMOIRE

Valoriser les archives
de l'Agence (à venir)

Le Programme en bref

Un aperçu du programme d'activité partenarial de l'Agence

Rapport d'activité

Un portrait de la diversité des projets partenariaux

Projet d'Agence

Charte des valeurs et Guide du collectif
La feuille de route stratégique de l'Agence



RASSEMBLER et DIFFUSER l'information

Le site  www.aurg.fr
L'actualité de l'Agence et de ses territoires

Les réseaux sociaux



La veille 
Une newsletter hebdomadaire issue du
blog de veille

PROMOUVOIR notre image et notre activité

(S')INFORMER en interne

L'INTRANET et sa NEWS



b.a.ba

Offrir des clés de compréhension
des concepts, des enjeux, des docu-
ments d'urbanisme

(IN)FORMER nos publics via des outils et des événements

A PROPOS
La newsletter mensuelle

Les ressources numériques

- Base documentaire
- Photo-cartothèque
- Vos territoires à la carte
- VizuAliz

MUTUALISER la connaissance et FÉDÉRER nos partenaires

GRAND A

Rassembler la recherche et l'expertise sur
les grands sujets de demain, dans un triptyque
consacré à un sujet annuel

- La Lettre
- Le Mag
- La Rencontre



Accompagner la construction
des trajectoires ZAN dans les
territoires



Partager les idées
et les expériences



Échanger avec les élus
autour de l'observation
des modes de vie
dans l'aire grenobloise

30 WEBinAGENCE
Podcasts / Webinaires

Promouvoir et expliciter
certaines de nos publications



Newsletter mensuelle
de l'OBS'y, le réseau
des observatoires
de la région grenobloise



La plateforme
des prospectives
et des stratégies
[Le RARre]



- Les ateliers
- Le conseil scientifique



- Traits d'Agences
- Les Rencontres
- Les clubs



NOS COLLECTIONS

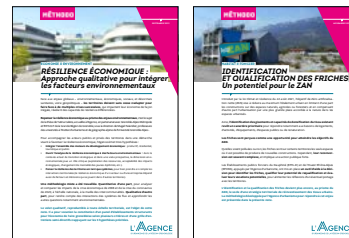
POUR RÉPONDRE AUX BESOINS D'INFORMATION DE SES MEMBRES, CAPITALISER LA CONNAISSANCE ACCUMULÉE DANS LES ÉTUDES ET LES PROJETS, PARTAGER LES EXPÉRIENCES INSPIRANTES, L'AGENCE DIVERSIFIE SES PUBLICATIONS ET CLARIFIE SA LIGNE ÉDITORIALE.



MÉTHODO

#3 Résilience économique : approche qualitative pour intégrer les facteurs environnementaux Septembre 2022
#4 Identification et qualification des friches : un potentiel pour le ZAN Novembre 2022

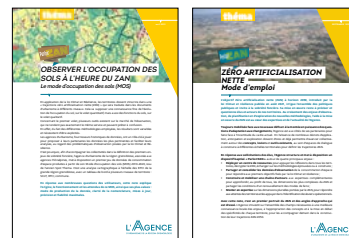
Un quatre pages pour capitaliser l'expertise et partager les méthodologies développées et mises en œuvre par l'Agence dans le cadre des études et projets



théma

#2 Observer l'occupation des sols à l'heure du ZAN Avril 2022
#3 ZAN Mode d'emploi Septembre 2022

8 à 12 pages pour questionner et illustrer les thématiques de travail de l'Agence



b.a.ba

#1 Le MOS Mai 2022
#2 Santé & urbanisme Juin 2022
#3 ZAN concepts-clés Septembre 2022
#4 Le projet urbain Septembre 2022

Une fiche recto verso pour décrypter en un coup d'œil les concepts et les enjeux de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire



la note juridique

Évaluation environnementale, concertation et documents d'urbanisme Janvier 2022
Objectif ZAN (Zéro artificialisation nette) Février 2022
Observation dans la loi climat et résilience Mai 2022
Deux décrets pour lutter contre l'artificialisation Juin 2022
Les apports de la loi 3DS sur le logement social & l'urbanisme Septembre 2022
Habitat et foncier : les observatoires ont leur décret Novembre 2022
Autorisation d'exploitation commerciale et artificialisation des sols Décembre 2022

Apporter un éclairage et une analyse juridiques sur l'actualité réglementaire de l'urbanisme et de l'aménagement



LA DOC' ET SES SERVICES

10 417 OUVRAGES, 40 REVUES SONT CONSULTABLES AU CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'AGENCE, TOUJOURS RICHE EN NOUVEAUTÉS SUR NOS SUJETS ET NOS MÉTIERS. CE BEL ESPACE D'INFORMATION EST OUVERT À TOUS, PARTENAIRES OU NON DE L'AGENCE, ÉTUDIANTS ET PUBLICS INTÉRESSÉS PAR LES THÉMATIQUES DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'URBANISME, DE LA SOCIÉTÉ...
SUR RENDEZ-VOUS, AUPRÈS DE CAROLINE LEROY.

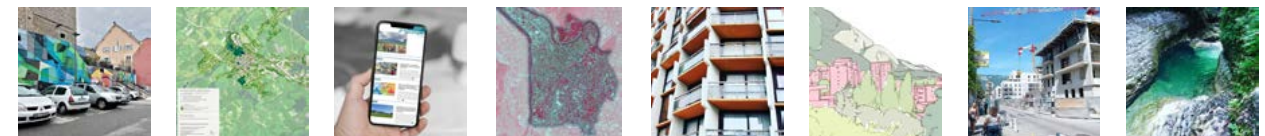


Coups de cœur 2022



Photothèque

Près de **22 000** photos, cartes et illustrations



Réseaux sociaux

Vous êtes toujours + nombreux à nous suivre !

-  **227** vidéos sur Youtube
-  **3 335** abonnés sur LinkedIn
-  **600** abonnés sur Twitter
-  **623** abonnés sur Facebook
-  **190** abonnés sur Instagram

UNE ÉQUIPE À VOS CÔTÉS



L'équipe compte au 31 décembre 2022

62 collaborateurs et collaboratrices (dont 1 apprenti et 1 thèse Cifre)

33  **29** 

ELLES, ILS NOUS ONT REJOINTS EN 2022

Julien Anselmino, apprenti administrateur systèmes et réseaux
Johanne Bouchut, chargée de communication
Camille Daniel, CE Commerce
Kevin Ducrettet, CE Territoires
Ange Fouilhé, CE Territoires
Laetitia Lambert, CE Territoires / Environnement
Sylvie Laroche, CE Territoires / Architecte
Sarah Moraillon, CE principale Mobilités
Ludovic Morand, CE Observation sociale
Mathilde Zamora, CE Agriculture / Alimentation

ELLES, ILS ONT QUITTÉ L'AGENCE

Sâm-Soan Bailly-Larre, CE Territoires
Léna Boudin, CE Observation / Territoires
Clément Drevetton, CE Mobilités
Sophie Le Curieux-Belfond, chargée de communication
Mahira Lepreux, apprentie Informatique
Benoît Parent, directeur général

 chargé-e-s d'études

ILS - ELLES SONT VOS INTERLOCUTEURS

SPÉCIALISTES DE VOS TERRITOIRES ET DE VOS ORGANISMES, NOS EXPERTS ET EXPERTES THÉMATIQUES RÉFÉRENTS SONT LES TRAITS D'UNION ENTRE L'AGENCE ET VOS SERVICES. ILS VOUS ÉCOUTENT, VOUS CONSEILLENT ET VOUS ACCOMPAGNENT. CE SONT VOS INTERLOCUTEURS ET INTERLOCUTRICES POUR LA CONSTRUCTION ET LE SUIVI DU PROGRAMME D'ACTIVITÉ.



Frédéric Pontoire
 frederic.pontoire@aurg.asso.fr
 État / DDT / DREAL
 Communauté de communes de la Matheysine
 Agence régionale de santé (ARS)
 Université Grenoble Alpes
 Crous Grenoble Alpes
 Syndicat mixte d'élaboration du SCoT de l'aire gapençaise



Emmanuel Boulanger
 emmanuel.boulanger@aurg.asso.fr
 Conseil départemental de l'Isère
 Communauté d'agglomération
 du Pays voironnais
 Absise



Françoise Pichavant
 francoise.pichavant@aurg.asso.fr
 Grenoble-Alpes Métropole



Murielle Pezet-Kuhn
 murielle.pezet-kuhn@aurg.asso.fr
 Établissement public du SCoT
 de la Grande Région de Grenoble
 Bièvre Isère Communauté
 Ademe



Laure Pierson
 laure.pierson@aurg.asso.fr
 Grenoble-Alpes Métropole



Julien Clémenti
 julien.clementi@aurg.asso.fr
 Saint-Marcellin Vercors Isère
 Communauté



Olivier Bontemps
 olivier.bontemps@aurg.asso.fr
 Communauté de communes de Bièvre Est



Sarah Moraillon
 sarah.moraillon@aurg.asso.fr
 Syndicat mixte des mobilités
 de l'aire grenobloise [Smmag]



Colombe Buevoz
 colombe.buevoz@aurg.asso.fr
 Communauté de communes Le Grésivaudan
 Communauté de communes du Massif du Vercors
 Communauté de communes Cœur de Chartreuse



Hugues Merle
 hugues.merle@aurg.asso.fr
 Parc naturel régional du Vercors
 Parc naturel régional de Chartreuse



Kader Boukerrou
 kader.boukerrou@aurg.asso.fr
 EPFL du Dauphiné



Manon Sajaloli
 manon.sajaloli@aurg.asso.fr
 Ville de Grenoble
 Epora



Christophe Bilic
 christophe.bilic@aurg.asso.fr
 Ville d'Échirolles

L'AGENCE À VOTRE SERVICE

Connaître et s'informer



www.aurg.fr LE SITE INTERNET

[PROPOS](#) LA LETTRE D'ACTUALITÉ MENSUELLE

grand-a.aurg.org **GRAND A LE MAG**

#1 Territoires, #2 Risques et résilience, #3 Big bang numérique,
#4 Énergét(h)ique, #5 Émergences, #6 (des)Amours de ville(s) à venir



LES RÉSEAUX SOCIAUX

Se documenter

veille.aurg.fr L'AGENCE VEILLE POUR VOUS

Le blog thématique

La News hebdomadaire

basedoc.aurg.fr LA BASE DOCUMENTAIRE

LE CENTRE DE DOCUMENTATION, **sur rendez-vous**

Créer des cartes, disposer de cartes ou photos

tercarte.aurg.org VOS TERRITOIRES À LA CARTE

www.aurg.fr LA PHOTO-CARTOTHÈQUE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

Juin 2023

Directeur de la publication :
Frédéric Pontoire

Conception et rédaction :
équipe valorisation

Conception graphique :
Ça crée Val

Cartes et photos : L'Agence
sauf spécification contraire

21 rue Lesdiguières
38000 Grenoble

04 76 28 86 00

accueil@aurg.asso.fr

www.aurg.fr

OBSERVER

PLANIFIER

PROJETER

ANIMER

PARTAGER